



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE

Recueil des actes administratifs

n°02/2016

Période :
du 23 janvier 2016
au 14 avril 2016

- ISSN 1625-5283 -

Préambule

Le présent recueil, élaboré conformément aux dispositions de l'article R. 1424-17 du code général des collectivités territoriales, regroupe notamment les actes administratifs réglementaires du service départemental d'incendie et de secours de la Charente pris durant la période mentionnée en page de garde.

Une note d'information concernant sa parution est affichée durant au minimum deux mois dans un lieu accessible au public pendant les horaires d'ouverture.

Ce recueil est consultable par toute personne sur simple demande auprès de l'agent d'accueil de l'établissement. Dans les limites fixées par les contraintes technologiques, il peut également être transmis sur un support numérique fourni par le demandeur.

Sommaire

1. Délibérations du bureau du conseil d'administration

❖ Séance du 29 mars 2016

- Approbation du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2016..... p 5
- Sortie d'actif de matériels roulants..... p 9
- Tableau des effectifs au 1^{er} mars 2016..... p 9
- Modification de l'annexe 2H du guide provisoire des personnels permanents..... p 11
- Indemnisation des collectivités employant des sapeurs-pompiers volontaires..... p 13
- Taux de promotion au grade de caporal-chef de sapeurs-pompiers professionnels..... p 14
- Taux de promotion au grade de lieutenant hors classe de sapeurs-pompiers professionnels..... p 15
- Taux de promotion au grade de sapeur de 1^{ère} classe de sapeurs-pompiers professionnels..... p 15

2. Délibérations du conseil d'administration

❖ Séance du 31 mars 2016

- Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2015..... p 16
- Composition du bureau du conseil d'administration – remplacement du 5^{ème} membre..... p 28
- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015..... p 29
- Remplacement d'un membre du conseil d'administration dans certaines commissions..... p 29
- Délégations de compétences du conseil d'administration et actions en justice..... p 31
- Présentation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2015..... p 32

3. Arrêtés

- Arrêté 109/2016 portant tableau annuel d'avancement au grade de lieutenant hors classe de sapeur-pompier professionnel au titre de l'année 2016 pour le SDIS de la Charente..... p 125
- Arrêté 110/2016 portant tableau annuel d'avancement au grade de lieutenant de 1^{ère} classe de sapeur-pompier professionnel au titre de l'année 2016 pour le SDIS de la Charente..... p 125

4. Autres documents

Néant

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE

Le bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente, d'abord convoqué, s'est réuni en session ordinaire au sein de l'édifice-majur, sous la présidence de Monsieur Jérôme SORRISSEAU, président du bureau du conseil d'administration.

Date de convocation : 3 et 24 mars 2016

Présents :
Messieurs François BONNEAU, Christian FAUBERT et Jérôme SORRISSEAU, membres du bureau du conseil d'administration.

Assistant à la séance :
Colonel Jean MOINE, directeur départemental, lieutenant-colonel Denis PAQUERREAU, directeur départemental adjoint.

Absente excusée :
Madame Brigitte FOLKE, membre du bureau du conseil d'administration.

Les membres du bureau du conseil d'administration prennent connaissance du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2016.

Vu le rapport soumis à leur examen ;
Après en avoir délibéré ;
Les membres du bureau du conseil d'administration :

- adoptent le procès-verbal de bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours relatif à la séance du 18 janvier 2016.

Le président du conseil d'administration

Jérôme SORRISSEAU

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE

Le bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente, d'abord convoqué, s'est réuni en session ordinaire au sein de l'édifice-majur, sous la présidence de Monsieur Jérôme SORRISSEAU, président du bureau du conseil d'administration.

Date de convocation : 5 janvier 2016

Présents :
Madame Brigitte FOLKE, messieurs François BONNEAU et Jérôme SORRISSEAU, membres du bureau du conseil d'administration.

Assistant à la séance :
Colonel Jean MOINE, directeur départemental, lieutenant-colonel Denis PAQUERREAU, directeur départemental adjoint.

Absents excusés :
Madame Patienne GODDECHAUD et monsieur Christian FAUBERT.

Les membres du bureau du conseil d'administration prennent connaissance du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2015.

DEBAT

Le directeur départemental présente le rapport.
Aucune observation n'est faite. Le rapport est soumis au vote.

DECISION

- Vu le rapport soumis à leur examen ;
Après en avoir délibéré ;
Les membres du bureau du conseil d'administration :
- adoptent le procès-verbal de bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours relatif à la séance du 30 novembre 2015.

Par délibération en date du 21 septembre 2015, le conseil d'administration du SDIS a adopté la modification du tableau relatif à l'indemnisation des sapeurs-pompier volontaires décliné sous forme de fiches ainsi que les règles d'attribution des indemnités. Ces modifications avaient fait l'objet d'un avis favorable du CCDSFPV en date du 17 septembre 2015.

Cependant, le pourcentage du loyeriel de gestion des indemnités mis en service depuis le 1^{er} janvier 2016, a nécessité des ajustements à cette délibération.

Ainsi, les modifications porteront principalement sur le circuit de validation des différentes indemnités. Par ailleurs, dans un souci de lisibilité, il a été nécessaire de créer de nouvelles fiches en lieu et place de certaines regroupant plusieurs activités.

L'ensemble des modifications est indiqué en rouge dans les fiches du document « règles d'attribution des indemnités SFPV ».

DEBAT

Le directeur départemental présente le rapport.
Aucune observation n'est faite. Le rapport est soumis au vote.

DECISION

Vu le rapport soumis à leur examen ;
Vu l'avis favorable du CCDSFPV lors de la séance du 3 décembre 2016 ;
Après en avoir délibéré ;
Les membres du bureau du conseil d'administration :
- adoptent la nouvelle version des règles d'attribution des indemnités en faveur des sapeurs-pompier volontaires ci-dessus.

Au regard de la situation actuelle, il convient de modifier l'organigramme du corps départemental validé par le conseil d'administration lors de sa séance du 16 février 2012.

Il est proposé de transformer un poste de sapeur-pompier professionnel de catégorie B au sein du groupement technique et logistique qui va être vacant (poste de chef de bureau du petit matériel et de l'habillement) en un poste de la filière technique de catégorie R - technique territorial à compter du 1^{er} mars 2016.

Cette proposition a reçu un avis favorable du comité technique.

DEBAT

Le directeur départemental présente le rapport.
Aucune observation n'est faite. Le rapport est soumis au vote.

DECISION

Vu le rapport soumis à leur examen ;
Vu l'avis favorable du comité technique lors de sa séance du 24 novembre 2015 ;
Après en avoir délibéré ;
Les membres du bureau du conseil d'administration :
- adoptent la modification de l'organigramme du SDIS ci-joint qui sera intégré dans le guide prévisoire relatif à la gestion des personnels permanents, section 10.1.

SDIS 33034
SDIS 33034
SDIS 33034

SDIS 33034
SDIS 33034
SDIS 33034

Le SDIS projette la construction de son école départementale et du centre d'accueil et de secours de journaux sur la zone de Scaillec, avenue de l'Espérance, à Jarnac sur un terrain de 4 hectares.

Ce projet a donné lieu, lors de l'instruction du permis de construire, à la prescription par la direction régionale des affaires culturelles (DRAC), d'un diagnostic archéologique qui a permis d'établir la présence des vestiges archéologiques caractérisant plusieurs périodes d'occupation allant de la Préhistoire à l'antiquité. Il est donc nécessaire de réaliser des fouilles préventives, à la charge de l'aménageur (le SDIS), sur une surface de près de 7000 m² et prescrites par arrêté en date du 18 septembre 2015 de l'adame la préfète de la région Poitou-Charentes. Suite à une procédure de consultation, le SDIS a attribué la réalisation de ces fouilles pour un montant total HT de 199 655 € (franche ferme et tranche conditionnelle), à la société FVBHA dont le siège social est à Lamoignon.

DEBAT

Le directeur départemental présente le rapport.
Aucune observation n'est faite. Le rapport est soumis au vote.

DECISION

- Vu le rapport soumis à leur examen ;
Après en avoir délibéré ;
Les membres du bureau du conseil d'administration :
- approuvent le projet d'aménagement de l'école départementale du feu, du centre d'accueil et de secours de Jarnac et le plan de financement prévisionnel du projet s'élevant à 8 750 000 € HT précisant l'origine et le montant des moyens financiers ;
 - autorisent le président à solliciter auprès de l'Etat au titre du Fond National d'Archéologie Préventive (FNAP) une subvention de 50 % du montant HT du coût global de la fouille préventive fixés à 199 655 €.

Le décret n°2009-1208 du 9 octobre 2009 relatif au recrutement des sapeurs-pompiers volontaires par contrat permet de remplacer pour une durée limitée des sapeurs-pompiers professionnels par des sapeurs-pompiers volontaires. Ce mode d'admission en effet les possibilités de recourir à un recrutement par contrat (article 3-6 de la loi n°84-59 du 26 janvier 1984 modifiée la loi n°2012-347 du 12 mars 2012) aux sapeurs-pompiers volontaires disposant des formations adaptées.

L'article 4 du décret susmentionné prévoit que « le sapeur-pompier volontaire recruté par contrat perçoit une rémunération dont le montant est fixé par référence à l'emploi pour lequel il est recruté » et s'ajoute au 1^{er} alinéa du paragraphe correspondant à la fonction faisant défaut pour assurer la continuité du service public.

Ainsi, il est proposé aux membres du bureau du conseil d'administration, conformément à l'article 4 susmentionné, de rémunérer ces sapeurs-pompiers volontaires par référence à l'emploi sur lequel ils sont recrutés.

Le régime indemnitaire des sapeurs-pompiers volontaires recrutés par contrat pour remplacer un sapeur-pompier professionnel momentanément indisponible serait défini comme suit :

- l'indemnité de feu correspondant à 19% du traitement indiciaire brut,
- l'indemnité de responsabilité correspondant à l'échelon réellement exercé, telle que définie dans la délibération du conseil d'administration du 22 décembre 2014.

Il est donc nécessaire de mettre en place une délibération mettant en œuvre la rémunération des sapeurs-pompiers volontaires contractuels.

DEBAT

Le directeur départemental présente le rapport.
Aucune observation n'est faite. Le rapport est soumis au vote.

DECISION

- Vu le rapport soumis à leur examen ;
Après en avoir délibéré ;
Les membres du bureau du conseil d'administration :
- adoptent le régime général des rémunérations appliqués aux sapeurs-pompiers volontaires recrutés par contrat tel que proposé ci-dessus.

2015 2015
2015 2015

2015 2015
2015 2015

Par délibération du 12 février 2015, le SDIS avait décidé de mettre en vente les 40 désherbateurs semi-automatiques Physicocontrol LP500 indiqués dans le tableau ci-dessous :

Modèle	N° Série	Année acquisition	Immobilisation	Valeur acquisition	Valeur nette comptable
LP500	14254562	2002	2002/51	2 918,72 €	0 €
LP500	13811401	2001	2001/162	2 947,09 €	0 €
LP500	13811402	2001	2001/162	2 947,09 €	0 €
LP500	32604748	2004	2004/05	3189,30 €	0 €
LP500	14254576	2002	2002/51	2 918,72 €	0 €
LP500	13811395	2001	2001/162	2 947,09 €	0 €
LP500	14254565	2002	2002/51	2 918,72 €	0 €
LP500	14254564	2002	2002/51	2 918,72 €	0 €
LP500	14254560	2002	2002/51	2 918,72 €	0 €
LP500	14254572	2002	2002/51	2 918,72 €	0 €
LP500	14254574	2002	2002/51	2 918,72 €	0 €
LP500	13811403	2001	2001/162	2 947,09 €	0 €
LP500	14254566	2002	2002/51	2 918,72 €	0 €
LP500	13811405	2001	2001/162	2 947,09 €	0 €
LP500	14254565	2002	2002/51	2 918,72 €	0 €
LP500	32604747	2004	2004/05	3189,30 €	0 €
LP500	13086669	2001	2001/162	2 947,09 €	0 €
LP500	14254578	2002	2002/51	2 918,72 €	0 €
LP500	14254577	2002	2002/51	2 918,72 €	0 €
LP500	14254579	2002	2002/51	2 918,72 €	0 €
LP500	13811396	2001	2001/162	2 947,09 €	0 €
LP500	13811406	2001	2001/162	2 947,09 €	0 €
LP500	14254558	2002	2002/51	2 918,72 €	0 €
LP500	14254559	2002	2002/51	2 918,72 €	0 €
LP500	13811398	2001	2001/162	2 947,09 €	0 €
LP500	14254570	2002	2002/51	2 918,72 €	0 €
LP500	14254568	2002	2002/51	2 918,72 €	0 €
LP500	14254569	2002	2002/51	2 918,72 €	0 €
LP500	14254567	2002	2002/51	2 918,72 €	0 €
LP500	13811393	2001	2001/162	2 947,09 €	0 €
LP500	13811394	2001	2001/162	2 947,09 €	0 €
LP500	13811399	2001	2001/162	2 947,09 €	0 €
LP500	14254561	2002	2002/51	2 918,72 €	0 €
LP500	14254573	2002	2002/51	2 918,72 €	0 €
LP500	13811400	2001	2001/162	2 947,09 €	0 €
LP500	13811397	2001	2001/162	2 947,09 €	0 €
LP500	8326815	2001	2001/53	1 896,23 €	0 €
LP500	8287675	2001	2001/53	1 896,23 €	0 €
LP500	8287678	2001	2001/53	2 551,15 €	0 €
LP500	13811404	2001	2001/162	2 947,09 €	0 €
LP500	FORMATION	2002	2002/110	3659,76 €	0 €

Ces désherbateurs semi-automatiques ont été amortis comptablement et techniquement et ne représentent plus d'intérêt opérationnel.

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 1424-19 du COCOT, par délibération du 19 décembre 2012, la communauté de communes (CDC) de Haute-Charente a accepté de céder au SDIS les biens inutilisables nécessaires au fonctionnement du centre d'incendie et de secours de Chassenault pour la somme de 10 €, charge au SDIS de prendre en charge les formalités administratives nécessaires.

Par délibération du 11 juin 2015, le bureau du conseil d'administration du SDIS a accepté les termes de ce transfert. Conformément aux dispositions législatives suscitées, une convention de transfert représentant le coût unitaire de ces 2 désherbateurs a été signée entre la CDC et le SDIS le 24 juin 2015.

Toutefois, la CDC de Haute-Charente envisage désormais de réaliser cette cession à titre gratuit.

Des lors afin que ce transfert puisse se concrétiser sous cette nouvelle forme, il incombe au SDIS d'accepter ces nouvelles conditions et d'autoriser le président à signer sous les actes qui en découlent et notamment l'avenant à la convention précitée et l'acte notarié.

DEBAT

Le directeur départemental présente le rapport.
Aucune observation n'est faite. Le rapport est soumis au vote.

DECISION

- Vu le rapport soumis à leur examen ;
Après en avoir délibéré ;
Les membres du bureau du conseil d'administration :
- acceptent ces nouvelles conditions de transfert à titre gratuit ;
 - autorisent le président à signer sous les actes qui en découlent et notamment l'avenant à la convention précitée et l'acte notarié.

Après avoir présenté l'agenda des semaines à venir, le président lève la séance.

Le bureau du conseil d'administration

Le bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au sein de l'établissement, sous la présidence de Monsieur Jérôme SOURISSEAU, président du bureau du conseil d'administration.

Date de convocation : 3 et 24 mars 2016

Présents :

Messieurs François BONNEAU, Christian PALTBERT et Jérôme SOURISSEAU, membres du bureau du conseil d'administration.

Assistants à la séance :

Colonel Jean MOINE, directeur départemental (lieutenant-colonel) Denis PAQUEREAU, directeur départemental adjoint.

Absente excusée :

Madame Brigitte FOJ, membre du bureau du conseil d'administration.

Le SDIS doit registrar son parc de véhicules en vertu de son décret (les véhicules indiqués dans le tableau ci-dessous :

Plaque	Marque	Modèle	Immatriculation	Statut	Année
9941 RE 16	RENAULT	G 230	79 482.58 €	0 €	Néant
2134 TV 16	CITROEN	BERLINGO	13 816.21 €	0 €	2004/37
1335 SV 16	LAND ROVER	DEFENDER	21 275.53 €	0 €	97/35
419 SM 16	LAND ROVER	DEFENDER	26 834.29 €	0 €	95/36
2137 TP 16	FIAT	DUCATO	26 057.57 €	0 €	2002/134
2962 TR 16	PEUGEOT	BOXER	47 304.39 €	0 €	Néant
5966 TK 16	PEUGEOT	BOXER	50 627.30 €	0 €	Néant
5967 TK 16	PEUGEOT	BOXER	50 627.30 €	0 €	Néant
5958 TK 16	PEUGEOT	BOXER	50 627.30 €	0 €	Néant
6249 TX 16	FIAT	DOBLO	13 495.45 €	0 €	2004/196
6241 TX 16	FIAT	DOBLO	13 495.45 €	0 €	2004/197
6623 TX 16	FIAT	DOBLO	13 495.45 €	0 €	2004/198
706 TS 16	PEUGEOT	307 BREAK	26 989.72 €	0 €	2003/161

Ces véhicules ont été amortis complètement et techniquement et ne sont plus d'intérêt opérationnel. Ils seront vendus par le biais du site Webstichères, conformément au rapport présenté lors du bureau du 21 février 2016. A ce jour, la valeur de sortie n'est pas connue.

Vu le rapport soumis à leur examen :

Après en avoir délibéré :

Les membres du bureau du conseil d'administration :

autorisent la sortie de l'actif et la vente des véhicules précités.

Le président du conseil d'administration

Jérôme SOURISSEAU

Le bureau du conseil d'administration

Le bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au sein de l'établissement, sous la présidence de Monsieur Jérôme SOURISSEAU, président du bureau du conseil d'administration.

Date de convocation : 3 et 24 mars 2016

Présents :

Messieurs François BONNEAU, Christian FAUBERT et Jérôme SOURISSEAU, membres du bureau du conseil d'administration.

Assistants à la séance :

Colonel Jean MOINE, directeur départemental (lieutenant-colonel) Denis PAQUEREAU, directeur départemental adjoint.

Absente excusée :

Madame Brigitte FOURE, membre du bureau du conseil d'administration.

Transformations de postes :

a) Transformation d'un poste de lieutenant de 1^{er} classe de sapeur-pompier professionnel en un poste de lieutenant hors classe de sapeur-pompier professionnel :

Suite à l'avis de la commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie B du 18 février 2016 et à l'inscription de cet agent sur le tableau annuel d'avancement au grade de lieutenant hors classe de sapeur-pompier professionnel, il convient de transformer un poste de lieutenant de 1^{er} classe en un poste de lieutenant hors classe à compter du 1^{er} janvier 2016.

b) Transformation de postes de lieutenant de 2^{ème} classe de sapeur-pompier professionnel en postes de lieutenant de 1^{er} classe de sapeur-pompier professionnel :

Suite à l'avis de la commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie B du 18 février 2016 et à l'inscription de 2 agents sur le tableau annuel d'avancement au grade de lieutenant de 1^{er} classe de sapeur-pompier professionnel, il convient de transformer 2 postes de lieutenant de 2^{ème} classe de sapeur-pompier professionnel en 2 postes de lieutenant de 1^{er} classe de sapeur-pompier professionnel à compter du 1^{er} janvier 2016.

c) Transformation de postes de sapeur-pompier professionnel en postes de sapeur-pompier de sapeur-pompier professionnel :

Suite à l'avis de la commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C du 27 octobre 2015 et à l'inscription de 2 agents sur le tableau annuel d'avancement au grade de sapeur-pompier professionnel, il convient de transformer 2 postes de sapeur-pompier professionnel en 2 postes de sapeur-pompier de sapeur-pompier professionnel à compter du 1^{er} février 2016.

d) Transformation d'un poste de lieutenant de 1^{er} classe de sapeur-pompier professionnel en un poste de catégorie B de la même catégorie :

Suite au départ à la retraite d'un agent du grade de lieutenant de 1^{er} classe à compter du 1^{er} mars 2016 et à l'avis favorable du comité technique du 24 novembre 2015, il convient de transformer son poste devenu vacant en un poste de technicien territorial.

e) Transformation d'un poste de technicien territorial en un poste d'adjoint technique :

Suite à l'avis de vacance interne diffusé pour le poste de chef du bureau du petit matériel et de l'habillement au grade de technicien territorial, un candidat titulaire du grade d'agent de maîtrise a été retenu pour occuper ce poste. Il convient de remplacer cet agent par un agent de catégorie C et de transformer le poste de technicien territorial en un poste d'adjoint technique à compter du 1^{er} mars 2016.

f) Transformation d'un poste d'attaché territorial en un poste d'attaché principal :

Dans l'attente de l'avis de la commission administrative paritaire du centre départemental de gestion compétente pour les agents de catégorie A et à l'inscription d'un agent sur le tableau annuel d'avancement au grade d'attaché municipal, il convient de transformer un poste d'attaché territorial en un poste d'attaché principal à compter du 29 janvier 2016.

Postes vacants / recrutements :

Suite au recrutement de 4 sapeurs-complètes professionnels du grade de sapeur de 1^{re} classe, les 4 postes précédemment vacants sont pourvus depuis le 26 février 2016.

Sous au mouvement interne afin de pourvoir le poste de chef du bureau du petit matériel et de l'habillement, un poste d'adjoint technique est vacant à compter du 1^{er} mars 2016.

L'effectif global des personnels permanents du centre départemental reste inchangé.

Vu le rapport soumis à leur examen ;

Après avis de la commission administrative paritaire du 29 mars 2016 ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du bureau du conseil d'administration :

adoptent le tableau des effectifs au 1^{er} mars 2016 joint à la présente délibération.

Le président du conseil d'administration

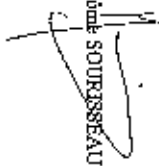

Jérôme SOURISSEAU

TABLEAU DES EFFECTIFS

CATEGORIE	Grade	Effectif	Effectif	Effectif
CATEGORIE A	Colonel	1	0	0
	Lieutenant-colonel	2	0	0
	Commandant	8	2	0
	Capitaine	2	1	0
SSSM	Medecin hors classe	1	0	0
	Pharmacien hors classe	1	0	0
	Autres totaux	27	4	0
CATEGORIE B	Lieutenant hors classe	3	1	1
	Lieutenant 1 ^{re} classe	20	3	0
	Lieutenant 2 ^{me} classe	1	1	0
	Infirmier principal	1	0	0
CATEGORIE C	Adjudant	60	1	1
	Sergent	84	1	0
	Céramiste-chef	5	0	0
	Céramiste	28	0	0
	Sapeur de 1 ^{re} classe	14	0	0
	Sapeur de 2 ^{me} classe	5	0	0
TOTAL S.P.P. avec S.S.S.M.		196	21	2
TOTAL S.P.P.		248	28	8
CATEGORIE A	Directeur territorial	1	0	0
	Attaché principal	2	0	0
CATEGORIE B	Attaché territorial	2	0	0
	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	0	0
	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	2	0	0
	Rédacteur territorial	2	0	0
CATEGORIE C	Adjoint administratif principal 1 ^{er} classe	7	0	0
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	8	0	0
	Adjoint admin stratif 1 ^{er} classe	7	0	0
	Adjoint admin stratif 2 ^{ème} classe	5	0	0
	TOTAL ADMINISTRATIFS	37	0	0
CATEGORIE A	Ingénieur contractuel	1	0	0
	Technicien principal 1 ^{ère} classe	4	0	0
	Technicien principal 2 ^{ème} classe	1	0	0
	Technicien territorial	1	1	1
CATEGORIE C	Agent de maîtrise principal	3	0	0
	Agent de maîtrise	3	0	0
	Adjoint technique principal 1 ^{er} classe	1	0	0
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	0	0
CATEGORIE C	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	0	0	0
	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	11	1	1
TOTAL TECHNIQUES		28	2	2
TOTAL S.P.P. et P.A.T.		311	31	10

Grade	Effectif	Effectif	Effectif
Adjoint technique principal 1 ^{er} classe	0,5	0,5	0
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	2	0	0
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	5	1	1

(*) 1 poste en service hors rang
(**) 2 postes en service hors rang

2016 2016 2016

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE

Le bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente, réuni en séance ordinaire au sein de l'état-major, sous la présidence de Monsieur Jérôme SOLRISSÉAU, président du bureau du conseil d'administration.

Date de convocation : 5 et 24 mars 2016

Présents :
Messieurs PRAUPOIS BONNEFAU, Christian PAUBERT et Jérôme SOLRISSÉAU, membres du bureau du conseil d'administration.

Assistance à la séance :
Colonel Jean MÉRINE, directeur départemental, lieutenant-colonel Denis RAQUEREAU, directeur départemental adjoint.

Absents excusés :
Madame Brigitte VOLPEL, membre du bureau du conseil d'administration.

Suite à la réforme de la filière des sapeurs-pompiers professionnels de 2012, de nouveaux décrets modifiés du 29 janvier 2016 ont été publiés au journal officiel et sont applicables à compter du 1^{er} février 2016.

Afin de pouvoir mettre en œuvre ces nouveaux textes il convient de définir après avoir sollicité l'avis du comité technique en date du 7 mars 2016.

Le décret n° 2016-76 du 29 janvier 2016 modifiant le décret n° 90-850 du 23 septembre 1990 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels accumulés le tableau de correspondance relatif aux grades et emplois opérationnels et d'encadrement que les sapeurs-pompiers professionnels ont vocation à occuper afin de valoriser certains fonctions et notamment celles occupées par les sapeurs-pompiers professionnels affectés au CTA-CODES.

Il convient donc d'intégrer ces nouvelles dispositions dans l'annexe 2H du guide provisoire des personnels permanents relatifs au régime indemnitaire des sapeurs-pompiers professionnels.

- Vu le rapport soumis à leur examen ;
- Vu l'avis du comité technique du 7 mars 2016 ;
- Après en avoir délibéré ;
- Les membres du bureau du conseil d'administration :
- adoptent l'annexe 2H du guide provisoire des personnels permanents jointe à la présente délibération.

Le président du conseil d'administration

Jérôme SOLRISSÉAU

Catégorie	Niveau	Désignation de la fonction	Coefficient	Indice	Niveau	Désignation de la fonction	Coefficient	Indice	Régime indemnitaire des sapeurs-pompiers professionnels	
									Année	Indice
Officier	Officier	Officier de 1 ^{er} grade	206	105	Officier de 1 ^{er} grade	206	105			
		Officier de 2 ^e grade	196	104	Officier de 2 ^e grade	196	104			
		Officier de 3 ^e grade	186	103	Officier de 3 ^e grade	186	103			
		Officier de 4 ^e grade	176	102	Officier de 4 ^e grade	176	102			
		Officier de 5 ^e grade	166	101	Officier de 5 ^e grade	166	101			
		Officier de 6 ^e grade	156	100	Officier de 6 ^e grade	156	100			
		Officier de 7 ^e grade	146	99	Officier de 7 ^e grade	146	99			
		Officier de 8 ^e grade	136	98	Officier de 8 ^e grade	136	98			
		Officier de 9 ^e grade	126	97	Officier de 9 ^e grade	126	97			
		Officier de 10 ^e grade	116	96	Officier de 10 ^e grade	116	96			
		Officier de 11 ^e grade	106	95	Officier de 11 ^e grade	106	95			
		Officier de 12 ^e grade	96	94	Officier de 12 ^e grade	96	94			
Sapeur	Sapeur	Sapeur de 1 ^{er} grade	106	94	Sapeur de 1 ^{er} grade	106	94			
		Sapeur de 2 ^e grade	96	93	Sapeur de 2 ^e grade	96	93			
		Sapeur de 3 ^e grade	86	92	Sapeur de 3 ^e grade	86	92			
		Sapeur de 4 ^e grade	76	91	Sapeur de 4 ^e grade	76	91			
		Sapeur de 5 ^e grade	66	90	Sapeur de 5 ^e grade	66	90			
		Sapeur de 6 ^e grade	56	89	Sapeur de 6 ^e grade	56	89			
		Sapeur de 7 ^e grade	46	88	Sapeur de 7 ^e grade	46	88			
		Sapeur de 8 ^e grade	36	87	Sapeur de 8 ^e grade	36	87			
		Sapeur de 9 ^e grade	26	86	Sapeur de 9 ^e grade	26	86			
		Sapeur de 10 ^e grade	16	85	Sapeur de 10 ^e grade	16	85			
		Sapeur de 11 ^e grade	6	84	Sapeur de 11 ^e grade	6	84			
		Sapeur de 12 ^e grade	0	83	Sapeur de 12 ^e grade	0	83			

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE

Le bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au sein de l'hôtel-majour, sous la présidence de Monsieur Jérôme SOURISSEAU, président du bureau du conseil d'administration.

Date de convocation : 3 et 24 mars 2016

Présents :
Messieurs François BONNAL, Christian FAUBERT et Jérôme SOURISSEAU, membres du bureau du conseil d'administration.

Assistance à la séance :
Colonel Jean MIONE, directeur départemental, hautement-collaborateur Denis FAQUHREAU, directeur départemental adjoint.

Absence excusée :
Maudine Brigitte FOURRE, membre du bureau du conseil d'administration.

Alina de renforcer le lien de proximité avec les collectivités territoriales, le SDIS verse, depuis une dizaine d'années, une somme financière annuelle, aux employeurs publics qui laissent partir leurs agents sapeurs-pompiers volontaires sur leur temps de travail, en journée, pour assurer des missions opérationnelles et suivre des formations liées à leur activité de sapeur-pompier volontaire.

De plus, pour les agents territoriaux sapeurs-pompiers volontaires et obéis de centre, le SDIS rembourse à l'employeur leur rémunération, à hauteur de la mise à disposition pour assurer la gestion administrative du centre d'incendie et de secours dont il a la charge.

1 - Indemnisation liée à la disponibilité pour missions opérationnelles et formations

Le conseil d'administration de SDIS, dans sa séance du 11 juillet 2003, a décidé la mise en place d'une politique d'incendie et de secours auprès des maires et des présidents d'établissements publics de coopération intercommunale qui dispensent de fonctionnaires territoriaux ayant la qualité de sapeurs-pompiers volontaires, non chefs de centre, en alternance par collectivité territoriale et parallèlement, l'équivalent de 40 indemnités offertes par l'organisme territorial qui assure pendant son temps de travail des missions opérationnelles de sapeurs-pompiers volontaire.

Le 25 octobre 2007, le conseil d'administration a validé l'augmentation à hauteur de 5 indemnités horaires le forfait, passant ainsi de 40 à 45 indemnités horaires, versé annuellement aux collectivités, soit un montant de 514,35 euros par sapeur-pompier volontaire. Au titre de l'année 2014, le SDIS a versé aux différentes collectivités une somme totale représentant 27 260,50 euros et 25 288,85 euros pour l'année 2015.

Toutefois, il apparaît nécessaire de revoir la version de cette indemnisation, dans la mesure où certains sapeurs-pompiers volontaires, fonctionnaires territoriaux au sein de 35 collectivités, ne disposent pas de la possibilité de partir en intervention en journée.

De plus, dans le cadre des conventions établies entre le SDIS et les collectivités autorisant les sapeurs-pompiers volontaires à intervenir sur leur temps de travail, il est parfois demandé par les communes ou EPCI que leur soit appliqué le principe de subrogation. Ainsi, ces dernières demandent à percevoir les indemnités en lieu et place des sapeurs-pompiers volontaires affectés durant le temps de travail.

- En conséquence, il est proposé de verser ce forfait aux collectivités territoriales :
- laisser partir leurs agents sur leur temps de travail, afin que ceux-ci puissent assurer les missions de secours,
 - ne demandant pas l'application du principe de subrogation.

Pour les collectivités ne disposant pas de la possibilité de laisser partir leurs agents sur leur temps de travail pour des raisons organisationnelles et être éligibles du cadre d'incendie et de secours, il sera recherché au travers une convention spécifique les modalités d'un partenariat visant à verser les 45 indemnités horaires offertes en contrepartie de la mise à disposition du SDIS du sapeur-pompier volontaire pour des missions à caractère opérationnel et particulier (interventions programmées, renforts extérieurs ou renfort du CDS, relève etc.).

2 - Indemnisation liée à la disponibilité des chefs de centre

Par ailleurs, lors du conseil d'administration du 11 juillet 2003, il avait été également décidé de rembourser à la collectivité mettant à disposition du SDIS les sapeurs-pompiers volontaires, chefs de centre, la rémunération de l'intéressé.

Cette mise à disposition se concrétise par l'établissement d'une convention de prestation, signée entre le SDIS et la collectivité. L'agent sapeur-pompier volontaire chef de centre, est mis à disposition du SDIS, à raison de 8 heures par semaine. Par suite de la délibération du 25 octobre 2007 porte le quota de heures de 8 à 12 heures ; ainsi le SDIS rembourse à la commune, à hauteur de 12 heures par semaine, la rémunération de l'agent concerné, imputables des charges sociales et indemnités qui se rattachent à sa fonction.

Cette mise à disposition peut se faire à raison de 4 heures par semaine, avec un remboursement à la collectivité, à hauteur de 0 heures.

3 - Convention pour formation

Enfin, les collectivités ont la possibilité d'autoriser l'absence de leurs agents sur leur temps de travail afin de leur permettre de participer aux séances de formation liées à l'activité de sapeur-pompier volontaire.

Ces dernières déterminent le nombre de jours qu'elles souhaitent consacrer aux intéressés. Les collectivités peuvent demander l'application du principe de subrogation.

Une convention spécifique contractualise cette disposition.

Vu le rapport soumis à leur examen ;
Ayant eu à délibérer ;
Les membres du bureau du conseil d'administration :

- approuvent la délibération du 25 octobre 2007 ;
- approuvent l'aide relative à l'indemnisation des collectivités employant des sapeurs-pompiers volontaires de la délibération du 11 juillet 2003 ;
- adoptent à compter du 1^{er} janvier 2016, les nouvelles modalités d'indemnisation des collectivités employant des sapeurs-pompiers volontaires dans les principes sont les suivants :

F -) Possibilité d'indemnisation pour missions opérationnelles des collectivités employant des sapeurs-pompiers volontaires par ailleurs fonctionnaires territoriaux

- a) Conditions :
- Les collectivités concernées sont les communes et EPCI (hors Grand Angoulême, Angoulême, Conseil Départemental, Cognac).

La collectivité doit signer une convention pour missions opérationnelles avec le SDIS.

La collectivité doit être située à proximité du centre d'incendie et de secours d'affectation du sapeur-pompier volontaire afin que ce dernier puisse intervenir en journée sur son temps de travail. (10 kms environ).

La collectivité doit employer des sapeurs-pompiers volontaires.

1 a collectivité doit libérer le sapeur-pompier volontaire durant son temps de travail pour assurer des missions opérationnelles.

La collectivité renonce à l'application du principe de subrogation, à savoir, intervenir en lieu et place du sapeur-pompier volontaire les indemnités ; toutefois, le SDIS s'engage à ce que l'agent territorial soit engagé en dernier recours lors des missions opérationnelles (position dans la gestion individuelle : désignation conventionnelle).

Le sapeur-pompier volontaire doit se mettre disponible sur le système de gestion individuelle centralisée (système planning spécifique pendant les heures de travail) et doit rejoindre sans délai le centre d'intervention et de secours en cas de déclenchement.

Un bilan annuel des heures réalisées sur le temps de travail du sapeur-pompier volontaire sera effectué par le chef de centre en lien avec l'employeur.

b) Indemnisation :

Dans le cas où la collectivité remplit l'ensemble de ces conditions, le SDIS lui versera en fin d'année, un forfait égal à 45 indemnités horaires officier, par sapeur-pompier volontaire, au prorata du temps de présence au sein de la commune ou établissement, utilisé par le SDIS.

II - Dispositif concernant les chefs de centres, sapeurs-pompiers volontaires, par ailleurs fonctionnaires territoriaux employés au sein des collectivités territoriales

Une convention de prestation doit être signée entre le SDIS et la collectivité employant un sapeur-pompier volontaire - chef de centre.

La collectivité met son agent à disposition du SDIS à raison d'un forfait de 8 heures par semaine. En contrepartie, le SDIS rembourse la rémunération de l'agent concerné à hauteur de 12 heures, augmentée des charges sociales et indemnités qui se rattachent à sa fonction.

A la demande de la collectivité, la mise à disposition peut être de 4 heures par semaine avec un remboursement de la commune à hauteur de 6 heures.

III - Convention pour formation

Les collectivités peuvent accorder à leurs agents sapeurs-pompiers volontaires, un nombre de jours déterminés par ces dernières, afin de leur permettre de suivre des formations liées à leur activité de sapeur-pompier volontaire.

La collectivité employeur peut demander l'application du principe de subrogation.

Le président du conseil d'administration

Jérôme SOUMISSEAU



Le bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au sein de l'école-restaurant, sous la présidence de Monsieur Jérôme SOUMISSEAU, président du bureau du conseil d'administration.

Date de convocation : 3 et 24 mars 2016

Présents :
Messieurs François BONNEAU, Christian FAUBERT et Jérôme SOUMISSEAU, membres du bureau du conseil d'administration.

Assistent à la séance :
Colonel Jean MOINE, directeur départemental, lieutenant-colonel Denis FACQUEREAU, directeur départemental adjoint.

Absente excusée :
Madame Brigitte FOURRÉ, membre du bureau du conseil d'administration.



Suivant la rétroactive de la liste des sapeurs-pompiers professionnels de 2012, de nouveaux décrets modificatifs du 29 janvier 2016 ont été publiés au journal officiel et sont applicables à compter du 1^{er} février 2016.

Afin de pouvoir mettre en œuvre ces nouveaux textes il s'agit de définir après sollicité l'avis du comité technique en date du 7 mars 2016.

Le décret n° 2016-675 du 29 janvier 2016 modifiant plusieurs décrets statutaires relatifs aux sapeurs-pompiers professionnels modifié notamment l'article 21 du décret n° 2012-520 du 29 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels.

Ainsi, au titre des dispositions transitoires, le nombre de nominations, au grade de caporal-chef, prononcées annuellement, après avis de la commission administrative paritaire est modifié. En effet le taux défilé au pourcentage de l'effectif de caporal justifiant de cinq années au moins de services effectués dans leur grade au 31 décembre de l'année de leur nomination est de 25% pour 2016, et 22% pour 2017 au lieu de 14%.

L'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit que « le nombre de fonctionnaires pourront bénéficier d'un avancement de grade est déterminé par l'application d'un taux de promotion et l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions exigées. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante, après avis du comité technique. »

Il est proposé de fixer ce taux de promotion au grade de caporal-chef à 100% des agents remplissant les conditions.

- Vu le rapport soumis à leur examen ;
- Vu l'avis du comité technique du 7 mars 2016 ;
- Après en avoir délibéré ;
- Les membres du bureau du conseil d'administration :
- fixent le ratio d'avancement au grade de caporal-chef de sapeurs-pompiers professionnels au taux de 100%.

Le président du conseil d'administration

Jérôme SOUMISSEAU

SDIS 16
16000 Angoulême

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE



Le bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au sein de l'établissement, sous la présidence de Monsieur Jérôme SOURISSEAU, président du bureau du conseil d'administration.

Date de convocation : 3 et 24 mars 2016

Présents :
Messieurs François BONNEAU, Christian FAUBERT et Jérôme SOURISSEAU, membres du bureau du conseil d'administration.

Assistants à la séance :
Colonel Jean MOINE, directeur départemental lieutenant-colonel Denis PAQUEREAU, directeur départemental adjoint.

Absente excusée :
Madame Brigitte FOLLE, membre du bureau du conseil d'administration.

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit dans son article 49 que le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois ou corps régi par la présente loi pourront être promus à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois, est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique. Le comité technique a été consulté le 7 mars 2016.

Il est ainsi nécessaire de définir un taux de promotion pour l'avancement au grade de lieutenant hors classe de sapeurs-pompiers professionnels.

La définition de ce taux de promotion ne s'impose pas à l'autorité administrative qui reste maître des propositions d'avancement au regard des critères d'encadrement du corps départemental et de la situation individuelle des agents.

Il est proposé de fixer le ratio d'avancement au grade de lieutenant hors classe de sapeurs-pompiers professionnels au taux de 100%.

- Vu le rapport soumis à leur examen ;
- Vu l'avis du comité technique du 7 mars 2016 ;
- Après en avoir délibéré ;
- Les membres du bureau du conseil d'administration :

Fixent le ratio d'avancement au grade de lieutenant hors classe de sapeurs-pompiers professionnels au taux de 100%.

Le président du conseil d'administration

Jérôme SOURISSEAU

14/04/2016 10:00:44

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE



Le bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au sein de l'établissement, sous la présidence de Monsieur Jérôme SOURISSEAU, président du bureau du conseil d'administration.

Date de convocation : 3 et 24 mars 2016

Présents :
Messieurs François BONNEAU, Christian FAUBERT et Jérôme SOURISSEAU, membres du bureau du conseil d'administration.

Assistants à la séance :
Colonel Jean MOINE, directeur départemental lieutenant-colonel Denis PAQUEREAU, directeur départemental adjoint.

Absente excusée :
Madame Brigitte FOLLE, membre du bureau du conseil d'administration.

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit dans son article 49 que le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois ou corps régi par la présente loi pourront être promus à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois, est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique.

Il est ainsi nécessaire de définir un taux de promotion pour l'avancement au grade de sapeur de 1^{re} classe de sapeurs-pompiers professionnels.

La définition de ce taux de promotion ne s'impose pas à l'autorité administrative qui reste maître des propositions d'avancement au regard des critères d'encadrement du corps départemental et de la situation individuelle des agents.

Il est proposé de fixer le ratio d'avancement au grade de sapeur de 1^{re} classe de sapeurs-pompiers professionnels au taux de 100%.

- Vu le rapport soumis à leur examen ;
- Vu l'avis du comité technique du 7 mars 2016 ;
- Après en avoir délibéré ;
- Les membres du bureau du conseil d'administration :

Fixent le ratio d'avancement au grade de sapeur de 1^{re} classe de sapeurs-pompiers professionnels au taux de 100%.

Le président du conseil d'administration

Jérôme SOURISSEAU

14/04/2016 10:00:44

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des décisions d'attribution de marchés prises et exécutées depuis la séance du conseil d'administration du 27 octobre 2015, en vertu de la délégation du conseil d'administration au titre de l'article L. 2122-22, 4^{ème} alinéa du code général des collectivités territoriales (marchés passés selon une procédure rétroactive).

Decision n° 19 du 14 octobre 2015

Attribution du marché relatif à la réalisation du contrôle technique déviant de l'échelle pivotante semi-automatique (BPAS 25) du CNS Cognac, au prestataire suivant :

- Société M&G FILLS CAMIVA - 73231 Saint Albain L'egysee
 - Montant du marché : 47 392,03 € HT
- Decision n° 20 du 20 octobre 2015**
- Attribution du marché relatif à l'acquisition d'un véhicule léger (Fongect SUV) au prestataire suivant :

- I/OAP - 33692 MERSIGNAC Cedex
- Montant du marché : 15 565,06 € HT

CE RAPPORT N° APPELLE ACCUENED/DECISION

Transformations de postes :

a) Transformation d'un poste de capitaine de sapeur-pompier professionnel en un poste de capitaine de sapeur-pompier professionnel :

Suite au départ à la retraite d'un commandant (le sapeur-pompier professionnel), il convient de transformer son poste en un poste de capitaine de sapeur-pompier professionnel à compter du 1^{er} janvier 2016.

b) Transformation de postes de sergent de sapeur-pompier professionnel en postes d'adjudant de sapeur-pompier professionnel :

Suite à l'avis favorable de la commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C du 27 novembre 2014 et à l'inscription de 6 agents sur le tableau annuel d'avancement au grade d'adjudant, il convient de transformer 6 postes de sergent de sapeur-pompier professionnel en 6 postes d'adjudant de sapeur-pompier professionnel, 5 à compter du 1^{er} octobre 2015 et 1 à compter du 1^{er} décembre 2015.

Suite à l'avis favorable de la commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C du 27 octobre 2015 et à l'inscription d'un agent sur le tableau annuel d'avancement au grade d'adjudant, il convient de transformer 1 poste de sergent de sapeur-pompier professionnel en 1 poste d'adjudant (le sapeur-pompier professionnel à compter du 1^{er} janvier 2016).

c) Transformation de postes d'adjudant de sapeur-pompier professionnel en postes de sergent de sapeur-pompier professionnel :

Afin de combler 3 postes d'adjudant de sapeur-pompier professionnel vacants, 3 agents du grade de sergent de sapeur-pompier professionnel ont fait l'objet d'une mutation interne. Il convient donc de transformer ces 3 postes du grade d'adjudant en 3 postes au grade de sergent de sapeur-pompier professionnel.

d) Transformation d'un poste de sergent de sapeur-pompier professionnel en un poste de caporal de sapeur-pompier professionnel :

Suite à la mutation interne d'un sergent au sein du service formation/soin, il convient de transformer son poste devenu vacant au sein du CNS La Couronne en un poste de chef d'équipe au grade de caporal.

e) Transformation de postes de sergent de sapeur-pompier professionnel en postes de sapeur 1^{ère} classe :

Suite à 4 mutations de personnel, il convient de transformer leurs postes devenus vacants en postes d'équipier au grade de sapeur de 1^{ère} classe.

f) Transformation de postes de sapeur de 1^{ère} classe en postes de caporal de sapeur-pompier professionnel :

Suite à l'avis favorable de la commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C du 27 octobre 2015 et à l'inscription de deux agents sur le tableau annuel d'avancement au grade de caporal, il convient de transformer 2 postes de sapeur 1^{ère} classe en 2 postes de sergent de sapeur-pompier professionnel à compter du 1^{er} janvier 2016.

g) Transformation d'un poste de sapeur en un poste d'adjudant de sapeur-pompier professionnel :

Suite à l'avis de comité technique du 24 novembre 2015 concernant la création d'un poste de sapeur-pompier professionnel vacant du centre d'incendie et de secours d'Angoulême vert le CIA-CORDS, il convient de transformer ce poste au grade d'adjudant de sapeur-pompier professionnel.

Postes vacants / recrutements :

Suite au recrutement d'un agent administratif de 2^{ème} classe pour occuper les fonctions de secrétaire de la compagnie de Ruffec, le poste précédemment vacant est pourvu depuis le 1^{er} octobre 2015.

Suite à la démission d'un agent en contrat emploi d'avant, un poste est ainsi vacant à compter du 1^{er} octobre 2015. La procédure de recrutement est en cours.

Suite au départ à la retraite d'un sapeur-pompier professionnel et au mouvement interne, un poste de capitaine est vacant à compter du 1^{er} janvier 2016.

Suite au départ à la retraite d'un sapeur-pompier professionnel affecté sur un poste non ordonné, un poste de sapeur suppléant est vacant à compter du 24 décembre 2015.

Suite à des mutations externes, l'acte de démission de ces propriétaires militaires, 4 postes de sapeur 1^{ère} classe sont vacants, un jury de recrutement a été organisé les 07 et 08 octobre 2015. Des candidats laureats du concours de sapeur 1^{ère} classe ont été retenus et seront recrutés à compter du 26 février 2016.

L'effectif global des personnels permanents d'incorporés départementaux reste inchangé.

DEBAT

Le président donne la parole au Cdt VERGNAUD, chef du groupement, ressources humaines, qui présente le rapport.

Aucune observation n'est apportée, le président soumet le rapport au vote :

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

DECISION

Vu le rapport soumis à leur examen ;

Après avoir délibéré ;

Les membres du conseil d'administration :

- adoptent le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 1^{er} janvier 2016.

TABLEAU DES EFFECTIFS

CATEGORIE A	Colonel	1	0
	Lieutenant-colonel	3	0
	Commandant	9	0
	Capitaine	12	1
	Major	3	0
	Pharmacien hors classe	1	0
	Pharmacien 1 ^{ère} classe	1	0
	Pharmacien 2 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 3 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 4 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 5 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 6 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 7 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 8 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 9 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 10 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 11 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 12 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 13 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 14 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 15 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 16 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 17 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 18 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 19 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 20 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 21 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 22 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 23 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 24 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 25 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 26 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 27 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 28 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 29 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 30 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 31 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 32 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 33 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 34 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 35 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 36 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 37 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 38 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 39 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 40 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 41 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 42 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 43 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 44 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 45 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 46 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 47 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 48 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 49 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 50 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 51 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 52 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 53 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 54 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 55 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 56 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 57 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 58 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 59 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 60 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 61 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 62 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 63 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 64 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 65 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 66 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 67 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 68 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 69 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 70 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 71 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 72 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 73 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 74 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 75 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 76 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 77 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 78 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 79 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 80 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 81 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 82 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 83 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 84 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 85 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 86 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 87 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 88 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 89 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 90 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 91 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 92 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 93 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 94 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 95 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 96 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 97 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 98 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 99 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 100 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 101 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 102 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 103 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 104 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 105 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 106 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 107 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 108 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 109 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 110 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 111 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 112 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 113 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 114 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 115 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 116 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 117 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 118 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 119 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 120 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 121 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 122 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 123 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 124 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 125 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 126 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 127 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 128 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 129 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 130 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 131 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 132 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 133 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 134 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 135 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 136 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 137 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 138 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 139 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 140 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 141 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 142 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 143 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 144 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 145 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 146 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 147 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 148 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 149 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 150 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 151 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 152 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 153 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 154 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 155 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 156 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 157 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 158 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 159 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 160 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 161 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 162 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 163 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 164 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 165 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 166 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 167 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 168 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 169 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 170 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 171 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 172 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 173 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 174 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 175 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 176 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 177 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 178 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 179 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 180 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 181 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 182 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 183 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 184 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 185 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 186 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 187 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 188 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 189 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 190 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 191 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 192 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 193 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 194 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 195 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 196 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 197 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 198 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 199 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 200 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 201 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 202 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 203 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 204 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 205 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 206 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 207 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 208 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 209 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 210 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 211 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 212 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 213 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 214 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 215 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 216 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 217 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 218 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 219 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 220 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 221 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 222 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 223 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 224 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 225 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 226 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 227 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 228 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 229 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 230 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 231 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 232 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 233 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 234 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 235 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 236 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 237 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 238 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 239 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 240 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 241 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 242 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 243 ^{ème} classe	2	0
	Pharmacien 244 ^{ème} classe	2	0

Les articles L. 3312-4 et R. 1424-20 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient pour le SDIS la possibilité d'affecter aux dépenses d'équipement des autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP), ce qui permet au conseil d'administration de ne pas inscrire à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

(Compte tenu de l'actualisation des projets il est proposé d'ajuster les différents crédits de paiement des autorisations de programme existantes et d'autoriser la création d'une nouvelle autorisation de programme relative à l'extension du CIS Le Couronne.

A la réunion du présent rapport, la situation des AP/CP 2015 est indiquée dans le tableau ci-dessous :

Intitulé de l'AP	AP	Total AP	CP Réalisés + engagé 2015	Dépeo actuel sur AP	CP 2016	CP à venir
Ecole départementale du feu et CIS		7 500 000 €	1 611 861 €	5 688 139 €	3 000 000 €	2 688 139 €
Lanoue						
Création de locaux VSAV-vestibules		3 350 000 €	2 847 713 €	505 287 €	1 000 000 €	405 287 €
Plan pluriannuel d'équipement véhicules (2014-2016)		5 000 000 €	2 952 609 €	2 047 391 €	1 715 000 €	332 391 €
Schéma directeur informatique (2014)		800 000 €	429 048 €	370 952 €	276 150 €	94 762 €
Construction CIS Mariste		1 400 000 €	100 000 €	1 300 000 €	0 €	1 300 000 €

Proposition de création d'AP nouvelle :

Extension du CIS La Couronne	1 500 000 €	0 €	1 500 000 €	300 000 €	1 200 000 €
------------------------------	-------------	-----	-------------	-----------	-------------

Les conditions d'affectement des personnels de garde sont inadaptées (chambres exigées, sans fenêtre, présence de lits superposés, absence de local vestiaire, doubles en nombre insuffisant) et nécessitent une aménagement sensible afin de répondre aux standards départementaux en la matière.

Le dossier a été présenté devant la commission interdépartementaire du 6 octobre 2015 et a reçu un avis favorable.

DEBAT

Le président donne la parole au Col MOINE qui présente le rapport en soulignant l'importance du projet pour les sapeurs-pompiers professionnels du CIS La Couronne.

Aucune observation n'est apportée, le président soumet le rapport au vote :

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

DECISION

Vu le rapport soumis à leur examen ;

Après avoir délibéré ;

Les membres du conseil d'administration :

autorisent la création d'une nouvelle autorisation de programme pour l'extension du centre d'incendie et de secours de La Couronne.

1. CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

Ce budget primitif 2016 fait suite au celui de prévisions budgétaires qui a été voté le 27 octobre dernier ; il tient compte des contraintes budgétaires imposées par l'Etat au Département, aux communes et EPCI.

L'indice prévisionnel d'inflation inscrit dans le projet de loi de finances pour 2016 devrait être fixé à 1 %. Toutefois le conseil d'administration du SDIS, dans sa séance du 27 octobre dernier, a limité l'évolution du montant des contributions des communes et EPCI dans ce budget, à la progression démographique sans application de coefficient d'inflation au tarif par habitant.

A ce contexte, s'ajoutent diverses mesures réglementaires imposées par les décrets récents qui pèsent de manière conséquente sur les dépenses de personnel, et notamment :

- la réforme de la filière des sapeurs-pompiers professionnels, intégrée au GVT, y compris la mise en œuvre des fonctions d'officier de garde et sous-officier de garde ;
- la revalorisation indiciaire des catégories C et B s'appliquant aux diverses filières ;
- le décret n° 2013-1186 du 18 décembre 2013 portant modification du temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels et les mesures mises en œuvre pour migrer vers un régime de travail en gardes de 12 heures à partir du 1^{er} janvier 2018 ;
- la hausse des cotisations au régime de retraite des fonctionnaires (jusqu'au 2020) ;
- le dégraissage de l'indicateur B pour tous les sapeurs-pompiers (mis en œuvre sur deux exercices).

2. EVOLUTION ET EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET DE SDIS

Le budget primitif de l'année 2016 s'inscrit dans le cadre de l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle signée le 30 mai 2013 entre le SDIS et le Département, et des orientations budgétaires mises au débat lors du conseil d'administration qui s'est tenu le 27 octobre 2015.

Une communication préliminaire sur les orientations budgétaires du SDIS pour l'année 2016 a reçu l'approbation de la commission de finances du SDIS tenue le 29 juillet 2015.

Ce document résume la participation du Département au budget du SDIS à + 1,77 %.

Conformément au rapport sur l'évolution des ressources et charges prévisibles présenté lors du CASDIS du 27 octobre dernier, l'exercice budgétaire 2016 est marqué au niveau des dépenses par :

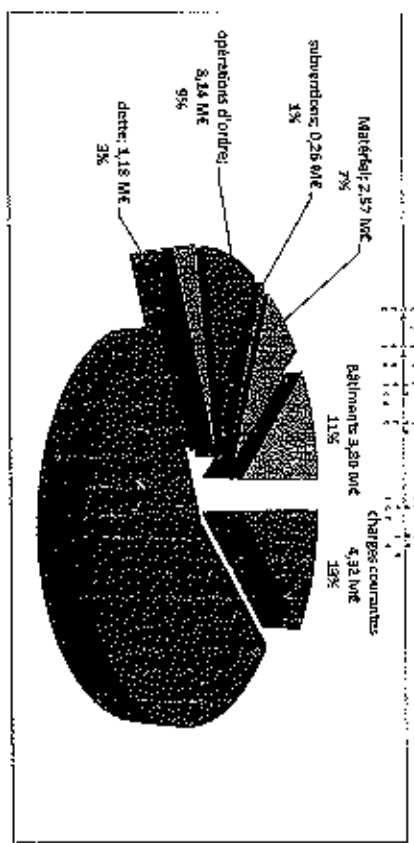
- Une baisse significative des charges courantes de fonctionnement (- 3,03 %) ;
- Une hausse des frais de personnel limitée à 1,55 % (incluant le GVT et l'application du protocole d'accord sur le temps de travail) ;
- Un programme d'investissement conséquent de 7,4 M€ dont 2,57 M€ consacrés au plan d'équipement pour matériel et véhicules ;
- Un programme d'investissement s'élevant à 3,8 M€ dont des crédits de paiement à hauteur de 3 M€ affectés en démarrage du projet immobilier de Lanoue.

Après intégration de l'ensemble des dépenses, recettes et opérations d'ordre, le budget primitif s'équilibre à 34,9 M€ ; les dépenses de fonctionnement augmentent de 1,05 % par rapport au budget 2015.

L'équilibre général du budget est le suivant :

Budget par section	BP 2015	BP 2016
Total fonctionnement	27 215 495 €	27 500 000 €
Total investissement	5 215 430 €	7 400 000 €
TOTAL BUDGET	32 430 925 €	34 900 000 €

3. LES DEPENSES



3.1. LES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

3.1.1. Chapitre 011 : Les charges courantes de gestion (3,03 %) 4 315 020 €

Tous les services du SDIS doivent exercer un effort particulier en vue de diminuer les charges courantes. Les crédits de la fonction et les frais de télécommunication ont été réduits de près de 15 %.

Des économies sont également attendues grâce aux procédures de mise en concurrence, sur les achats de fournitures de bureau, par exemple ; le travail en groupement de commandes national des SDIS (ULESS) pour la fourniture d'énergie permettra de générer une économie sur la fourniture d'électricité.

3.1.2. Chapitre 012 : Les charges de personnel (-1,55 %) 19 630 000 €

Les personnels permanents : sapeurs-pompiers professionnels et personnels administratifs et techniques :

Malgré le gel du point d'indice de la fonction publique, une progression de 1% de l'indice glissement-vieillesse-technicité est intégré au budget 2016, soit 14 809 000 € x 1% = 148 000 €.

Le décret n° 2013-1186 du 18 décembre 2013 relatif au temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels a conduit le SDIS à signer avec les organisations syndicales, le 6 juin 2014, un protocole d'accord sur un nouveau régime de travail, basé sur 134 heures de 12 heures, qui sera effectif au plus tard le 1^{er} janvier 2018.

Ce protocole prévoit le recrutement de 35 emplois d'avant sur les missions de sapeurs-pompiers auxiliaires selon un échéancier qui a débuté en 2015 et s'achèvera en 2017. Pour 2016, la charge brute au chapitre 012 est égale à 96 000 €.

L'arrêté du 2 août 2013, modifiant le code de la santé publique, fixant les conditions d'immunisation des personnes exposées à l'hépatite B, modifie les conditions de vaccination des sapeurs-pompiers contre l'hépatite B. A ce titre, 26 000 € de crédits complémentaires sont nécessaires pour réaliser les vaccins.

15 adjoints-chefs faisant fonction de chef de groupe se présenteront à l'examen professionnel de lieutenant ; sous réserve de réussite, le SDIS prévoit d'en nommer 3 en 2016, soit un coût de 30 000 € ; cependant, avant fin 2019, les 15 devront avoir réussi l'examen professionnel.

Les charges salariales et patronales :

Les cotisations sociales au régime de retraite des fonctionnaires (CNRAFL) seront en augmentation progressive jusqu'en 2020 (au 1^{er} janvier 2016 : taux personnel + 0,05 % ; taux salarial soit + 0,32 %).

La cotisation « Vieillesse » de l'IRSSAF augmente également de progressivement jusqu'en 2016 de 0,05%.

3.1.3. Chapitre 65 : Les autres charges de gestion courante (+ 0,71 %) 255 500 €

Outre les indemnités des élus et les participations versées aux communes qui emploient des sapeurs-pompiers volontaires pour 30 000 €, elles concernent principalement les subventions annuelles au bénéfice d'associations. En effet, le SDIS accorde des subventions au profit des centres sociaux (COS) et à l'initiative du personnel de l'état-major ainsi qu'à diverses associations œuvrant en faveur des sapeurs-pompiers. Ces subventions ont été gelées pour le budget 2016.

Les budgets d'indemnisation des SPV représentent un montant de 3 020 000 €.

Les sommes à inscrire au titre du régime de retraite des SPV se décomposent ainsi :

3 500 000 € au titre de la prestation de fidélisation et de reconnaissance ;
 260 000 € au titre des allocations de vérification et de fidélité.

3.1.3. Chapitre 65 : Les autres charges de gestion courante (+ 0,71 %) 255 500 €

Ainsi, de manière globale, les dépenses du chapitre 012 devraient évoluer de +1,55 %, soit + 300 000 €, chaque fois qu'il y a lieu de prévoir une augmentation de 1 % au 1^{er} janvier 2016.

Le tableau ci-dessus présente le montant prévisionnel de la subvention pour chaque association, au titre de 2016, identique au montant 2015 :

Désignation de l'association	Montant 2016
Comité des centres sociaux du personnel	159 000 €
Union départementale des sapeurs-pompiers	26 000 €
Amitié du personnel de l'état-major	10 900 €
Association des jeunes sapeurs-pompiers	7 130 €
Association des pupilles et orphelins de sapeurs-pompiers	470 €
Totaux	183 500 €

3.1.4. Chapitre 66 : Les charges financières (+ 0 %) 270 000 €

Les frais financiers comprennent les intérêts de la dette, une provision d'intérêts pour une mobilisation éventuelle de la ligne de réserve ainsi que les intérêts courus non échus.

Les intérêts de la dette sont stables malgré un nouveau contrat d'emprunt de 3 M€ pour l'école départementale du feu et centre de secours de Jarnac, mobilisable jusqu'au 31 juin 2016, qui aura donc un impact sur l'annuité surtout à partir de 2017.

3.1.5. Chapitre 67 : Les charges exceptionnelles 5 000 €

Il s'agit de provisions pour régularisations comptables de cas isolés.

3.1.6. Chapitre 021 : Les dépenses supérieures 20 000 €

Une inscription de 20 000 € est proposée pour faire face à ce type de dépense.

3.1.7. Chapitre 042 : la dotation aux amortissements et provisions (à 5 %)

La dotation aux amortissements approuvée de manière complémentaire et révisée un montant de 2 677 000 € qui permet le renouvellement du parc d'équipement et l'entretien des matériels.

Concernant les amortissements liés aux constructions, il est proposé, comme chaque année, de bénéficier de la possibilité offerte par l'instruction comptable 9461, de neutraliser les amortissements liés aux constructions nouvelles à raison de 50 % de la dotation aux amortissements correspondant d'un montant total de 1 814 499,56 € après déduction des amortissements de subventions, soit 904 430 €.

De plus, 32 recours au tribunal administratif de Poitiers ont été déposés contre le SDIS le 20 avril 2015 par des sapeurs-pompiers professionnels des compagnies d'Angoulême et Cognac afin d'obtenir le paiement de finances supplémentaires pour leur temps de repos, habillage-déshabillage.

En cas où le SDIS perdrait, le risque contentieux s'éleverait à environ 75 000 €.

Aussi il est proposé de provisionner par fraction sur trois ans le risque financier encouru par le SDIS, soit une inscription au budget 2016 au titre des provisions pour contentieux de la somme de 25 000 €.

3.1.8. Chapitre 023 : le virement à la section d'investissement

Un autofinancement complémentaire à la dotation aux amortissements est inscrit pour permettre le financement des dépenses d'équipement et limiter le recours à l'emprunt.

3.2. LES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

3.2.1. Chapitre 16 : le remboursement de l'emprunt au capital de la dette

3.2.2. Chapitre 022 : les dépenses imprévues

3.2.3. Chapitre 20-21-23 : les immobilisations

Les crédits de paiement pour les dépenses réelles d'équipement représentent les développés déterminés dans le cadre des orientations budgétaires 2016 soit 6 777 M€ et sont repartis par opérations ou programmes.

La situation des autorisations de programme et crédits de paiement y afférents est la suivante :

Intitulé de l'AP	Total AP	CP fin 2015		CP 2016
		CP Réalisés + engagés	dispo sur AP fin 2015	
Ecole départementale du feu et CIS Jumez	7 300 000 €	1 611 861 €	5 688 139 €	3 000 000 €
Création de locaux VSAV-vestiaires	3 350 000 €	2 844 713 €	505 287 €	100 000 €
Construction d'un CIS à Méné	1 400 000 €	300 000 €	1 300 000 €	0 €
Extension du CIS de la Courroue	1 500 000 €	0 €	1 200 000 €	300 000 €
Schéma directeur informatique (2014)	800 000 €	429 084 €	370 912 €	276 150 €
Plan pluriannuel d'équipement véhicules (2014-2016)	5 000 000 €	2 952 679 €	2 047 391 €	1 715 000 €

3.2.3.1. Le renouvellement de matériel automobile

La reconversion informatique s'est vue le 6 octobre dernier pour amster les priorités en terme de projets immobiliers et propose d'inscrire des crédits de paiement pour :

- Le programme annuel d'entretien dans les CIS (dont pont-cadre à La Roche-Chouaumont) 300 000 €
- Sécurisation du système d'ailette de l'aéri-major 100 000 €
- L'entretien du CIS de la Courroue 300 000 €
- L'aménagement de locaux VSAV-vestiaires au CIS de Ménébron 100 000 €
- Le démarrage de construction de l'école départementale du feu et CIS de Jarzé 3 000 000 €

3.2.3.2. Le schéma directeur informatique

Une nouvelle autorisation de programme de 800 000 € a été votée en CAS DIS le 30 octobre 2015 pour la dernière phase de ce schéma directeur. Les crédits de paiement 2016 sont répartis ainsi qu'il suit :

Désignation	Crédits de paiement pour 2016
Projet informatique	40 000 €
Système d'information géographique	37 000 €
Douane et renouvellement de matériel	39 650 €
Outils de prévention	16 000 €
Module médical	17 000 €
Module STARK	4 000 €
Gestion de projet	2 500 €
Logiciel TIA/C (gestion des bids avec suivi)	60 000 €
Sécurité système d'information et A.M.O étude sécurisation	18 000 €
SGO* des SDIS de Poitou-Charentes	18 000 €
Total	276 150 €

* SGO système de gestion opérationnelle

3.2.3.3. Le plan d'équipement véhicules

Une autorisation de programme de 5,1 M€ a été votée le 30 octobre 2015 pour les exercices 2014 à 2016. Celle-ci a été décaissée de 100 000 € au budget 2015, puis 35 000 € au budget 2016 pour couvrir un effort supplémentaire de maîtrise des dépenses.

Les crédits de paiement correspondent sont détaillés dans le tableau ci-après :

Montant de l'AP	CP 2014	CP 2015	CP 2016
5 000 000 €	601 000 €	1 650 000 €	1 715 000 €

Aussi, les crédits de paiement à inscrire dans le cadre de ce plan d'équipement pour 2016, d'un montant de 1 715 000 € sont détaillés dans le tableau ci-après :

Désignation	Crédits de paiement pour 2016
EP&A (schelle pyroscante semi-automatique)	573 500 €
FP&SK (fourgon pompe usure secourus rouler)	186 000 €
LOT (décontamination)	66 500 €
VTVU (véhicule pour usage)	168 000 €
M&PR (moteur pompe renouable)	51 500 €
VVEU (véhicule pour usage léger)	17 500 €
VLR (véhicule de liaison léger)	58 500 €
VSAV (véhicule secourus aux aggraves et victimes)	367 500 €
VELR (véhicule de liaison lors route)	65 000 €
VTP9 (véhicule de transport de personnel)	Supplémentaire pour économie
Total	1 715 000 €

3.2.3.4. Le matériel divers d'incendie et de secours 484 000 €

L'enveloppe budgétaire consacrée au projet matériel d'incendie et de secours (300 000 €) comprend le renouvellement annuel des tuyaux, des échelles, du matériel d'insémination, de signalisation et de hébergement.

Les équipements de protection individuelle sont évalués à 100 000 € (appareils respiratoires isolants, casques, vestes traitées et sur-pantalons).

Le renouvellement du matériel médico-secouriste est inscrit pour un montant de 50 000 € et comprend des appareils d'aide au massage cardiaque, du matériel pour les unités médicales et des chaises portables.

Enfin, 31 000 € de crédits pour affectés à du matériel dans les domaines de la formation, du développement du volontariat et des activités physiques et sportives.

3.2.3.5. Le matériel d'aide et de transmissions 34 380 €

Comme chaque année, le service renouvelle 1/5 des récepteurs individuels d'aide et se dote de 11 récepteurs récepteurs portatifs Antares. Par ailleurs 10 000 € de crédits supplémentaires sont inscrits au chapitre 20 des études pour le futur réseau de transmission radio opérationnelles.

3.2.3.6. Les frais d'étude pour un nouveau réseau de transmissions 10 000 €

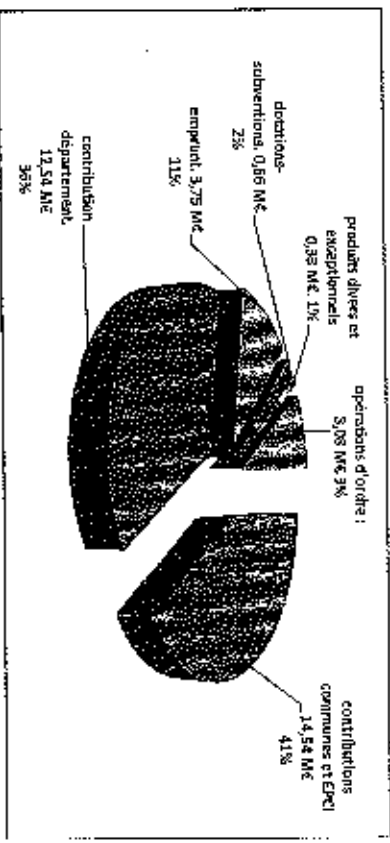
Il est prévu d'étudier dès 2016, les voies possibles permettant une sécurisation et une modernisation de notre système de transmissions radio opérationnelles.

3.2.3.7. Les achats de mobilier et d'électroménager 50 000 €

Cette dotation annuelle stable permet de maintenir à l'égal-ajour et dans les 27 centres d'incendie et de secours des postes de travail adaptés aux règles d'hygiène et de sécurité.

4. LES RECETTES

Elles évolueront de 1,05 % au fonctionnement pour faire face principalement aux charges de personnel et aux investissements et sont équilibrées à hauteur de 27 500 000 €. Pour la section d'investissement, elles représenteront un montant de 7 400 000 €.



4.1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

4.1.1. Chapitre 74 : contributions des communes et EPCI 14 537 314 €

Les contributions des communes et EPCI ont fait l'objet au vote du conseil d'administration le 27 octobre 2015, sur la base d'un montant fixant non modifié par rapport à 2015 :

Secteur	Taux habitant		Evolution	
	2015	2016	Ta %	
Secteur A	57,45 €	57,45 €	0 %	
Secteur B	48,85 €	48,85 €	0 %	
Secteur C	24,30 €	24,30 €	0 %	

La population en Charente évoluant favorablement, le montant global des contributions des communes et EPCI sera de 14 537 314 €.

4.1.2. Chapitre 74 : contributions du Département (+ 1,77 %) 12 538 201 €

Conformément aux termes de la convention pluriannuelle 2013-2016 et de son avenant n°1, passée entre le Conseil départemental et le SDIS, la contribution du Département s'élèvera en 2016 à 12 538 201 €, soit un effort de + 1,77 % par rapport à 2015.

Il est entendu avec le Département que la subvention d'investissement prévue en 2015 à hauteur de 350 000 € et non encore octroyée sera versée en deux tranches sur les exercices 2016 et 2017.

Le montant de la participation du Département s'élèverait ainsi à 12 538 201 € et constituerait 45,97 % du total des contributions en provenance des collectivités territoriales.

4.1.3. Chapitres 70-75-77 : les produits divers et exceptionnels (+10,12 %) 322 355 €

Les recettes proviennent principalement des interventions payantes telles que les remboursements de frais de destruction de nuisibles, des remboursements sur réparations, et des remboursements pour carence des ambulanciers privés.

Soit en forme encasée, les produits de cessions de matériels réformés via le site web-enchères : ainsi en 2015 le SDIS a encasé 63 802 €. La prévision 2016 est de 42 100 €.

4.1.4. Les opérations d'ordre 162 130 €

Il s'agit de la reprise de subventions et de la neutralisation des amortissements.

4.2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 662 000 €

4.2.1. Les dotations et subventions 487 000 €

4.2.1.1 Chapitre 10 : le fonds de compensation de la TVA 487 000 €

Il sera calculé par rapport aux départs d'équipements qui seront cédés au compte administratif de l'exercice 2015, par application du nouveau taux de 16,404 % lié à l'augmentation de la TVA, soit un montant prévisionnel de 487 000 €.

4.2.1.2 Chapitre 13 : la subvention d'investissement du Département 175 000 €

La convention pluriannuelle de partenariat SDIS-Département prévoit le versement en trois acomptes sur la période 2014-2016 d'une subvention d'investissement liée à la perte des contributions communes et EPCI et allouées sur la réalisation de l'école départementale du feu et CBS de Jarnac.

Compte-rendu du relatif pris dans les projets indépendants du SDIS, mais causés par la découverte de vestiges archéologiques généraux des fondilles complétement, le versement de la subvention s'effectuera sur quatre exercices, en fonction de l'avancement du projet de construction de l'école départementale du Haut-Maignat le nouveau CIS de JARNAC.

Le versement 2016, à hauteur de 175 000 €, viendra compléter les ressources prévues de la section d'investissement

4.2.2. L'autofinancement dégrugé (des opérations d'ordre ou mixtes)..... 2 979 480 €

Il s'agit d'opérations d'ordre qui correspondent principalement à la dotation aux amortissements pour 2 677 080 €, et à un prélèvement sur la section de fonctionnement de 302 400 €, sommes dégrugées pour financer le plan d'équipement et toutes les acquisitions de matériel.

4.2.3. Chapitre 16 : l'emprunt d'équilibre..... 3 758 520 €

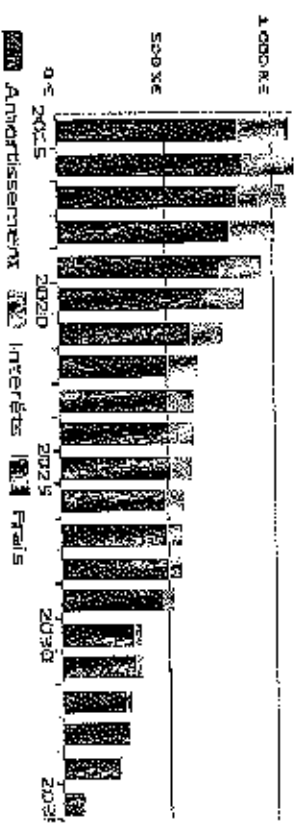
Le montant de l'emprunt prévisionnel permettant d'équilibrer la section d'investissement avant reprise des excédents est de 3 758 520 €.

Toutefois la reprise des soldes 2015 à la clôture de l'exercice permettra de re contracter que très partiellement cet emprunt, puisque des écarts positifs sont réservés pour le projet de JARNAC et un emprunt a déjà été contracté en 2015 pour 3 M€ au taux fixe de 2,02 % auprès de la Société Générale, renouvelable en 2016.

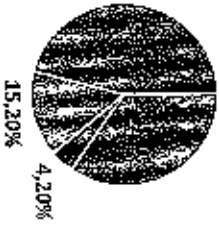
5. L'ÉTAT DE LA DETTE DU SDIS

L'encours de dette au 31/12/2016 sera de 9,3 M€ et l'annuité par habitant de 3 €.

L'histogramme ci-après présente la répartition de l'annuité de dette, capital et intérêts, à long terme pour le SDIS avec l'apport de JARNAC :



La répartition de l'emprunt par prêteur est la suivante :



- Société générale
- Société de fin. local
- Caisse d'épargne
- Crédit agricole CIB

Le taux d'épargne nette devrait passer à 7,2 % fin 2016, la capacité de financement du SDIS devrait passer de 3,2 ans à 2,5 ans et du trimestre précédent à 2,2 % fin 2016.

Enfin les charges de personnel en 2016 représenteront 1,26 % des dépenses globales de fonctionnement.

6. CONCLUSION

Le budget primitif de l'exercice 2016, dont la maquette officielle et le tableau de synthèse sont joints en annexe, s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 34 900 000 €.

La contribution obligatoire du Département au budget du SDIS pour 2016 évolue de 11,77 % pour atteindre le montant attendu de 12 518 201 €. Le Conseil départemental s'étant engagé par avenant à la convention pluriannuelle de financement du SDIS, à équilibrer la section d'investissement par une subvention exceptionnelle de 175 000 € (350 000 € versés par moitié sur deux exercices).

Le volume global de la contribution obligatoire des communes et EPCI augmente de 0,19 % et s'élève à 14 537 314 €.

Les membres du conseil d'administration sont appelés à voter par chapitre et opération d'investissement le budget 2016 du SDIS dont la balance de présentation et la maquette budgétaire sont jointes au présent rapport.

DEBAT

Avant de donner la parole au Col MOINE, efn, qu'il présente ce rapport, M. SOLRUSSEAU précise que des conseils d'économie seront être demandés pour la réalisation de ce budget et il tient à souligner les efforts réalisés par le SDIS, notamment sur les charges à caractère général. Par ailleurs, la situation financière du SDIS est saine et maîtrisée.

Le Préfet de la Charente souligne la parole afin que l'association des jeunes sapeurs-pompiers reçoive une augmentation de 500 € de sa subvention que les services de la préfecture versent.

Il indique par ailleurs que les nombreuses actions de promotion sont à l'ordre du jour. Par exemple, le SDIS va recevoir début janvier l'ensemble des chefs d'établissements des écoles et collèges pour les sensibiliser, et début février une cérémonie officielle aura lieu pour rendre à l'honneur les employés de sapeurs-pompiers volontaires. Aucune autre observation n'est faite, le président soutient le rapport au vote.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

DECISION

Vu le rapport soumis à leur examen ;

Suivi à la proposition faite par Monsieur le Préfet, d'accorder une subvention d'État de 500 € pour l'association des jeunes sapeurs-pompiers de la Charente (chapitre 65 + 500 € et chapitre 74 - 500 €) ;

Après en avoir délibéré ;

Les mesures du conseil d'administration :

- adoptent le présent budget primitif par chapitres budgétaires et opérations pour un montant modifié de 34 900 500 euros soit : 27 500 500 €
- section de fonctionnement 7 400 500 €
- section d'investissement
- crédits d'insertion un montant à hauteur de 3 758 520 euros pour financer le programme bâtimentaire 2016 ;
- arrêtent les autorisations de programme et crédits de paiement aux montants fixés en annexe du budget 2016.

Les quatre SDIS de la région Poitou-Charentes travaillent déjà séparés et indépendamment les uns des autres depuis 2001. De cette coopération est né le besoin d'optimiser et de synchroniser un ensemble d'actions amontantes pour des établissements coopératifs par la création d'un groupement interdépartemental d'achat ou une convention plurijuridique de formation.

La volonté commune des 4 SDIS de vouloir travailler ensemble sur des problématiques communes a permis d'initier une vraie dynamique qui a été formalisée par la première charte de mutualisation signée en 2014.

Les besoins de mutualisation étant toujours plus indispensables, il conviendrait de donner un cadre plus formel à cette coopération.

La présente charte vise les objectifs suivants :

- recherche de solutions de mutualisation innovantes afin d'optimiser leur organisation et leurs performances ;
- renforcer les domaines de mutualisation.

Pour ce faire il est prévu que :

- les 4 présidents se rencontrent au moins une fois par an ;
- la gouvernance des 4 SDIS demeure ensemble les domaines où des actions de mutualisation doivent être développées ;
- les groupes projet qui seront mis en place seront animés par l'ensemble des 4 SDIS ;
- d'éventuelles études conjuguées pourront être demandées.

La présente charte est conclue pour 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016.

DEBAT

Le président présente le rapport.

Aucune autre observation n'est faite, il soumet le rapport au vote.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

DECISION

Vu le rapport soumis à leur examen ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du conseil d'administration :

- autorisent le président à signer la charte jointe en annexe.

La coopération entre SDIS existe en Poitou-Charentes depuis 2001 dans le cadre d'un groupement interdépartemental d'achat (matériaux - formation). Ce dispositif original a créé une dynamique forte entre les SDIS de la région qui, grâce à une mutualisation concertée, se réunissent régulièrement, super-positions annuées plus.

Une charte du 25 avril 2014 signée par les quatre SDIS de Poitou-Charentes a donné une orientation ouverte et nouvelle à cette mutualisation. Parmi les objectifs de mutualisation, la formation, indispensable mais coûteuse pour les SDIS, constitue une source majeure d'échange. De cette volonté est née l'idée d'un travail commun d'élaboration des plans de formation en respectant les caractéristiques de chacun des SDIS et leurs objectifs stratégiques. Soutenus par la direction régionale de Poitou-Charentes du centre national de formation publique territoriale (CNPPT) les travaux préparatoires se sont déroulés durant l'année 2014 et le premier semestre 2015. A partir de ces travaux, des actions concertées de mutualisation peuvent être créées ou renforcées.

Il vaudrait ainsi proposer une convention entre les SDIS de Poitou-Charentes visant à obtenir les modalités de réalisation des plans de formation et d'actions de mutualisation des stages par les quatre établissements dans le but :

- d'harmoniser l'élaboration des plans de formation de chaque SDIS ;
- d'optimiser l'organisation des actions de formation en développant les stages interdépartementaux ;
- de réduire les coûts de formation en réduisant au maximum les coûts pédagogiques ;
- de mettre en commun les installations de formation ;
- d'optimiser l'offre de formation du CNPPT à destination des SDIS.

Cette convention prévoit notamment un dispositif nouveau d'échange de formations ou de compétences à titre gratuits entre les différents SDIS.

Le projet de convention est annexé au présent rapport.

DEBAT

Le président présente le rapport qui n'appelle aucune observation. Il le soumet donc au vote.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

DECISION

Vu le rapport soumis à leur examen ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du conseil d'administration :

- autorisent le président à signer la convention de mutualisation d'actions de formation entre les SDIS de Poitou-Charentes, ci-jointe.

Conformément à l'article L. 752-21 de la loi n° 2004-717 relative à la défense et de la sécurité civiles assure l'évaluation périodique et l'inspection technique des SDIS.

Dans ce cadre, du 16 au 20 février 2013, deux inspecteurs, assistés d'un médecin-inspecteur et d'un pharmacien-inspecteur ont procédé à l'évaluation technique du SDIS de la Charente.

Conformément à leurs prérogatives ils ont pu entendre individuellement :

- le Préfet de la Charente, son directeur de cabinet et le chef du SUDIPC ;
- le président du CASDIS, le directeur et le directeur adjoint ;
- tous les chefs de groupement du SDIS et leurs chefs de service ;
- les conseillers techniques du directeur pour l'ensemble des spécialités,
- les 5 commandants de compagnie et leurs adjoints,
- 6 chefs de centre au sein de leur unité (Montmoreau, Angoulême, Rochillac, Mansle, Saint-Claud, Comfolens) ;
- les présidents des associations du SDIS (Union départementale, Jeunes sapeurs-pompiers et anciens sapeurs-pompiers) ;
- les représentants des personnels (Avenir Secours, SPASDIS, Syndicat Autonome) ;
- les représentants des SPV au CQJSPV ;
- l'ensemble d'élus et de maires du département ;
- les représentants des organismes partenaires du SDIS (ARS et associations agréées de sécurité civile).

Enfin une réunion a été organisée à l'attention des 27 chefs de centre d'incendie et de secours du département.

De l'ensemble des entretiens, il au ressort une évaluation du SDIS selon les axes suivants :

- la gouvernance du SDIS ;
 - la commande opérationnelle : activité opérationnelle en quantité et qualité, la chaîne de l'alerte jusqu'à l'engagement des moyens (chaîne de commandement comprise), la prévention, la prévision et les équipes spécialisées ;
 - la fondation législative et technique ;
 - l'administration générale et les finances ;
 - les ressources humaines et la formation ;
 - la santé et la sécurité (services de santé et de secours médical et le service hygiène et sécurité).
- La conclusion de ces entretiens permet de produire une première évaluation de la performance de l'établissement suivant 2 axes majeurs :
- l'évaluation des vulnérabilités et de la résilience du SDIS ;
 - le niveau de maîtrise du SDIS quant à sa capacité à piloter les actions qu'il entreprend.

Enfin, un tableau de synthèse récapitule l'ensemble des recommandations et axes d'amélioration identifiés par les inspecteurs.

De cette analyse approfondie du fonctionnement de notre établissement, il ressort 167 observations dont aucune ne met en évidence un dysfonctionnement majeur et dont la grande majorité pourra se voir réserver une suite favorable dans le temps (<= 5 ans).

Cependant le service se doit d'apporter une réponse à toutes les observations formulées.

Pour ce faire, l'ensemble des observations a été présenté aux chefs de groupements concernés afin d'évaluer la charge de travail nécessaire à leur réalisation et leur articulation avec les objectifs du service définies dans chaque groupement depuis 2013.

Il ressort de cette démarche une nouvelle feuille de route intégrant ces objectifs complémentaires.

DE LAUNAY

Le président donne la parole au directeur afin qu'il présente les garanties issues du rapport. Le président évalue ensuite le SDIS pour les nombreux bons points relevés dans ce rapport qui servira de feuille de route pour l'avenir et permettra d'améliorer ce qui doit l'être.

En ce qui concerne la disponibilité ne journée des sapeurs-pompiers volontaires ne journée, M. de Launay demande comment les autres départements s'en sortent. Le directeur répond que c'est une difficulté rencontrée par tous les départements.

M. CHABOT demande pourquoi le SDIS de la Charente dispose d'un stock de sapeurs-pompiers professionnels. Le directeur fait un comparatif avec les SDIS de même niveau, ce qui représente environ 6,6 SPP pour 1000 habitants. L'objectif du SDIS de Charente n'est quand même pas sur des rapports du simple au double.

En ce qui concerne Aurantès, M. DE LUSTIGAC demande si le SDIS a réfléchi à une mutualisation des radios entre le 15 et le 18. Le directeur tient à dissocier deux points : une interface est prévue entre le 18 et 15 mais la radio s'est différencié.

Le président tient à ajouter que le SDIS s'engage avec Aurantès mais au vu des coûts, il attendra que la nouvelle génération du produit soit développée, d'un côté qu'au-delà de l'achat des différents matériels et postes, le SDIS devra verser une redevance annuelle à l'Etat.

Aucune autre observation n'est apportée.

CE RAPPORT N'APPELLE AUCUNE DECISION

Avant la départementalisation du 1^{er} janvier 1997, chaque commune ou syndicat de communes participait au budget du centre de secours dont il dépendait. D'un côté, le centre de secours à l'autre, la participation était proportionnelle.

1. Mise en place des 3 zones - CASDIS du 7 octobre 1998

Des la crise en place de la départementalisation, une étude a été demandée par le conseil d'administration du SDIS afin « d'uniformiser les contributions », en particulier celles des communes rurales, pour « permettre un meilleur équipement des centres de secours les plus pauvres », et « prendre en compte une participation du Conseil général beaucoup plus conséquente » (CG 94 % / communes-EPCI 6 % à l'époque).

Lors de la séance du 7 octobre 1998, l'étude est présentée et propose 3 zones de contributions :

- urbaine : communes défrayées par un centre de secours mixte (SPP/SPV) en 1^{er} appel et implantés sur le territoire de la commune ou du syndicat intercommunal ;
- urbaine : communes défrayées par un centre de secours mixte (SPP/SPV) en 1^{er} appel, hors zone d'implantation du CIS ;
- rurale : communes défrayées en 1^{er} appel par un centre de secours dont les effectifs sont des SPV.

2. Fixation des contributions pour les 3 zones au budget du SDIS pour l'année 1999 - CASDIS du 15 décembre 1998

Le conseil d'administration, dans sa séance du 15 décembre 1998, a adopté ce mode de répartition avec une contribution au budget arrêté à raison de 11 millions de francs (~ 15 %) pour le Conseil général et 65,4 millions de francs (~ 85 %) pour les communes et EPCI.

Les tarifs ont été ainsi fixés :

- zone urbaine : 1,5 fois le tarif moyen (270 francs/habitant soit 52,62 €) ;
- zone périurbaine : 1 fois le tarif moyen (180 francs/habitant soit 35,08 €) ;
- zone rurale : 0,6 fois le tarif moyen (110 francs/habitant soit 21,44 €).

Parallèlement à ces études financières, le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) a été signé par le Préfet le 22 décembre 1998 et le règlement opérationnel du SDIS, le 16 septembre 1999.

Ces documents opérationnels font apparaître des changements de secours, les essentiellement à des modifications d'infrastructures routières. Une vingtaine de communes changent alors de secteur passant de la zone périurbaine à urbaine. Sur ces bases, le conseil d'administration du SDIS décide le 12 octobre 1999 de lier leur augmentation de contribution jusqu'en 2004.

3. Abandon des 3 zones au profit des 2 zones - CASDIS du 31 octobre 2001

Le conseil d'administration du SDIS du 10 octobre 2001 a demandé que « les contributions des communes périurbaines soient plus en rapport avec les services rendus », c'est pourquoi lors de la séance du 31 octobre 2001, pondérer laquelle ont été débattues les orientations budgétaires 2002, il a été voté et approuvé que :

- Le Conseil général augmenterait sa participation de 47,59 % soit + 10,92 millions de francs ;
- le contingent rural serait supprimé pour la zone urbaine et périurbaine à hauteur de 304,52 francs/habitant (ou 59,25 €/t, soit + 6,2 % pour la zone urbaine et + 54,4 % pour l'ex-zone périurbaine ;
- la zone rurale serait portée à 129,88 francs/habitant (ou 25,51 €/t, soit + 3,88 %.

A l'époque, le conseil d'administration s'était anticipé la possibilité de la loi relative à la démocratie de proximité par le 27 février 2002 (loi n°2002-273) et en particulier le gel prévisible de l'évolution de la participation des communes et EPCI Article 121 : « le quotient global des contributions des communes et EPCI ne pourra excéder le montant global des contributions des communes et EPCI de l'exercice précédent, augmenté de l'indice des prix à la consommation ».

4. Proposition de réintroduction des 3 zones - CASDIS du 5 juin 2012

Lors de la séance du 5 juin 2012, le conseil d'administration a proposé en report informel la réintroduction d'une zone intermédiaire (ex-périurbaine) avec une détermination de 15 % de la contribution pour les communes qui seraient été reclassées en zone « urbaine » à partir de 2002.

Cette diminution du taux a engendré un manque à gagner pour les recettes du SDIS de 340 000 €, compensé par une augmentation de la participation du Conseil général listée sur 3 ans (+ 1 % par an sur les exercices 2013, 2014 et 2015).

5. Réintroduction des 3 secteurs depuis le CASDIS du 30 octobre 2012

Lors de la séance du 30 octobre 2012, le conseil d'administration a approuvé la réintroduction d'un 3^{ème} secteur :

- secteur A : ex-communes classées en zone urbaine, défrayées en 1^{er} appel par un CIS de SPP ;
- secteur B : ex-communes classées en zone périurbaine, reclassées en zone urbaine à partir de 2002, défrayées en 1^{er} appel par des SPP ;
- secteur C : ex-coorcoms classées en zone rurale, défrayées en 1^{er} appel par des SPV.

Actuellement, les coefficients de répartition et tarifs par habitant selon les secteurs, sont les suivants

Secteur	Tarif 2015	Coefficient
A	57,49 €	1,18
B	48,83 €	1
C	24,50 €	0,5

6. Impact de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République sur les contributions des communes et EPCI au budget du SDIS

6.1 Modification du périmètre des EPCI à fiscalité propre

Un seul démo graphique de principe de 15 000 habitants est fixé, assorti de cinq cas d'adaptation, et d'un coefficient de pondération par département sans pouvoir être inférieur à 5 000 habitants ; sur cette base réglementaire, le schéma départemental de coopération intercommunale de la Charente est en cours d'élaboration et devrait arriver à un redécoupage du département.

Comme l'entité en vigueur de l'arrêté préfectoral de périmètre des nouveaux EPCI se fera au 1^{er} janvier 2017, il en ressort que les contributions fixées pour 2016 devront être notifiées aux collectivités existantes en 2015 hormis les cas anticipés de fusions de communes.

En Charente déjà 3 fusions ont eu lieu touchant des communes classées en zone C de tarification, ce qui ne modifie en rien les modalités de tarification aux EPCI auxquels elles adhèrent :

- commune nouvelle de Rouillac (Rouillac, Pailzac, Sommeville) ;
- commune nouvelle de Confleins (Confleins et Saint Germain de Confleins) ;
- commune nouvelle de Val des Vignes (Jurignac, Pérézi, Auberville et Mairiacels).

6.2 Transfert possible à l'EPCL du versement des contributions

Cette disposition est codifiée à l'article L 1424-35, 3^{ème} alinéa du COCOT qui dispose que :

« Par dérogation au 4^{ème} alinéa, les contributions au budget des SDIS des communes membres d'un EPCL à fiscalité propre créées après le 3 mai 1996 peuvent faire l'objet d'un transfert à cet établissement, dans les conditions prévues par l'article L 5311-17. Dans ce cas, la contribution de cet EPCL est déterminée en premier en compte l'addition des contributions des communes concernées pour l'exercice précédant le transfert de ces contributions à l'EPCL. »

Les communes membres d'un EPCL à fiscalité propre créés après le 3 mai 1996 pourront ainsi, par délibérations concordantes du conseil communal et des conseils municipaux, prises dans les conditions prévues à l'article L 5211-17, transférer au nouvel EPCL le versement des contributions au SDIS en leur lieu et place.

La contribution de cet EPCL au SDIS correspondra dans ce cas à l'entrée en vigueur du nouveau périmètre, soit pour 2017, à la simple addition des contributions versées par les communes membres indépendamment des excédents définis pour chaque commune.

Il appartiendra au SDIS de mettre à jour l'assiette de calcul en fonction des adhésions ou nouvelles créations d'EPCL.

DEBAT

Le président indique que ce rapport qui reprend l'historique du calcul de la contribution des communes et des EPCL est présenté aux membres du conseil d'administration à la demande de M. BOUWIN lors de la séance du 27 octobre 2015.

CE RAPPORT N'APPORTE AUCUNE DECISION

Le président indique avoir demandé au directeur de présenter, lors de chaque séance du conseil d'administration, l'actualité et l'activité opérationnelle du SDIS, cœur de la vie du SDIS. Ce dernier fait donc le bilan de l'activité du SDIS depuis la dernière séance.

Aucun autre point n'est abordé. Le président clôture la séance du conseil d'administration à 17 h 45.

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente a été réuni en session ordinaire au sein de l'école-maison du service départemental d'incendie et de secours de la Charente, sous la présidence de Monsieur Jérôme SOURISSEAU, président du conseil d'administration.

Date de convocation du conseil d'administration : le 19 février 2015

Présents :

- Monsieur Jérôme SEGUY, directeur de cabinet de la préfecture.
- Monsieur Jérôme SOURISSEAU, président du conseil d'administration du SDIS.
- Messieurs Jean-Michel BOLVIN, François BONNEAU, Philippe BOUTY, Pierre-Yves BRLAND, Samuël CAZENAVE, Jacques CHABOT, Bernard CHARBONNEAU, Gérard CONCHELIN, Gérard DELBETOUX, Bernard GEORGHON, Jean-Marc DE LUSTRAC, Christian FAUBERT et Jean-Michel TAMAGNA, membres du conseil d'administration.

Assistants à la séance avec voix consultative :

- Colonel Jean MOINE, directeur départemental.
- Monsieur Xavier BOY, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers.
- Monsieur François VALADE, représentant les officiers de sapeurs-pompiers volontaires.
- Mme Sophie DARTAI, directeur départemental adjoint.
- Messieurs Fabrice COURAUD, médecin-chef.

Assistants également à la séance :

- Monsieur-Dominique DENIS PAQUEREAU, directeur départemental adjoint.
- Monsieur-colonel Bruno BARDIN, chef de la cellule prospective et suivi stratégique.
- Mme Françoise TRIBOURG, chef du groupement finances et administration.

Absents excusés :

- Monsieur Salvador PÉREZ, préfet de la Charente.
- Messieurs Agnès BEL, Brigitte FOUARD, Isabelle LAGARRA, Florence PECHETS, messieurs Michaël BOUTANT, Michaël DELAGE, Jean-Michel LEBLOND, Didier VILLAT, membres du conseil d'administration.
- Monsieur Jean-Pierre PAQUOLA, directeur départemental.
- Monsieur Thierry LEFÈVRE, représentant les officiers de sapeurs-pompiers professionnels.
- Monsieur Léo SOULET, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers.
- Captaine Serge SAUVET, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Charente.

Composition du bureau du conseil d'administration

Par délibération en date du 22 janvier 2016, le conseil départemental de la Charente a désigné un remplaçant à Mme Fabienne GODDICHAUD, membre titulaire du conseil d'administration du SDIS, qui a sollicité mettre fin à ses fonctions. Elle ne peut donc plus siéger au bureau du conseil d'administration.

Vu le rapport soumis à leur examen :

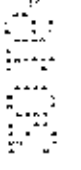
Après en avoir délibéré :

Les membres du conseil d'administration ont procédé à l'élection du remplaçant de Mme Fabienne GODDICHAUD en la personne de M. Jean-Michel TAMAGNA. En conséquence, ce bureau est désormais composé ainsi qu'il suit :

- Président : M. Jérôme SOURISSEAU
- 1^{er} vice-Président : M. François BONNEAU
- 2^e vice-Président : Mme Brigitte POLERE
- 3^e vice-Président : M. Christian TAUBERT
- Membre du bureau : M. Jean-Michel TAMAGNA

Le président du conseil d'administration

Jérôme SOURISSEAU



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE

Extrait du procès-verbal des délibérations
Séance du 31 mars 2016

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente étant convoqué, s'est réuni en session ordinaire au sein de l'Hôtel-majour du service départemental d'incendie et de secours de la Charente, sous la présidence de Monsieur Jérôme SOURISSEAU, président du conseil d'administration.

Date de convocation du conseil d'administration : le 19 février 2016

Présents :

Monsieur Jérôme SEGUY, directeur de cabinet de la préfecture,
Monsieur Jérôme SOURISSEAU, président du conseil d'administration du SDIS,
Messieurs Jean-Michel BOLVIN, François BONNEAU, Philippe BOUTY, Pierre-Yves BRAND, Samuel CAZENAVE, Jacques CHABOT, Bernard CHARBONNEAU, Gérard CONCHELIN, Gérard DELRIOLLE, Bernard GEORGEON, Jean-Marc DE LUSTRAC, Christian FAUBERT et Jean-Michel TAMAGNA, membres du conseil d'administration.

Assistants à la séance avec voix consultative :

Colonel Jean MONIE, directeur départemental, Monsieur Xavier BOY, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers, Monsieur François VALABE, représentant les officiers de sapeurs-pompiers volontaires, Mme Sophie DARTAL, payeur départemental adjoint, Médecin lieutenant-colonel Fabrice COURAUD, médecin-chef.

Assistaient également à la séance :

Lieutenant-colonel Denis PAQUEREAU, directeur départemental adjoint, Lieutenant-colonel Bruno BARDIN, chef de la cellule prospective et suivi stratégique, Mme Françoise FRIBOURG, chef du groupement finances et administration.

Absents excusés :

Monsieur Salvador PÉREZ, préfet de la Charente,
Messieurs Agnès BEL, Brigitte FOURÉ, Isabelle LAGARDE, Florence PECHREYS, messieurs Michel BOUTANT, Michel DELAGE, Jean-Hubert LELIEVRE, Didier VILLAT, membres du conseil d'administration, Monsieur Jean-Pierre PAROLA, payeur départemental, Monsieur Thierry LEBEYRE, représentant les officiers de sapeurs-pompiers professionnels, Monsieur Léolet SOULET, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers, Capitaine Serge SAUVET, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Charente.

Requis par le conseil d'administration :

Le rapport approuvant au compte administratif, sur lequel porte la décision d'adoption, est le résultat cumulé de la section de fonctionnement courante à la clôture de l'exercice.

Ainsi, le compte administratif 2015 fait apparaître les résultats suivants :

- La somme de 1 790 439,97 € en excédent de fonctionnement ;
 - La somme de 2 536 572,36 € en excédent d'investissement et 2 536 572,36 € en déficit des restes à réaliser.
- Écédant d'effectuer sur l'exercice 2016 le résultat de fonctionnement du compte administratif 2015, soit 1 790 439,97 €, ainsi qu'il suit :

- 490 439,97 € au compte 1068 en dotation complémentaire en section d'investissement (pour le financement sur fonds propres de l'école départementale du feu),
- 1300 000 € au compte 002 en excédent de fonctionnement reporté.

Ces dotations complémentaires seront reprises au budget supplémentaire 2016.

Le président du conseil d'administration

Jérôme SOURISSEAU



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE

Extrait du procès-verbal des délibérations
Séance du 22 janvier 2016

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente étant convoqué, s'est réuni en session ordinaire au sein de l'Hôtel-majour du service départemental d'incendie et de secours de la Charente, sous la présidence de Monsieur Jérôme SOURISSEAU, président du conseil d'administration.

Date de convocation du conseil d'administration : le 19 février 2016

Présents :

Monsieur Jérôme SEGUY, directeur de cabinet de la préfecture,
Monsieur Jérôme SOURISSEAU, président du conseil d'administration du SDIS,
Messieurs Jean-Michel BOLVIN, François BONNEAU, Philippe BOUTY, Pierre-Yves BRAND, Samuel CAZENAVE, Jacques CHABOT, Bernard CHARBONNEAU, Gérard CONCHELIN, Gérard DELRIOLLE, Bernard GEORGEON, Jean-Marc DE LUSTRAC, Christian FAUBERT et Jean-Michel TAMAGNA, membres du conseil d'administration.

Assistants à la séance avec voix consultative :

Colonel Jean MONIE, directeur départemental, Monsieur Xavier BOY, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers, Monsieur François VALABE, représentant les officiers de sapeurs-pompiers volontaires, Mme Sophie DARTAL, payeur départemental adjoint, Médecin lieutenant-colonel Fabrice COURAUD, médecin-chef.

Assistaient également à la séance :

Lieutenant-colonel Denis PAQUEREAU, directeur départemental adjoint, Lieutenant-colonel Bruno BARDIN, chef de la cellule prospective et suivi stratégique, Mme Françoise FRIBOURG, chef du groupement finances et administration.

Absents excusés :

Monsieur Salvador PÉREZ, préfet de la Charente,
Messieurs Agnès BEL, Brigitte FOURÉ, Isabelle LAGARDE, Florence PECHREYS, messieurs Michel BOUTANT, Michel DELAGE, Jean-Hubert LELIEVRE, Didier VILLAT, membres du conseil d'administration, Monsieur Jean-Pierre PAROLA, payeur départemental, Monsieur Thierry LEBEYRE, représentant les officiers de sapeurs-pompiers professionnels, Monsieur Léolet SOULET, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers, Capitaine Serge SAUVET, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Charente.

Requis par le conseil d'administration :

Par délibération en date du 22 janvier 2016, le conseil départemental de la Charente a éligé un remplaçant à Mme Françoise GODDCHAUD, membre titulaire du conseil d'administration du SDIS, qui a souhaité mettre fin à ses fonctions. Elle ne peut donc plus siéger aux assemblées statutaires du SDIS au sein desquelles elle a été désignée par le président lors de la séance du conseil d'administration du 27 octobre 2015.

De plus, dans le cadre des dispositions de l'article 44 du règlement intérieur du conseil d'administration du SDIS, elle est également remplacée dans ses fonctions de présidente de la commission fonctionnelle « matériel roulant et équipements de promotion individuelle » par celui qui la remplace dans ses fonctions au sein du bureau du conseil d'administration.

Vu le rapport soumis à leur examen :

Après en avoir délibéré ;
Les membres du conseil d'administration prennent acte :

- du remplacement de Mme Françoise GODDCHAUD par M. Jean-Michel TAMAGNA en tant que président de la commission fonctionnelle « matériel roulant et équipements de promotion individuelle » et membre de la commission « Finances » ;
- de la désignation par le président du remplaçant de Mme Françoise GODDCHAUD aux instances concernées ainsi qu'il suit :

- commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C ;
- M. Jean-Michel TAMAGNA ;

Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

- Références :
- loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 33-2 ;
 - décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 30 à 33 ;
 - délibération du conseil d'administration du SDIS du 25 juin 2014.

Le CHSCT du SDIS de la Charente comprend 4 représentants de l'administration titulaires, et autant de suppléants. Ils sont désignés par l'autorité territoriale parmi les membres de l'organe délibérant ou parmi les agents de l'établissement. Le président du CHSCT est désigné parmi les membres de l'organe délibérant. Les titulaires peuvent se faire représenter par d'autres agents de l'organe auquel ils appartiennent.

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
- Brigitte FOURRE (président)	- Didier VILLAT
- Agnès BEL	- Samuel CAZENAVE
- Jean-Hubert LEBEVRE	- Bernard GEORGON
- Jean-Michel TAMAGNA	- Philippe BOUTY

Comité consultatif départemental des SPP (CCDSPY)

- Références :
- article R. 1424-23 du code général des collectivités territoriales ;
 - arrêté du 7 novembre 2005 portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires, et notamment son article 2.

Le CCDSPY du SDIS de la Charente comprend 7 représentants de l'administration titulaires, et autant de suppléants. Ce sont ceux siégeant au CT, auxquels s'ajoutent des membres désignés par l'autorité territoriale au sein du conseil d'administration. Le président du CCDSPY est le président du conseil d'administration du SDIS. Les titulaires peuvent se faire représenter par n'importe lequel des représentants suppléants.

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
- Jérôme SOURISSEAU (président)	- François BONNEAU
- Christian FAUBERT	- Samuel CAZENAVE
- Agnès BEL	- Didier VILLAT
- Jean-Michel TAMAGNA	- Brigitte FOURRE
- Bernard CHARBONNEAU	- Jean-Marc DE LOSTRAC
- Bernard GEORGON	- Philippe BOUTY
- DDIS	- DDIS

Commission de réforme des sapeurs-pompiers professionnels

- Références :
- loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 23 et 57 ;
 - décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des membres agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés et maladies des fonctionnaires, et notamment ses articles 11 à 13.
 - arrêté du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, et notamment ses articles 3 à 7.

La commission de réforme des SPP du SDIS de la Charente comprend 2 représentants de l'administration titulaires. Chaque titulaire a 2 suppléants. Ils sont désignés par l'autorité territoriale parmi les membres du conseil d'administration.

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
- Agnès BEL	- Christian FAUBERT
- François BONNEAU	- Brigitte FOURRE
	- Gérard DILETOILE
	- Didier VILLAT

Commission de réforme des sapeurs-pompiers volontaires

- Références :
- décret n° 92-620 du 7 juillet 1992 relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires ou cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service, et notamment ses articles 1 et 2 ;
 - Arrêté du 30 juillet 1992 fixant la composition territoriale et les conditions de fonctionnement de la commission départementale de réforme (...) et pris pour l'application de l'article 2 du décret n° 92-620 du 7 juillet 1992 (...), et notamment son article 4.

La commission de réforme des SPP du SDIS de la Charente comprend 1 représentant de l'administration titulaire et 1 suppléant, désignés par l'autorité territoriale parmi les membres du conseil d'administration.

TITULAIRE	SUPPLÉANT
- Agnès BEL	- Bernard GEORGON

Commission d'appel d'offre (CAO)

- Références : article 22-I-6° du code des marchés publics.

La CAO du SDIS de la Charente est composée du président du conseil d'administration ou son représentant, président, ainsi que de 2 à 4 membres titulaires et 2 à 4 suppléants, désignés par les membres du conseil d'administration ou son sein.

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
- M. Jérôme SOURISSEAU (président)	- Brigitte FOURRE
- Pierre-Yves BRIAND	- Christian FAUBERT
- Jean-Hubert LEBEVRE	

Commission d'appel d'offre du groupement interdépartemental de commande

- Références : articles 8 et 22-IV du code des marchés publics.

1 titulaire et 1 suppléant à cette CAO doivent être désignés par les membres du conseil d'administration parmi les membres titulaires de la CAO du SDIS de la Charente.

TITULAIRE	SUPPLÉANT
- Jean-Hubert LEBEVRE	- Pierre-Yves BRIAND

Comité national d'action sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS)

Dans le cadre de la politique d'action sociale auprès des personnels penseurs prévus par les dispositions législatives en vigueur, le SDIS de la Charente adhère au CNAS. Conformément aux statuts de cette association loi 1901, le SDIS doit désigner tous les 6 ans, un représentant de son conseil d'administration auprès des instances du CNAS.

REPRÉSENTANT
- Christian FAUBERT

Références : règlement intérieur du conseil d'administration des SDIS de la Charente du 28 octobre 2014, et notamment ses articles 43 à 48.

Les membres du conseil d'administration ont été désignés au sein des quatre commissions ci-après, sachant que chaque membre du bureau du conseil d'administration du SDIS, à l'exception de son président, doit présider l'une d'elles. Le nombre de membres de ces commissions a été déterminé par le conseil d'administration.

Commission	Président	Membres
Finances	- François BONNEAU	- Jérôme SOURISSEAU - Brigitte FOURE - Samuel CAZENAVE - Jean-Michel BOUVIN - Jean-Michel TAMAGNA - Jean-Marc DE JUSTRAC
Personnel	- Christian FAUBERT	- Jérôme SOURISSEAU - Agnès BEL - Didier VILLAT - Pierre-Yves BRIAND - Bernard GEORGEON - Gérard COINCELIN
Matériel roulant et équipements de protection individuelle	- Jean-Michel TAMAGNA	- Jérôme SOURISSEAU - Florence PECHENIS - Samuel CAZENAVE - Isabelle LAGARDE - Michel DELAGE - Gérard COINCELIN
Infrastructures	- Brigitte FOURE	- Jérôme SOURISSEAU - François BONNEAU - Jacques CHABOT - Pierre-Yves BRIAND - Gérard DELFOTTE - Jean-Marc DE JUSTRAC

Le président du conseil d'administration

Jérôme SOURISSEAU

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente étant convoqué, s'est réuni en session ordinaire au sein de l'établissement du service départemental d'incendie et de secours de la Charente, sous la présidence de Monsieur Jérôme SOURISSEAU, président du conseil d'administration.

Date de convocation du conseil d'administration : le 19 Janvier 2016

Présents :

Monsieur Jérôme SÉGLUY, directeur de cabinet de la préfecture.
Monsieur Jérôme SOURISSEAU, président du conseil d'administration de SDIS.
Messieurs Jean-Michel BOUVIN, François BONNEAU, Philippe BOLTU, Pierre-Yves BRIAND, Samuel CAZENAVE, Jacques CHABOT, Bernard CHARBONNEAU, Gérard COINCELIN, Gérard DELFOTTE, Bernard GEORGEON, Jean-Marc DE JUSTRAC, Christian FAUBERT et Jean-Michel TAMAGNA, membres du conseil d'administration.

Assistent à la séance avec voix consultative :

Colonel Jean MOINET, directeur départemental. Monsieur Xavier BOY, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers. Monsieur François VALADIE, représentant les officiers de sapeurs-pompiers volontaires. Mme Sophie DARTAI, payeur départemental adjoint. Médecin lieutenant-colonel Fabrice COURAUD, médecin-chef.

Assistent également à la séance :

Lieutenant-colonel Denis PAQUEREAU, directeur départemental adjoint. Lieutenant-colonel Bruno BARDIN, chef de la cellule prospective et suivi stratégique. Mme Françoise FRIBOLTO, chef du groupement finances et administration.

Absents excusés :

Monsieur Salvaire TÉRETZ, préfet de la Charente.
Messieurs Agnès BEL, Brigitte ROURE, Isabelle LAGARDE, Florence PECHENIS, messieurs Michel BOUTANT, Michel DELAGE, Jean-Hubert LELIÈVRE, Didier VILLAT, membres du conseil d'administration. Monsieur Jean-Pierre PAGOULA, payeur départemental. Monsieur Thierry LAHÉVÈRE, représentant les officiers de sapeurs-pompiers professionnels. Monsieur Léo SOLLÉ, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers. Capitaine Serge SAUVET, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Charente.

Bureau du conseil d'administration

Par délibération du 5 juin 2015, dans le cadre des dispositions des articles L. 224-27 ainsi que L. 1424-30 et L. 1424-30 et L. 2 du code général des collectivités territoriales, le conseil d'administration a couru délégation de compétences dans certains domaines, au bureau du conseil d'administration ainsi qu'au président.

Considérant la nécessité de préciser et de compléter les éléments concernant la délégation consentie au président, dans le cadre de la délibération du 5 juin 2015 est adoptée et est remplacée par le dispositif ci-après :

Sur le rapport soumis à leur examen :
Après en avoir délibéré :
Les membres du conseil d'administration décident :

- de déléguer au bureau du conseil d'administration, les attributions édictées ci-dessous, à l'exception de celles relatives aux domaines suivants :
- adoption du budget et du compte administratif ;
- nombre et répartition des sièges du conseil d'administration ;
- exécution financière à verser au budget du SDIS ;
- schéma départemental d'analyse et de concertation des risques ;
- règlement organique ;
- documents de planification pluriannuels.

de déléguer au président du conseil d'administration :

- la réalisation des emprunts et autres y afférents ;
- la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services (à l'exception réservés d'assurance, notamment en ce qui concerne l'acceptation des fondements de statuts) passés selon une procédure adaptée, ainsi que les éventuels liés à cette procédure et les résiliations ;
- la détermination de la répartition et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, experts, juristes de justice et experts ;

d'autoriser le président du conseil d'administration à agir en justice au nom du SDIS, toutes instances et toutes juridictions confondues, lorsque :

- l'établissement doit assurer sa défense dans le cadre d'une action intentée à son encontre ;
- l'établissement soit un préjudice et qu'il doit déposer une plainte afin de constituer partie civile afin d'obtenir la réparation de ce préjudice ;
- l'urgence d'une situation ne permette pas de saisir préalablement l'assemblée délibérante.

Le président du conseil d'administration

Jérôme SOLRISSEAU

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTAISE
Etat du processus de désherbage
Séance du 11 mars 2016

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente a tenu sa séance ordinaire au sein de l'hôtel-majour du service départemental d'incendie et de secours de la Charente, sous la présidence de Monsieur Jérôme SOLRISSEAU, président du conseil d'administration.

Date de convocation du conseil d'administration : le 19 février 2016

Présents :

Monsieur Jérôme SEGUY, directeur de cabinet de la préfecture.
Monsieur Jérôme SOLRISSEAU, président du conseil d'administration du SDIS.
Messieurs Jean-Michel BOLVIN, François RONNIEAU, Philippe BOUTY, Pierre-Yves BRIAND, Samuel CAZENAVE, Jacques CHABOT, Bernard CHARBONNEAU, Gérard COINCHÉLIN, Gérard DELTOUR, Bernard GEORGEON, Jean-Marc DE LUSTRAC, Christian FAUBERT et Jean-Michel TAMAGNA, membres du conseil d'administration.

Assistants à la séance avec voix consultative :

Colonel Jean MOYNE, directeur départemental Monsieur Xavier BOY, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers, Monsieur Francis VALADP, représentant les officiers de sapeurs-pompiers volontaires, Mme Sophie DARTAL, payeur départemental adjoint, Médecin lieutenant-colonel Fabrice COURAUD, médecin-chef.

Assistants également à la séance :

Educateur-colonel Denis PAILLEBAU, directeur départemental adjoint, Lieutenant-colonel Bruno BARDIN, chef de la cellule prospective et suivi stratégique, Mme Françoise PRIBOURG, chef du groupement Incendies et administration.

Absents excusés :

Monsieur Salvador PÉRRIZ, préfet de la Charente.
Messieurs Agnès BEL, Brigitte FOURRE, Isabelle LAGARDE, Florence PROCHÉVIS, messieurs Michel BOUTANT, Michel DRLAGER, Jean-Hubert LARREVE, Didier VILLAT, membres du conseil d'administration, Monsieur Jean-Pierre PAGOLA, payeur départemental, Monsieur Thierry LÉFÈVRE, représentant les officiers de sapeurs-pompiers professionnels, Monsieur Lénée SOLLET, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers, Capitaine Serge SAUVET, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Charente.

Présence de Monsieur le Directeur de l'Administration Départementale de la Charente

Conformément à l'article L. 1012-12 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au conseil d'administration d'approuver le compte administratif de l'exercice écoulé avant le 30 juin de l'année en cours après production par le comptable de son compte de gestion.

Les deux comptes du SDIS, conformes en termes de prévision et d'exécution budgétaire, font apparaître l'ensemble des recettes encaissées et des dépenses effectuées au cours de l'exercice 2015.

Le compte administratif prend en compte également l'état des engagements de charges et produits pour la section de fonctionnement, l'état des restes à réaliser en dépenses et en recettes pour la section d'investissement.

I - LES RESULTATS DE CLÔTURE 2015

	DEPENSES RÉELLES	RECETTES RÉELLES 2015	RÉSULTE RÉEL 2014	RÉSULTAT DE CLÔTURE 2015	REPORTS RÉELLES
Investissement:	3 816 004,08 €	4 747 023,94 €	931 019,16 €	1 605 593,29 €	2 356 572,36 €
Fonctionnement:	25 840 834,41 €	27 417 310,23 €	1 476 595,87 €	313 544,0 €	1 790 459,97 €
Totaux:	29 756 838,49 €	32 164 334,17 €	2 407 615,03 €	1 919 097,29 €	4 147 032,33 €

II. L'ANALYSE DE RESULTAT 2015

Le résultat de clôture fin 2015 présente un excédent global de 4 327 012,33 €.

Cet excédent devrait servir en priorité à couvrir le déficit sur les restes à réaliser de la section d'investissement d'un montant de 2 536 572,30 €, le résultat annuel fin 2015 s'éleva à la somme de 1 790 439,97 €.

Cette gestion fait ressortir par rapport à l'exercice 2014 :

- Une hausse des dépenses réelles de fonctionnement plus forte que les années antérieures de 2,92 %, liée principalement à l'application des textes réglementaires en matière de carrières et rémunérations des fonctionnaires de catégorie B et C ;

- Une progression des recettes réelles de fonctionnement de 2,56 %, grâce à l'effort supplémentaire de financement fait par le conseil départemental en 2015 pour financer la revalorisation des grilles indiciaires.

Les dépenses réelles de fonctionnement par habitant fin 2015 représentaient 73,92 € pour une valeur moyenne 2013 de la 3^{ème} catégorie de 75,94 € (Statistiques fournies par le ministère de l'intérieur sur la gestion 2013 des SPIS).

Le SDIS a une capacité de désendettement inférieure à 2 ans fin 2015, sur l'ensemble de 3 M€ contracté au cours d'année pour l'osole départementale du fonc' pas encore mobilisé. L'incours de dette au 31 décembre 2015, passe à 7,15 M€.

III - L'EXECUTION BUDGETAIRE 2015

Le secteur de fonctionnement

1) Les dépenses de l'exécution de fonctionnement : **23 940 824 €**

Le secteur de fonctionnement présente un taux de réalisation de 93,98 % par rapport aux crédits votés.

Libellé	Crédits	Engagements	Exécution	Taux de réalisation	Observations
Carburants	341 267 €	327 733 €	327 733 €	95,99 %	Baisse du prix du baril
Locations mobilières	91 170 €	75 285 €	75 285 €	82,68 %	Réaffectation des contrats de location et fin de location des véhicules
Locations immobilières	59 889 €	54 025 €	54 025 €	90,20 %	Baisse du nombre d'officiers logés
Charges locatives	81 681 €	67 136 €	67 136 €	82,06 %	Baisse des charges des logements de Louresse
Frais de télécommunications	111 704 €	110 111 €	110 111 €	98,57 %	Trouveries marches en 2014
Frais d'affranchissement	30 833 €	26 965 €	26 965 €	87,47 %	Mise en place d'une nouvelle procédure avec les CDS
Autres impôts et taxes	109 903 €	101 872 €	101 872 €	92,64 %	Baisse de la cotisation au fonds d'insertion pour personnes handicapées

Le tableau ci-après expose les économies réalisées sur certains postes de dépenses :

Ce montant représente 72,28 % des dépenses totales de fonctionnement, soit 51,52 € par habitant.

Le personnel permanent : 11 139 507 €, soit 44,2 % par rapport au compte administratif 2014.

L'effectif des postes budgétés fin 2015, reste identique à 2014. Toutefois les emplois vacants ont été en partie pourvus.

L'augmentation exceptionnelle de la masse salariale structure résulte surtout d'évolutions réglementaires :

- Les décrets portant revalorisation des grilles indiciaires de la catégorie C et B de la fonction publique territoriale a eu un impact financier de 302 000 € sur le budget 2015 (effet rétroactif 2014 et année pleine 2015). Cette dépense supplémentaire a été anticipée par la direction du SDIS et a fait l'objet de la part du conseil départemental, d'un abandon de sa participation normale au budget du SDIS ;

- la hausse des cotisations sociales au régime de retraite des fonctionnaires (CNRACT) est en augmentation progressive jusqu'en 2020. L'ensemble des cotisations personnelles a ainsi augmenté de 1,35 % ;

- La mise en œuvre des indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les officiers de garde a généré une dépense de 44 200 € ;

- Enfin, il a été versé deux indemnités de capital-déces aux ayants-droits de septans-pentapies décédés, sommes remboursées ensuite par l'assurance du SDIS.

Le personnel non permanent :

Ce poste de dépense fin montant de 242 244 € résulte des décisions ci-après :

- La revalorisation de 5 contrats embauchés d'avril au 1^{er} janvier 2015, aidés par l'Etat à raison de 75 % du montant brut ;
- Le recrutement de 3 personnels contractuels pour couvrir quelques absences dans les groupements.

Les dépenses non permanentes : 3 224 330 €, soit 11,72 %

Le taux de base de l'indemnité d'aide pas été revalorisé en 2015 contrairement le SDIS a assuré de nouvelles modalités d'indemnisation des séjours en faveur des correspondants dans les centres d'insertion et de secours, générant une dépense supplémentaire de 50 000 €.

Des mesures ont été mises en œuvre en année pleine au bénéfice du service de santé et de secours médical pour un montant global versé de 759 405 €.

La contribution publique à la CNP assurances pour la prestation de fidélisation et de reconnaissance des sapeurs-pompiers volontaires a représenté 304 078 €.

La réforme de ce régime, qui a permis par en cause le principe d'indexation des PV retraités, est actuellement en phase transitoire, puisque l'associalion nationale pour la PPR propose d'éliminer de plus et de proportionnels des personnels des SDIS, soumettre abandonner le système de capitalisation jusqu'à fin 2016 par CNP pour aller vers un système de répartition. Le régime était en déficit fin 2015, la CNP demande au SDIS un complément de versement de 159 090 € au titre de l'année 2015 mais doit fournir les pièces justificatives nécessaires.

L'allocation de véterance a progressé puisqu'elle a été donnée au bénéfice des ayants-droits. Son montant a atteint 252 713 €.

Après déduction des remboursements divers liés à ces charges, et principalement la participation de l'Etat sur les emplois aidés, l'augmentation nette des charges de personnel représente 2,65 %.

Il s'agit principalement des indemnités des élus et subvention aux associations comme l'univers départementale des sapeurs-pompiers, le comité des centres sociaux et l'école de personnel de l'état-major.

Elles font l'objet d'un transfert au profit de la section d'investissement et sont constituées de la dotation aux emplacements qui s'est élevée à 2 606 598 € et de certaines comptables sur immobilisations pour 31 985 €. Ces opérations consistant à subventionnement dérogé qui permet de faire face au plein d'équipement véhicules et matériels.

La charge des intérêts des emprunts a fortement baissé contribuant ainsi au bon résultat de la section de fonctionnement. Cette baisse est ainsi due à la baisse des taux révisibles pour une partie de la dette.

Il s'agit surtout d'opérations comptables de régularisations notamment sur exercices antérieurs.

Les recettes de la section de fonctionnement 27 417 730 €

Les recettes de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 100,47 % des prévisions et sont détaillées ainsi qu'il suit :

⇒ Les contributions pour 26,80 M€ soit une évolution moyenne de 2,5 % par rapport à l'année 2014.

Conformément aux dispositions de la loi dite dérogatoire de proximité, ces contributions sont fixées par le conseil d'administration et progressent chaque année au maximum de l'indice des prix à la consommation.

L'indice d'inflation prévisionnelle hors tabac retenu dans le projet de loi de finances pour 2015 progressait de 0,9 % par rapport à 2014. Ainsi la CASDS, lors de sa séance du 28 octobre 2014 avait retenu un coefficient de 0,53 % seulement au titre de l'inflation. Le surplus de 0,37 % était lié à l'évolution de la population charcuterie.

Voici les données en compte dans le rapport sur les ressources et charges du budget du SDIS pour 2015 :

14 480 927 € pour une population de 364 082 habitants.

- Tarif habitant du secteur A : 57,15 € - (57,15 € x 0,53 %) = 57,45 €
- Tarif habitant du secteur B : 48,57 € - (48,57 € x 0,53 %) = 48,88 €
- Tarif habitant du secteur C : 24,57 € - (24,57 € x 0,53 %) = 24,50 €

L'évolution de 3,5 % de la population du conseil départemental, prévue initialement dans la convention pluriannuelle de partenariat 2013-2016 (S) a été révisée à la demande du SDIS tel que mentionné plus haut, pour faire face aux termes réglementaires adoptés par l'état, pesant lourdement sur les charges de personnel ; l'évolution de 4,45 % soit + 525 000 €, se répartissant comme suit :

- 107 000 € au titre de l'inflation ;
- 502 000 € pour couvrir les dépenses liées à des opérations réglementaires ;
- 116 000 € de rattrapage sur 3 exercices des contributions des communes et RPCI : en effet, le nouveau mode de calcul adopté à partir de l'année 2013 avait généré une baisse du produit de 350 000 €.

Le montant de la participation du département s'est élevé à 12 320 135 € soit 45,97 % du total des contributions en provenance des collectivités territoriales (en 2014 : 45,10 %).

En surplus de ces principales contributions, les participations d'autres organismes s'élevaient à 401,4 €.

Ce chapitre est constitué des remboursements perçus sur les rémunérations et vient atténuer l'indice d'évolution des charges de personnel. Ainsi et comme il l'est mentionné plus haut au chapitre 012, l'augmentation nette des charges de personnel représente 2,65 %.

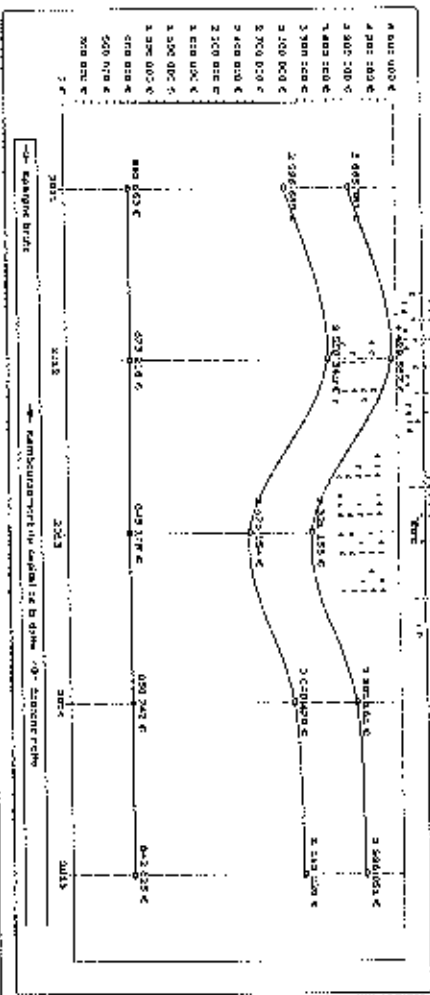
Le résultat de fonctionnement 2014 a été affecté à raison de ce montant en réserve au BP 2015.

- Les transports par carence (convention Sema-SDIS) 20 654 €
- des remboursements d'assurance et divers 10 724 €
- des participations sur formations 5 077 €
- des remboursements divers 10 357 €
- des remboursements sur produits pharmaceutiques 2 965 €
- un remboursement des retraits feu de forêt St Jean d'Ilac 8 620 €

- des produits de cessions de véhicules et autres matériels 20 315 €
- pénalités de retard sur marchés et frais de justice 2 510 €
- régularisation des paiements 2014 75 195 €
- subvention fonds social européen pour la formation 7 176 €
- locations pour tournage de films et divers 4 368 €

Elles concernent la neutralisation des amortissements sur les constructions et les reprises sur subventions d'investissement.

Les recettes totales de fonctionnement de cet exercice ont progressé de 2,66 %, taux inférieur à l'évolution des dépenses constatée à 2,94 %.



L'opération nette est ainsi maintenue fin 2015 à 3,15 MG et permet de financer le plan d'équipement véhicules et matériels divers mobiliser les fonds de l'empunt de 3 M€ contractés pour l'INDSP et CIG de JARNAC.

La section d'investissement

1) Les dépenses de la section investissement

3 416 000 €

Le montant correspond à l'ensemble des investissements y compris le remboursement du capital de la dette.

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement véhicules et matériels est labialité : il représente 50,97 % des prévisions sur des commandes restant en cours, d'où l'inscription de restes à réaliser à prévoir au budget supplémentaire 2016 pour un montant engagé de 1 919 293 €.

Le taux de réalisation des fonds de construction s'explique par l'ajournement du projet de construction de l'école départementale du rez et de secours de secours de Jarnac, dont les marches de travaux devraient être attribués en septembre 2015.

Les opérations d'investissement sont détaillées par chapitres ainsi qu'il suit :

Chapitre 24 - Travaux d'investissement : 599 960 €

Cette enveloppe de 110 917 € a été dépensée pour les travaux d'entretien et de grosses réparations dans les centres de secours et à J'stère-majot, avec des engagements restant en cours pour 427 505 € ;

Les travaux d'aménagement de locaux dans le centre d'incendie et de secours de Villabona-Lavalette ont été entièrement achevés en 2015 à hauteur de 277 987 € pour un coût d'opération s'élevant à 327 995 € TTC ;

Les frais de maîtrise d'œuvre ont été payés à hauteur de 211 056 €, pour le projet de construction d'une école de feu et centre d'incendie et de secours de JARNAC.

Le retard sur cette opération est lié principalement à la présentation par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), lors de la assemblée du permis de construire, d'une opération d'archéologie préventive sur les terrains concernés par le projet : ces fouilles du montant prévisoire de 199 653 € HT financées par le SDIS sur son budget 2016 n'ont pas encore débutées en l'attente des autorisations qui s'imposent.

Aussi le SDIS a exploité ce délai complémentaire pour :

- revoir l'opération à l'économie par l'optimisation de certaines surfaces et la reprise d'un projet global CIG Jarnac - école de formation et paléaux d'entraînement aux lieux traditionnels et aux écos d'école de secours ;
- rechercher des financements auprès des collectivités, Région, Département mais aussi auprès de l'Etat, de l'Union européenne ;
- étudier un partenariat financier auprès de la Filère des entreprises du Cognac pour la partie table course, les jeux d'alcôve.

Les crédits de paiement inscrits dans le cadre du plan d'équipement au budget 2015 correspondaient à la première et dernière année d'exécution de l'investissement de préférence de 21 M€ votée en 2014 ; ont été réglés en 2015 les véhicules défilés ci après :

Destination	CP 2015
VSAV (véhicule secours aux aspirantes et victimes)	560 507 €
PHVSK (fourgon pompe lince secours moules)	269 900 €
OCTM (camion étierne fin de fusils moyen)	355 832 €
VPL (véhicule tout usage feu)	164 586 €
VVL (véhicule tout usage léger)	67 803 €
VL (véhicule léger)	57 222 €
VLRH (véhicule de liaison hors route)	132 695 €
VTP9 (véhicule de transport de personnes)	23 556 €
Sous-Total	1 427 901 €
Poste de commandement (autisme AP)	37 507 €
Véhicule pourcentage déblaiement (autisme AP)	36 637 €
Total	1 501 845 €

Les restes à réaliser sur ce programme s'élevaient à 917 819 €.

Chapitre 21 - Travaux de maintenance

- 69 053 € d'équipements de protection individuelle
- 73 555 € de matériel médian-secours (ambos motrices et défibrillateurs).
- 203 806 € de matériel divers d'entretien et de secours
- 11 : 037 € d'outillage divers

Chapitre 20 - Travaux de maintenance informatique

Les projets retenus en 2015 sont les suivants :

n°projet	nom	déscription	Montant CP
P06	Incendies SPV	Optimisation de maintenance des véhicules	15 503 €
P10	Patrimoine	Matériel gestion informatisée	40 852 €
P16	logiciel	Pour serveur d'alerte	372 €
P29	Gestion individuelle	Gestion disponibilité des SPV	30 075 €
P41	Commandement	Remplacement du poste de commandement	19 844 €
P45	SIG	Cartographie dans les centres	1 185 €
P47	Gestion	Réviser sur sécurité du système d'information	3 992 €
P58	Gestion de parc	Gestion des différentes unités informatiques	30 523 €
P58	Matériels	Remplacement des matériels	80 892 €

Chapitre 22 - Equipement et entretien des installations

Il s'agit du renouvellement annuel des postes émetteurs-récepteurs pour 43 910 € et de l'achat d'un enregistreur numérique opérationnel pour 24 162 € ; cette ligne comporte un report de crédits de 69 400 €.

Chapitre 23 - Equipement des véhicules

Cette enveloppe concerne le renouvellement des biens mobiliers dans les centres et à J'stère-majot et de l'équipement des unités. Renouvellement effectué sur une somme consignée des matériels existants.

La neutralisation des amortissements sur les constructions et les reprises sur subventions d'investissement sont inscrites à ce chapitre.

Chapitre 1060 - Le compte de résultat de l'exercice 2015

Le SDIS n'a pas contracté de nouvel emprunt depuis 2012. L'emprunt de 3 M€ prévu au budget primitif 2015 et inscrit au passif du compte administratif, a bien été contracté auprès de la société générale au taux fixe de 2,05 %, car les travaux de travaux devaient commencer l'année 2015. La somme n'est pas encore mobilisée car le SDIS a pu financer ses dépenses 2015 en utilisant son fonds de roulement. La date ultime de mobilisation des fonds est fixée au 30 juin 2016.

2) Les recettes de la section d'investissement 6 352 576 €

Elle a été remboursée sur l'assiette des dépenses d'équipement de l'exercice 2014 au taux de 15,482 %.

Chapitre 1060 - Le compte de résultat de l'exercice 2015

La dette aux amortissements doit en nette équilibre et s'est élevée à 2 606 598 €, et il a été constaté une plus-value sur immobilisations de 31 985 € ; ces sources ont permis l'autofinancement partiel du matériel acquis en 2015.

Chapitre 1060 - Le compte de résultat de l'exercice 2015

Il s'agit d'un deuxième acompte versé pour le débourrage du projet d'école départementale ; en effet une subvention totale de 700 000 € a été allouée par le département dans le cadre de la convention pluriannuelle de financement 2013-2016.

En 2016 et 2017, il restera à percevoir la somme de 350 000 € payables en deux fractions égales au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Chapitre 1060 - Le compte de résultat de l'exercice 2015

Ces deux derniers chapitres concernent la reprise des soldes 2014 dans les résultats 2015.

La capacité de déendettement du SDIS reste favorable avec un ratio de 1,8 ans fin 2015 sans l'emprunt de 3 M€ non mobilisé. L'annuité de la dette diminue car cette inférieure aux autres SDIS de la catégorie (3 €/hab. pour le SDIS16 et 5 €/hab. pour les SDIS comparés).

En conclusion, cette gestion 2015 est caractérisée par une progression des dépenses de fonctionnement de 2,94 %, une réalisation faible du plan d'investissement causé par l'ajournement de la construction de l'école départementale de feu, les excédents constatés devant être affectés au financement de ce projet après maintien du fonds de roulement.

Vu le rapport de compte administratif soumis à l'approbation ;
Vu le rapport du compte de gestion prédictif au 1er juin 2016 ;
Après en avoir délibéré ;

Les membres du conseil d'administration :
- adoptent par chapitres et programmes d'équipement le compte administratif 2015 dont les résultats figurent comme suit :

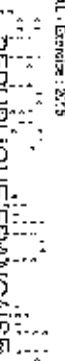
	DEPENSES REALISEES	RECETTES REALISEES	RÉSULTATS 2015	REPRISES RÉSULTATS 2014	RÉSULTATS CUMULÉS 2015	RÉCAPITULUS DÉPENSES	RÉCAPITULUS RECETTES
Investissement	3 816 004,78 €	4 747 923,94 €	931 919,16 €	1 695 583,20 €	2 557 502,36 €	3 556 572,36 €	2 000 000,00 €
Financement	25 940 844,1 €	27 417 730,28 €	1 476 885,87 €	313 540,10 €	1 790 425,97 €		
TOTAL	29 756 848,88 €	32 164 654,22 €	2 407 915,03 €	1 919 097,30 €	4 327 012,33 €	5 856 572,36 €	3 000 000,00 €

arrivant le compte de gestion du compte administratif 2015, qui présente les résultats ci-dessus :

	DEPENSES REALISEES	RECETTES REALISEES	RÉSULTATS 2015	REPRISES RÉSULTATS 2014	RÉSULTATS CUMULÉS 2015
Investissement	3 816 004,78 €	4 747 923,94 €	931 919,16 €	1 695 583,20 €	2 557 502,36 €
Financement	25 940 844,1 €	27 417 730,28 €	1 476 885,87 €	313 540,10 €	1 790 425,97 €
TOTAL	29 756 848,88 €	32 164 654,22 €	2 407 915,03 €	1 919 097,30 €	4 327 012,33 €

Le président du conseil d'administration

Jérôme SOUTERSEAU



REPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

SDIS DE LA CHARENTE

Numéro SIRET : 29140031500024

Nombre de membres en exercice **77** Pour **17** Date de convocation: **19/12/1916**
 Nombre de membres présents **49** VOTES: **40** Affectés **0**
 Nombre de suffrages exprimés **47** Abstentions **0**

Présents par le Président du conseil d'administration
 A l'issue d'épagnac, le **31/03/1916**
 Monsieur le Président.

M. Jérôme SOULISSIEAU

Délibéré par le Conseil d'administration
 A l'issue d'épagnac, le **31/03/1916**
 Les membres du conseil d'administration,

INSCRITS		SUFFRAGANTS	
BEL AGNES	DELAGÉ Michel	BEAUGENDRE Marie-Hélène	NEBOUT François
BOLVIN Jean-Michel	DELETOILE Gérard	BERTHAULT Patrick	PARENT Céline
BONNEAU François	PAUBERT Christian	BROUILLET Jean-Marc	PERSYN Jacques
BOUTANT Michel	POURRE Brigitte	COMPLAIN Jean-François	RICHARD Annick
BOUTY Philippe	GEORGEON Bernard	DUREPAIRE Jeanne	RICHAUD Emile
BRAND Pierre-Yves	LAGARDE Isabelle	GARCIA Stéphanie	ROCHAIS Anne-Marie
CAZENAVE Samuel	LELEVRE Jean-Yves	GURONNET Marie-Claude	SARDIN Frédéric
CHABOT Jacques	PECHENS Florence	LABROUSSE Christine	SOUPIZET Daniel
CHARBONNAU Bernard	TAMAGNA Jean-Michel	LAVIE-CAMBOT Marie-Ève	TRICOCHE Michel
COINCHEIN Gérard	YKLAT Didier	MESNARD Patrick	VALTAUD Christian
DELUSTRAC Jean-Marie		MOTEAU Thierry	ZUCCHI Jean-Paul

Certifié exact et conforme par Monsieur le Président compte tenu de la réception en préfecture et de la publication.

POSTE COMPTABLE DE PAIEMENT DÉPARTEMENTALE DE LA CHARENTE

1/08

COMPTE ADMINISTRATIF

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL

ANNÉE 2015

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (Montants en M\$)	DEPENSES		RECETTES	
	Section de fonctionnement	25 943 834,41	Section d'investissement	27 417 750,29
	5 816 066,78		4 747 023,24	
RECETTES DE L'EXERCICE N-1				213 541,0
				603 683,20
				54 083 831,52
TOTAL EXERCICE (Dépenses + recette N-1)		29 759 901,19		3 000 000,00
				27 731 276,33
RESTES A REALISER A REPORTER EN N-1		5 535 672,96		3 282 677,14
		5 576 672,93		37 055 485,52
RESULTAT GLOBAL		25 340 334,41		27 731 276,33
		2 832 677,14		37 055 485,52

TOTAL DES OPERATIONS REVELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
	REVELLES ET MONTRES	ORDRE	REVELLES ET MONTRES	ORDRE
INVESTISSEMENT	3 386 676,96	119 426,42	2 615 004,78	2 825 583,40
FONCTIONNEMENT	23 922 257,04	2 598 686,42	26 942 887,41	27 265 301,82
				113 426,42
TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE	26 999 834,00	2 718 112,84	29 429 742,40	27 588 011,82
				32 137 794,22

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT - REALISATIONS

MANDATS EMIS	TITRES EMIS	
	OPERATIONS REVELLES ET MONTRES	OPERATIONS D'ORDRE
019 - Charges à caractère général	4 051 824,62	713 628,42
019 - Charges de personnel en fin de mois	1 143 280,65	119 426,42
05 - Autres dépenses - dépenses - autres	285 456,62	119 426,42
214 - Amortissement - en fin de mois		
TOTAL DES OPERATIONS REVELLES ET MONTRES	5 480 561,89	952 481,26
02 - Charges financières	222 707,55	713 628,42
07 - Charges exceptionnelles	7 281,96	119 426,42
03 - Charges de fonctionnement		
TOTAL DES OPERATIONS REVELLES ET MONTRES	23 202 551,40	27 285 535,10
SOLDE DES OPERATIONS REVELLES ET MONTRES	3 910 000,31	
02 - Charges de fonctionnement	2 615 004,78	2 615 004,78
04 - Charges de fonctionnement	1 006 000,00	119 426,42
05 - Charges de fonctionnement		
TOTAL DES OPERATIONS REVELLES ET MONTRES	35 340 334,41	27 417 750,29
SOLDE DES OPERATIONS REVELLES ET MONTRES	2 832 677,14	
02 - Charges de fonctionnement	2 615 004,78	2 615 004,78
04 - Charges de fonctionnement	1 006 000,00	119 426,42
05 - Charges de fonctionnement		
TOTAL DES OPERATIONS REVELLES ET MONTRES	35 340 334,41	27 417 750,29
SOLDE DES OPERATIONS REVELLES ET MONTRES	2 832 677,14	

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser (R-1))

PROVISIONS/EMIS	Opérations	Crédits	TOTAL
019	ATTENUATION DES CHARGES	22.205,98	22.205,98
02	CHARGES D'INTERETS	31.231,94	31.231,94
70	PROFITS SUR SECURITES EUROPEENNES & PARTES INTERESSES	25.833.958,91	28.867.917,85
71	COUVERTURES ET PARTICIPATIONS	21.046,21	21.046,21
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5,82	5,82
76	PRODUITS FINANCIERS	21.631,56	21.631,56
77	PRODUITS SCIENTIFIQUES		
78	PRODUITS DES INVESTISSEMENTS ET PROVISIONS		
Restes de fonctionnement - Total			27.286.304,93
TOTAL DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT COURANTS			27.192.224,36

Pour information - R-02 Résultat de l'exercice précédent reporté

TOTAL DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT COURANTS

WESTERN BLOT	Opérations	Crédits	TOTAL
11	CONTRIBUTIONS UNIVERSITAIRES	48.095,27	48.095,27
12	CONTRIBUTIONS D'ASSIGNEMENTS	116.000,00	116.000,00
13	CONTRIBUTIONS D'INTERASSISTANCE		
14	PRELEVEMENTS SUR RESERVATIONS D'AMORTISSEMENTS	21.999,40	21.999,40
15	PRELEVEMENTS SUR RESERVATIONS D'AMORTISSEMENTS		
16	PRELEVEMENTS SUR RESERVATIONS D'AMORTISSEMENTS		
17	PRELEVEMENTS SUR RESERVATIONS D'AMORTISSEMENTS		
18	PRELEVEMENTS SUR RESERVATIONS D'AMORTISSEMENTS		
19	PRELEVEMENTS SUR RESERVATIONS D'AMORTISSEMENTS		
Restes de l'exercice précédent - Total			2.535.962,40
TOTAL DES REVENUS D'AMORTISSEMENT COURANTS			3.248.057,07

Pour information - R-01 Solde d'exercice reporté

1038 Budget de fonctionnement équilibré

TOTAL DES REVENUS D'AMORTISSEMENT COURANTS

OPERATIONS	Crédits	Restes	TOTAL
1038 Budget de fonctionnement équilibré	1.459.752,91		1.459.752,91
TOTAL DES REVENUS D'AMORTISSEMENT COURANTS	3.248.057,07		3.248.057,07

III - VOIE DU COMPTE ADMINISTRATIF

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHIFFRE	LIBELLE	Crédits	Montants	Restes	Montants
01	CHARGES D'AMORTISSEMENT	4.339.621,6	3.962.212,7	397.408,9	441.811,6
02	CHARGES D'INTERETS	4.234.422,0	1.982.222,7	2.252.199,3	441.811,6
03	CHARGES D'AMORTISSEMENT	18.831.822,4	17.883.313,5	948.508,9	331.000,0
04	CHARGES D'AMORTISSEMENT	341.222,0	282.431,6	58.790,4	11.022,8
05	CHARGES D'AMORTISSEMENT	241.600,0	235.431,6	6.168,4	11.022,8
06	CHARGES D'AMORTISSEMENT	11.000,0	10.000,0	1.000,0	11.022,8
07	CHARGES D'AMORTISSEMENT	4.000,0	3.000,0	1.000,0	11.022,8
08	CHARGES D'AMORTISSEMENT	2.000,0	1.000,0	1.000,0	11.022,8
09	CHARGES D'AMORTISSEMENT	400.000,0	390.000,0	10.000,0	11.022,8
10	CHARGES D'AMORTISSEMENT	500.000,0	490.000,0	10.000,0	11.022,8
11	CHARGES D'AMORTISSEMENT	1.000,0	1.000,0		11.022,8
12	CHARGES D'AMORTISSEMENT	1.000,0	1.000,0		11.022,8
13	CHARGES D'AMORTISSEMENT	1.000,0	1.000,0		11.022,8
14	CHARGES D'AMORTISSEMENT	1.000,0	1.000,0		11.022,8
15	CHARGES D'AMORTISSEMENT	1.000,0	1.000,0		11.022,8
16	CHARGES D'AMORTISSEMENT	1.000,0	1.000,0		11.022,8
17	CHARGES D'AMORTISSEMENT	1.000,0	1.000,0		11.022,8
18	CHARGES D'AMORTISSEMENT	1.000,0	1.000,0		11.022,8
19	CHARGES D'AMORTISSEMENT	1.000,0	1.000,0		11.022,8
TOTAL DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT		27.062.431,6	24.212.024,1	1.850.407,5	1.850.407,5

CHIFFRE	LIBELLE	Crédits	Montants	Restes	Montants
20	CHARGES D'AMORTISSEMENT	1.000,0	1.000,0		11.022,8
21	CHARGES D'AMORTISSEMENT	1.000,0	1.000,0		11.022,8
22	CHARGES D'AMORTISSEMENT	1.000,0	1.000,0		11.022,8
23	CHARGES D'AMORTISSEMENT	1.000,0	1.000,0		11.022,8
24	CHARGES D'AMORTISSEMENT	1.000,0	1.000,0		11.022,8
25	CHARGES D'AMORTISSEMENT	1.000,0	1.000,0		11.022,8
26	CHARGES D'AMORTISSEMENT	1.000,0	1.000,0		11.022,8
27	CHARGES D'AMORTISSEMENT	1.000,0	1.000,0		11.022,8
28	CHARGES D'AMORTISSEMENT	1.000,0	1.000,0		11.022,8
29	CHARGES D'AMORTISSEMENT	1.000,0	1.000,0		11.022,8
30	CHARGES D'AMORTISSEMENT	1.000,0	1.000,0		11.022,8
TOTAL DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT		27.062.431,6	24.212.024,1	1.850.407,5	1.850.407,5

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHIFFRE	LIBELLE	Crédits	Montants	Restes	Montants
31	CHARGES D'AMORTISSEMENT	37.672,00	31.734,8	5.937,2	1.046,6
32	CHARGES D'AMORTISSEMENT	30.231.820,0	28.000.454,4	2.231.365,6	900,0
33	CHARGES D'AMORTISSEMENT	21.220,0	20.041,4	1.178,6	57.266,9
34	CHARGES D'AMORTISSEMENT	21.000,0	20.291,6	708,4	44.207,5
35	CHARGES D'AMORTISSEMENT	11.190,0	10.622,8	567,2	4.861,9
36	CHARGES D'AMORTISSEMENT	11.400,0	10.922,8	477,2	4,9
TOTAL DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT		27.062.431,6	24.212.024,1	1.850.407,5	1.850.407,5

CHIFFRE	LIBELLE	Crédits	Montants	Restes	Montants
37	CHARGES D'AMORTISSEMENT	2.000,0	1.000,0	1.000,0	11.022,8
38	CHARGES D'AMORTISSEMENT	2.000,0	1.000,0	1.000,0	11.022,8
39	CHARGES D'AMORTISSEMENT	2.000,0	1.000,0	1.000,0	11.022,8
40	CHARGES D'AMORTISSEMENT	2.000,0	1.000,0	1.000,0	11.022,8
41	CHARGES D'AMORTISSEMENT	2.000,0	1.000,0	1.000,0	11.022,8
42	CHARGES D'AMORTISSEMENT	2.000,0	1.000,0	1.000,0	11.022,8
43	CHARGES D'AMORTISSEMENT	2.000,0	1.000,0	1.000,0	11.022,8
44	CHARGES D'AMORTISSEMENT	2.000,0	1.000,0	1.000,0	11.022,8
45	CHARGES D'AMORTISSEMENT	2.000,0	1.000,0	1.000,0	11.022,8
46	CHARGES D'AMORTISSEMENT	2.000,0	1.000,0	1.000,0	11.022,8
47	CHARGES D'AMORTISSEMENT	2.000,0	1.000,0	1.000,0	11.022,8
48	CHARGES D'AMORTISSEMENT	2.000,0	1.000,0	1.000,0	11.022,8
49	CHARGES D'AMORTISSEMENT	2.000,0	1.000,0	1.000,0	11.022,8
50	CHARGES D'AMORTISSEMENT	2.000,0	1.000,0	1.000,0	11.022,8
TOTAL DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT		27.062.431,6	24.212.024,1	1.850.407,5	1.850.407,5

III - VOTE DU BUDGET ADMINISTRATIF

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE A1

CHAPITRE	LIBELLE	CHIFFRE BUDGETAIRE	REVENUS	CHIFFRE BUDGETAIRE	POSTES A RECHARGER	CHIFFRE BUDGETAIRE
01	CHARGES ADMINISTRATIVES GENERALES	4 800 000,00	3 960 207,27	839 792,73		4 800 000,00
01-1	AUTRES DEPENSES ADMINISTRATIVES	1 800 000,00	1 690 000,00	110 000,00		1 800 000,00
01-1-1	CHARGES DE PERSONNEL	4 000 000,00	3 800 000,00	200 000,00		4 000 000,00
01-1-1-1	PERSONNEL PERMANENT	3 000 000,00	2 800 000,00	200 000,00		3 000 000,00
01-1-1-2	PERSONNEL TEMPORAIRE	1 000 000,00	1 000 000,00			1 000 000,00
01-1-2	CHARGES DE MATERIEL	400 000,00	390 000,00	10 000,00		400 000,00
01-1-2-1	MATIERES PREMIERES	200 000,00	190 000,00	10 000,00		200 000,00
01-1-2-2	MATIERES PREMIERES	200 000,00	200 000,00			200 000,00
01-1-3	CHARGES DE TRAVAIL	400 000,00	390 000,00	10 000,00		400 000,00
01-1-3-1	TRAVAIL A L'HEURE	200 000,00	190 000,00	10 000,00		200 000,00
01-1-3-2	TRAVAIL A L'HEURE	200 000,00	200 000,00			200 000,00
01-1-4	CHARGES DE TRAVAIL	400 000,00	390 000,00	10 000,00		400 000,00
01-1-4-1	TRAVAIL A L'HEURE	200 000,00	190 000,00	10 000,00		200 000,00
01-1-4-2	TRAVAIL A L'HEURE	200 000,00	200 000,00			200 000,00

III - VOTE DU BUDGET ADMINISTRATIF

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE A1

CHAPITRE	LIBELLE	CHIFFRE BUDGETAIRE	REVENUS	CHIFFRE BUDGETAIRE	POSTES A RECHARGER	CHIFFRE BUDGETAIRE
02	CHARGES DE PERSONNEL ET TRAVAIL	13 000 000,00	12 800 000,00	200 000,00		13 000 000,00
02-1	PERSONNEL PERMANENT	10 000 000,00	9 800 000,00	200 000,00		10 000 000,00
02-1-1	PERSONNEL PERMANENT	8 000 000,00	7 800 000,00	200 000,00		8 000 000,00
02-1-2	PERSONNEL PERMANENT	2 000 000,00	2 000 000,00			2 000 000,00
02-2	PERSONNEL TEMPORAIRE	3 000 000,00	3 000 000,00			3 000 000,00
02-2-1	PERSONNEL TEMPORAIRE	2 000 000,00	2 000 000,00			2 000 000,00
02-2-2	PERSONNEL TEMPORAIRE	1 000 000,00	1 000 000,00			1 000 000,00
02-3	CHARGES DE TRAVAIL	3 000 000,00	3 000 000,00			3 000 000,00
02-3-1	CHARGES DE TRAVAIL	2 000 000,00	2 000 000,00			2 000 000,00
02-3-2	CHARGES DE TRAVAIL	1 000 000,00	1 000 000,00			1 000 000,00

III - VOTE DU COMITE ADMINISTRATIF

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE A1

ORGANE	JURISDICTION	CHIFFREMENTS	REVENUS	CHARGES	REVENUS	DEBIT
		24 192 003.45	21 291 574.54	1 533 863.45		1 431 653.34
TOTAL GÉNÉRAL DES SERVICES (A) (01 + 02 + 63 + 64)						
65	CHARGES D'IMPÔTES	200 000.00	232 223.70	1 441.70		46 202.47
66	CHARGES D'IMPÔTES	200 000.00	200 000.00	444.70		45 757.77
67	CHARGES D'IMPÔTES	200 000.00	216 223.70	11 417.70		90 120.00
68	CHARGES D'IMPÔTES	200 000.00	200 000.00	11 417.70		20 532.94
69	CHARGES D'IMPÔTES	200 000.00	200 000.00			200 000.00
70	CHARGES D'IMPÔTES	200 000.00	200 000.00			200 000.00
71	CHARGES D'IMPÔTES	200 000.00	200 000.00			200 000.00
72	CHARGES D'IMPÔTES	200 000.00	200 000.00			200 000.00
73	CHARGES D'IMPÔTES	200 000.00	200 000.00			200 000.00
74	CHARGES D'IMPÔTES	200 000.00	200 000.00			200 000.00
75	CHARGES D'IMPÔTES	200 000.00	200 000.00			200 000.00
76	CHARGES D'IMPÔTES	200 000.00	200 000.00			200 000.00
77	CHARGES D'IMPÔTES	200 000.00	200 000.00			200 000.00
78	CHARGES D'IMPÔTES	200 000.00	200 000.00			200 000.00
79	CHARGES D'IMPÔTES	200 000.00	200 000.00			200 000.00
80	CHARGES D'IMPÔTES	200 000.00	200 000.00			200 000.00
81	CHARGES D'IMPÔTES	200 000.00	200 000.00			200 000.00
82	CHARGES D'IMPÔTES	200 000.00	200 000.00			200 000.00
83	CHARGES D'IMPÔTES	200 000.00	200 000.00			200 000.00
84	CHARGES D'IMPÔTES	200 000.00	200 000.00			200 000.00
85	CHARGES D'IMPÔTES	200 000.00	200 000.00			200 000.00
86	CHARGES D'IMPÔTES	200 000.00	200 000.00			200 000.00
87	CHARGES D'IMPÔTES	200 000.00	200 000.00			200 000.00
88	CHARGES D'IMPÔTES	200 000.00	200 000.00			200 000.00
89	CHARGES D'IMPÔTES	200 000.00	200 000.00			200 000.00
90	CHARGES D'IMPÔTES	200 000.00	200 000.00			200 000.00
91	CHARGES D'IMPÔTES	200 000.00	200 000.00			200 000.00
92	CHARGES D'IMPÔTES	200 000.00	200 000.00			200 000.00
93	CHARGES D'IMPÔTES	200 000.00	200 000.00			200 000.00
94	CHARGES D'IMPÔTES	200 000.00	200 000.00			200 000.00
95	CHARGES D'IMPÔTES	200 000.00	200 000.00			200 000.00
96	CHARGES D'IMPÔTES	200 000.00	200 000.00			200 000.00
97	CHARGES D'IMPÔTES	200 000.00	200 000.00			200 000.00
98	CHARGES D'IMPÔTES	200 000.00	200 000.00			200 000.00
99	CHARGES D'IMPÔTES	200 000.00	200 000.00			200 000.00
100	CHARGES D'IMPÔTES	200 000.00	200 000.00			200 000.00

DEBIT DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EDUCATION
 (A) TOTAL des opérations de la section A1

III - VOTE DU COMITE ADMINISTRATIF

SECTION DE FONCTIONNEMENT - REVENUS - DETAIL PAR ARTICLE A2

ORGANE	JURISDICTION	CHIFFREMENTS	REVENUS	DEBIT	REVENUS	DEBIT
101	REVENUS D'IMPÔTES	15000.00	20000.00			41230.00
102	REVENUS D'IMPÔTES	15000.00	20000.00			41230.00
103	REVENUS D'IMPÔTES	15000.00	20000.00			41230.00
104	REVENUS D'IMPÔTES	15000.00	20000.00			41230.00
105	REVENUS D'IMPÔTES	15000.00	20000.00			41230.00
106	REVENUS D'IMPÔTES	15000.00	20000.00			41230.00
107	REVENUS D'IMPÔTES	15000.00	20000.00			41230.00
108	REVENUS D'IMPÔTES	15000.00	20000.00			41230.00
109	REVENUS D'IMPÔTES	15000.00	20000.00			41230.00
110	REVENUS D'IMPÔTES	15000.00	20000.00			41230.00
111	REVENUS D'IMPÔTES	15000.00	20000.00			41230.00
112	REVENUS D'IMPÔTES	15000.00	20000.00			41230.00
113	REVENUS D'IMPÔTES	15000.00	20000.00			41230.00
114	REVENUS D'IMPÔTES	15000.00	20000.00			41230.00
115	REVENUS D'IMPÔTES	15000.00	20000.00			41230.00
116	REVENUS D'IMPÔTES	15000.00	20000.00			41230.00
117	REVENUS D'IMPÔTES	15000.00	20000.00			41230.00
118	REVENUS D'IMPÔTES	15000.00	20000.00			41230.00
119	REVENUS D'IMPÔTES	15000.00	20000.00			41230.00
120	REVENUS D'IMPÔTES	15000.00	20000.00			41230.00
121	REVENUS D'IMPÔTES	15000.00	20000.00			41230.00
122	REVENUS D'IMPÔTES	15000.00	20000.00			41230.00
123	REVENUS D'IMPÔTES	15000.00	20000.00			41230.00
124	REVENUS D'IMPÔTES	15000.00	20000.00			41230.00
125	REVENUS D'IMPÔTES	15000.00	20000.00			41230.00
126	REVENUS D'IMPÔTES	15000.00	20000.00			41230.00
127	REVENUS D'IMPÔTES	15000.00	20000.00			41230.00
128	REVENUS D'IMPÔTES	15000.00	20000.00			41230.00
129	REVENUS D'IMPÔTES	15000.00	20000.00			41230.00
130	REVENUS D'IMPÔTES	15000.00	20000.00			41230.00
131	REVENUS D'IMPÔTES	15000.00	20000.00			41230.00
132	REVENUS D'IMPÔTES	15000.00	20000.00			41230.00
133	REVENUS D'IMPÔTES	15000.00	20000.00			41230.00
134	REVENUS D'IMPÔTES	15000.00	20000.00			41230.00
135	REVENUS D'IMPÔTES	15000.00	20000.00			41230.00
136	REVENUS D'IMPÔTES	15000.00	20000.00			41230.00
137	REVENUS D'IMPÔTES	15000.00	20000.00			41230.00
138	REVENUS D'IMPÔTES	15000.00	20000.00			41230.00
139	REVENUS D'IMPÔTES	15000.00	20000.00			41230.00
140	REVENUS D'IMPÔTES	15000.00	20000.00			41230.00
141	REVENUS D'IMPÔTES	15000.00	20000.00			41230.00
142	REVENUS D'IMPÔTES	15000.00	20000.00			41230.00
143	REVENUS D'IMPÔTES	15000.00	20000.00			41230.00
144	REVENUS D'IMPÔTES	15000.00	20000.00			41230.00
145	REVENUS D'IMPÔTES	15000.00	20000.00			41230.00
146	REVENUS D'IMPÔTES	15000.00	20000.00			41230.00
147	REVENUS D'IMPÔTES	15000.00	20000.00			41230.00
148	REVENUS D'IMPÔTES	15000.00	20000.00			41230.00
149	REVENUS D'IMPÔTES	15000.00	20000.00			41230.00
150	REVENUS D'IMPÔTES	15000.00	20000.00			41230.00

II - VOTE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

B1.3

SECTION INVESTISSEMENT - DEPENSES PRECUIPEMENT

B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° 20050000
LIBELLE : Ecole d'horticulture du feu et d'été
AFFECTATION A L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2000000

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° 20050000
LIBELLE : EXTENSION ET AMENAGEMENT DES LOCALS VSAW DES CIS
AFFECTATION A L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2000000

DEPENSES

Emploi	Libellé	Ordre de priorité	Reste à payer	Montant voté	Montant affecté	Montant engagé	Montant restant à payer
01	DEPENSES	20000000	271 321 314	5 330 783 333	87 071 302	322 427 416	4 988 313 251
02	PERSONNEL NON FONCTIONNAIRES					42 323 234	
03	MATÉRIEL		3 322 625 212	21 626 141	3 391 751 353	37 743 887	1 912 212 112
20002	CONTRATS DE TRAVAIL ET PRESTATIONS	10000000	311 000 000	3 322 625 212	3 322 625 212	3 322 625 212	0

Solde d'exécution	Surfactance	Financé
Restes - dépenses	201 000 000	000 000 000

DEPENSES

Emploi	Libellé	Ordre de priorité	Reste à payer	Montant voté	Montant affecté	Montant engagé	Montant restant à payer
01	DEPENSES	20000000	242 870 000	2 071 317 317	80 103 333	2 066 633 667	1 541 760 000
02	PERSONNEL NON FONCTIONNAIRES					4 007 466	
03	MATÉRIEL		62 872 500	2 071 317 317	2 071 317 317	2 071 317 317	0
20002	CONTRATS DE TRAVAIL ET PRESTATIONS	10000000	62 872 500	2 071 317 317	2 071 317 317	2 071 317 317	0

Solde d'exécution	Surfactance	Financé
Restes - dépenses	271 000 000	1 000 000 000

II - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		2016
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT		813

CHIFFRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° 2016001

LIBELLE : SCHEMA D'EQUIPEMENT INFORMATIQUE

AFFERMENT A L'AUTODISPOSITION DE PROGRAMME APPROUVÉ

DEBRES

Chiffre	Libre	Ordonnance	Relevé de l'ordonnance	Indice	Cette année	Saldo
20	DEBRES	22 816 04	22 816 04		2 207 04	123 842 12
201	PONDS DE TRAVAIL					11 112 00
201	CONTRATS DE TRAVAIL					24 000 00
201	CONTRATS DE TRAVAIL					67 730 12
201	CONTRATS DE TRAVAIL					881 270 00
201	CONTRATS DE TRAVAIL					1 14 542 12
201	CONTRATS DE TRAVAIL					1 1 202 12
201	CONTRATS DE TRAVAIL					650 000 00

Saldo initial	Financement	510 000 00
Saldo - dépenses	30 000 00	480 000 00

II - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		2016
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT		213

CHIFFRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° 2016001

LIBELLE : MAT. PULVIERIER MATRIEL ROLLANTS

AFFERMENT A L'AUTODISPOSITION DE PROGRAMME APPROUVÉ

DEBRES

Chiffre	Libre	Ordonnance	Relevé de l'ordonnance	Indice	Cette année	DATE DE DEBRES
21	DEBRES	76 800 02	76 800 02		76 800 02	6 13 2016
21	MATERIEL INFORMATIQUE					18 12 12
21	MATERIEL INFORMATIQUE					76 800 02
21	MATERIEL INFORMATIQUE					76 800 02
21	MATERIEL INFORMATIQUE					18 12 12
21	MATERIEL INFORMATIQUE					6 21 2016
21	MATERIEL INFORMATIQUE					1 02 2016

Saldo initial	Financement	4 170 000 00
Saldo - dépenses	20 150 00	4 150 000 00

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT 61.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° 201401
 LIBELLE : PLAN PLURIANNUELS MATERIELS ROLLANTS
 APPORTANT LA DOTATION DE PROGRAMME A201401

ORIGINE	LIBELLE	CRÉDITS INITIAUX	CRÉDITS ANNULÉS	CRÉDITS AFFECTÉS	CRÉDITS ANNULÉS	CRÉDITS AFFECTÉS	CRÉDITS AFFECTÉS	CRÉDITS AFFECTÉS	CRÉDITS AFFECTÉS
DEPENSES		1 002 950,33	1 407 900,00	311 630,00	207 250,00	2 104 180,40			
21	MATERIALS DE BUREAU	2 002 950,33	1 407 900,00	311 630,00	207 250,00	2 104 180,40			
2101	MATERIALS DE BUREAU ET DE BUREAU	2 002 950,33	1 407 900,00	311 630,00	207 250,00	2 104 180,40			
2102	MATERIALS DE BUREAU	207 250,00	207 250,00	207 250,00	207 250,00	207 250,00			
SOLDE INITIAL									
Solde - 01/01/14		1 002 950,33	1 407 900,00	311 630,00	207 250,00	2 104 180,40			

II - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES PERIPHERIQUES 61.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° 201402
 LIBELLE : SOCIETE DIRECTE LA INFORMATIQUE 20140206
 APPORTANT LA DOTATION DE PROGRAMME A201402

ORIGINE	LIBELLE	CRÉDITS INITIAUX	CRÉDITS ANNULÉS	CRÉDITS AFFECTÉS	CRÉDITS ANNULÉS	CRÉDITS AFFECTÉS	CRÉDITS AFFECTÉS	CRÉDITS AFFECTÉS	CRÉDITS AFFECTÉS
DEPENSES		221 400,00	221 400,00	221 400,00	221 400,00	221 400,00			
20	MATERIALS DE BUREAU	221 400,00	221 400,00	221 400,00	221 400,00	221 400,00			
2001	MATERIALS DE BUREAU	221 400,00	221 400,00	221 400,00	221 400,00	221 400,00			
2002	MATERIALS DE BUREAU	221 400,00	221 400,00	221 400,00	221 400,00	221 400,00			
2003	MATERIALS DE BUREAU	221 400,00	221 400,00	221 400,00	221 400,00	221 400,00			
2004	MATERIALS DE BUREAU	221 400,00	221 400,00	221 400,00	221 400,00	221 400,00			
2005	MATERIALS DE BUREAU	221 400,00	221 400,00	221 400,00	221 400,00	221 400,00			
2006	MATERIALS DE BUREAU	221 400,00	221 400,00	221 400,00	221 400,00	221 400,00			
2007	MATERIALS DE BUREAU	221 400,00	221 400,00	221 400,00	221 400,00	221 400,00			
2008	MATERIALS DE BUREAU	221 400,00	221 400,00	221 400,00	221 400,00	221 400,00			
2009	MATERIALS DE BUREAU	221 400,00	221 400,00	221 400,00	221 400,00	221 400,00			
2010	MATERIALS DE BUREAU	221 400,00	221 400,00	221 400,00	221 400,00	221 400,00			
2011	MATERIALS DE BUREAU	221 400,00	221 400,00	221 400,00	221 400,00	221 400,00			
2012	MATERIALS DE BUREAU	221 400,00	221 400,00	221 400,00	221 400,00	221 400,00			
2013	MATERIALS DE BUREAU	221 400,00	221 400,00	221 400,00	221 400,00	221 400,00			
2014	MATERIALS DE BUREAU	221 400,00	221 400,00	221 400,00	221 400,00	221 400,00			
SOLDE INITIAL									
Solde - 01/01/14		221 400,00	221 400,00	221 400,00	221 400,00	221 400,00			

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° 207301

LIBELLE : CONSTRUCTION ORGANISABLE

APPEL EN AFFECTATION DE PROGRAMME APPROUVE

CHAPITRE	LIBELLE	COMPLÈTEMENT	RESERVE	PRELEVEMENT	DEPENSES	CHARGES
23	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1000000		1000000	1000000	
2312	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1000000		1000000	1000000	

Subtotal Programme	1000000	1000000
Subtotal Chapitre	1000000	1000000

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° 207301

LIBELLE : SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	COMPLÈTEMENT	RESERVE	PRELEVEMENT	DEPENSES	CHARGES
231	Subvention d'équipement					

II - VOTE DU COMITE ADMINISTRATIF		II
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES FINANCIERES		B3

Code	Libelle	Dotations	Montants	Restes de solde	Total
	TOTAL	61.000,00	94.000,00	0,00	155.000,00
9	APPLIQUER LES INTERETS	25.000,00	62.000,00		87.000,00
100	DEPENSES FINANCIERES	200.000,00			200.000,00

III - VOTE DU COMITE ADMINISTRATIF		III
SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES D'EQUIPEMENT		B4

Code	Libelle	Dotations	TR MR	Restes de solde	Total
	TOTAL	4.000.000,00	1.000.000,00	2.200.000,00	7.200.000,00
10	RECEVOIR LES INTERETS	1.000.000,00	1.000.000,00		2.000.000,00
110	RECETTES FINANCIERES	400.000,00			400.000,00
112	RECETTES FINANCIERES	1.000.000,00			1.000.000,00
120	RECETTES FINANCIERES				
130	RECETTES FINANCIERES				
9	APPLIQUER LES INTERETS	3.200.000,00		300.000,00	3.500.000,00
100	RECETTES FINANCIERES	3.000.000,00		300.000,00	3.300.000,00
100	RECETTES FINANCIERES				

III - VOTE DU COMPTES ADMINISTRATIF
SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES FINANCIERES

CHAPITRE	LIBRE	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1	RECETTES FINANCIERES	1 882 078,00	1 882 078,00	1 882 078,00	1 882 078,00	1 882 078,00	1 882 078,00	1 882 078,00	1 882 078,00	1 882 078,00	1 882 078,00	1 882 078,00	1 882 078,00	1 882 078,00	1 882 078,00	1 882 078,00	1 882 078,00	1 882 078,00
27	RECETTES FINANCIERES																	
28	RECETTES FINANCIERES																	
29	RECETTES FINANCIERES																	
30	RECETTES FINANCIERES																	
31	RECETTES FINANCIERES																	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

CHAPITRE	LIBRE	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1	RECETTES FINANCIERES	1 882 078,00	1 882 078,00	1 882 078,00	1 882 078,00	1 882 078,00	1 882 078,00	1 882 078,00	1 882 078,00	1 882 078,00	1 882 078,00	1 882 078,00	1 882 078,00	1 882 078,00	1 882 078,00	1 882 078,00	1 882 078,00	1 882 078,00
27	RECETTES FINANCIERES																	
28	RECETTES FINANCIERES																	
29	RECETTES FINANCIERES																	
30	RECETTES FINANCIERES																	
31	RECETTES FINANCIERES																	

(1) Montants des opérations pour le compte de tiers en 2006.
 (2) Montants des opérations pour le compte de tiers en 2007.
 (3) Montants des opérations pour le compte de tiers en 2008.
 (4) Montants des opérations pour le compte de tiers en 2009.
 (5) Montants des opérations pour le compte de tiers en 2010.
 (6) Montants des opérations pour le compte de tiers en 2011.
 (7) Montants des opérations pour le compte de tiers en 2012.
 (8) Montants des opérations pour le compte de tiers en 2013.
 (9) Montants des opérations pour le compte de tiers en 2014.
 (10) Montants des opérations pour le compte de tiers en 2015.
 (11) Montants des opérations pour le compte de tiers en 2016.
 (12) Montants des opérations pour le compte de tiers en 2017.
 (13) Montants des opérations pour le compte de tiers en 2018.
 (14) Montants des opérations pour le compte de tiers en 2019.
 (15) Montants des opérations pour le compte de tiers en 2020.
 (16) Montants des opérations pour le compte de tiers en 2021.
 (17) Montants des opérations pour le compte de tiers en 2022.

SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT

Ques. No	DESCRIPTIF	Quantité	Montant au 31/12/2014	Coût historique
300	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	118 750,02	1 372,42	1,38
1002	REVENUS		72,96	-72,94
1007	COMMISSIONS		11,57	-10,47
1008	FRAIS D'ACQUISITION	200,00	20 000,00	20 000,00
1009	FRAIS D'ACQUISITION			
1010	FRAIS D'ACQUISITION			
1011	FRAIS D'ACQUISITION			
1012	FRAIS D'ACQUISITION			
1013	FRAIS D'ACQUISITION			
1014	FRAIS D'ACQUISITION			
1015	FRAIS D'ACQUISITION			
1016	FRAIS D'ACQUISITION			
1017	FRAIS D'ACQUISITION			
1018	FRAIS D'ACQUISITION			
1019	FRAIS D'ACQUISITION			
1020	FRAIS D'ACQUISITION			
1021	FRAIS D'ACQUISITION			
1022	FRAIS D'ACQUISITION			
1023	FRAIS D'ACQUISITION			
1024	FRAIS D'ACQUISITION			
1025	FRAIS D'ACQUISITION			
1026	FRAIS D'ACQUISITION			
1027	FRAIS D'ACQUISITION			
1028	FRAIS D'ACQUISITION			
1029	FRAIS D'ACQUISITION			
1030	FRAIS D'ACQUISITION			
1031	FRAIS D'ACQUISITION			
1032	FRAIS D'ACQUISITION			
1033	FRAIS D'ACQUISITION			
1034	FRAIS D'ACQUISITION			
1035	FRAIS D'ACQUISITION			
1036	FRAIS D'ACQUISITION			
1037	FRAIS D'ACQUISITION			
1038	FRAIS D'ACQUISITION			
1039	FRAIS D'ACQUISITION			
1040	FRAIS D'ACQUISITION			
1041	FRAIS D'ACQUISITION			
1042	FRAIS D'ACQUISITION			
1043	FRAIS D'ACQUISITION			
1044	FRAIS D'ACQUISITION			
1045	FRAIS D'ACQUISITION			
1046	FRAIS D'ACQUISITION			
1047	FRAIS D'ACQUISITION			
1048	FRAIS D'ACQUISITION			
1049	FRAIS D'ACQUISITION			
1050	FRAIS D'ACQUISITION			
1051	FRAIS D'ACQUISITION			
1052	FRAIS D'ACQUISITION			
1053	FRAIS D'ACQUISITION			
1054	FRAIS D'ACQUISITION			
1055	FRAIS D'ACQUISITION			
1056	FRAIS D'ACQUISITION			
1057	FRAIS D'ACQUISITION			
1058	FRAIS D'ACQUISITION			
1059	FRAIS D'ACQUISITION			
1060	FRAIS D'ACQUISITION			
1061	FRAIS D'ACQUISITION			
1062	FRAIS D'ACQUISITION			
1063	FRAIS D'ACQUISITION			
1064	FRAIS D'ACQUISITION			
1065	FRAIS D'ACQUISITION			
1066	FRAIS D'ACQUISITION			
1067	FRAIS D'ACQUISITION			
1068	FRAIS D'ACQUISITION			
1069	FRAIS D'ACQUISITION			
1070	FRAIS D'ACQUISITION			
1071	FRAIS D'ACQUISITION			
1072	FRAIS D'ACQUISITION			
1073	FRAIS D'ACQUISITION			
1074	FRAIS D'ACQUISITION			
1075	FRAIS D'ACQUISITION			
1076	FRAIS D'ACQUISITION			
1077	FRAIS D'ACQUISITION			
1078	FRAIS D'ACQUISITION			
1079	FRAIS D'ACQUISITION			
1080	FRAIS D'ACQUISITION			
1081	FRAIS D'ACQUISITION			
1082	FRAIS D'ACQUISITION			
1083	FRAIS D'ACQUISITION			
1084	FRAIS D'ACQUISITION			
1085	FRAIS D'ACQUISITION			
1086	FRAIS D'ACQUISITION			
1087	FRAIS D'ACQUISITION			
1088	FRAIS D'ACQUISITION			
1089	FRAIS D'ACQUISITION			
1090	FRAIS D'ACQUISITION			
1091	FRAIS D'ACQUISITION			
1092	FRAIS D'ACQUISITION			
1093	FRAIS D'ACQUISITION			
1094	FRAIS D'ACQUISITION			
1095	FRAIS D'ACQUISITION			
1096	FRAIS D'ACQUISITION			
1097	FRAIS D'ACQUISITION			
1098	FRAIS D'ACQUISITION			
1099	FRAIS D'ACQUISITION			
1100	FRAIS D'ACQUISITION			
1101	FRAIS D'ACQUISITION			
1102	FRAIS D'ACQUISITION			
1103	FRAIS D'ACQUISITION			
1104	FRAIS D'ACQUISITION			
1105	FRAIS D'ACQUISITION			
1106	FRAIS D'ACQUISITION			
1107	FRAIS D'ACQUISITION			
1108	FRAIS D'ACQUISITION			
1109	FRAIS D'ACQUISITION			
1110	FRAIS D'ACQUISITION			
1111	FRAIS D'ACQUISITION			
1112	FRAIS D'ACQUISITION			
1113	FRAIS D'ACQUISITION			
1114	FRAIS D'ACQUISITION			
1115	FRAIS D'ACQUISITION			
1116	FRAIS D'ACQUISITION			
1117	FRAIS D'ACQUISITION			
1118	FRAIS D'ACQUISITION			
1119	FRAIS D'ACQUISITION			
1120	FRAIS D'ACQUISITION			
1121	FRAIS D'ACQUISITION			
1122	FRAIS D'ACQUISITION			
1123	FRAIS D'ACQUISITION			
1124	FRAIS D'ACQUISITION			
1125	FRAIS D'ACQUISITION			
1126	FRAIS D'ACQUISITION			
1127	FRAIS D'ACQUISITION			
1128	FRAIS D'ACQUISITION			
1129	FRAIS D'ACQUISITION			
1130	FRAIS D'ACQUISITION			
1131	FRAIS D'ACQUISITION			
1132	FRAIS D'ACQUISITION			
1133	FRAIS D'ACQUISITION			
1134	FRAIS D'ACQUISITION			
1135	FRAIS D'ACQUISITION			
1136	FRAIS D'ACQUISITION			
1137	FRAIS D'ACQUISITION			
1138	FRAIS D'ACQUISITION			
1139	FRAIS D'ACQUISITION			
1140	FRAIS D'ACQUISITION			
1141	FRAIS D'ACQUISITION			
1142	FRAIS D'ACQUISITION			
1143	FRAIS D'ACQUISITION			
1144	FRAIS D'ACQUISITION			
1145	FRAIS D'ACQUISITION			
1146	FRAIS D'ACQUISITION			
1147	FRAIS D'ACQUISITION			
1148	FRAIS D'ACQUISITION			
1149	FRAIS D'ACQUISITION			
1150	FRAIS D'ACQUISITION			
1151	FRAIS D'ACQUISITION			
1152	FRAIS D'ACQUISITION			
1153	FRAIS D'ACQUISITION			
1154	FRAIS D'ACQUISITION			
1155	FRAIS D'ACQUISITION			
1156	FRAIS D'ACQUISITION			
1157	FRAIS D'ACQUISITION			
1158	FRAIS D'ACQUISITION			
1159	FRAIS D'ACQUISITION			
1160	FRAIS D'ACQUISITION			
1161	FRAIS D'ACQUISITION			
1162	FRAIS D'ACQUISITION			
1163	FRAIS D'ACQUISITION			
1164	FRAIS D'ACQUISITION			
1165	FRAIS D'ACQUISITION			
1166	FRAIS D'ACQUISITION			
1167	FRAIS D'ACQUISITION			
1168	FRAIS D'ACQUISITION			
1169	FRAIS D'ACQUISITION			
1170	FRAIS D'ACQUISITION			
1171	FRAIS D'ACQUISITION			
1172	FRAIS D'ACQUISITION			
1173	FRAIS D'ACQUISITION			
1174	FRAIS D'ACQUISITION			
1175	FRAIS D'ACQUISITION			
1176	FRAIS D'ACQUISITION			
1177	FRAIS D'ACQUISITION			
1178	FRAIS D'ACQUISITION			
1179	FRAIS D'ACQUISITION			
1180	FRAIS D'ACQUISITION			
1181	FRAIS D'ACQUISITION			
1182	FRAIS D'ACQUISITION			
1183	FRAIS D'ACQUISITION			
1184	FRAIS D'ACQUISITION			
1185	FRAIS D'ACQUISITION			
1186	FRAIS D'ACQUISITION			
1187	FRAIS D'ACQUISITION			
1188	FRAIS D'ACQUISITION			
1189	FRAIS D'ACQUISITION			
1190	FRAIS D'ACQUISITION			
1191	FRAIS D'ACQUISITION			
1192	FRAIS D'ACQUISITION			
1193	FRAIS D'ACQUISITION			
1194	FRAIS D'ACQUISITION			
1195	FRAIS D'ACQUISITION			
1196	FRAIS D'ACQUISITION			
1197	FRAIS D'ACQUISITION			
1198	FRAIS D'ACQUISITION			
1199	FRAIS D'ACQUISITION			
1200	FRAIS D'ACQUISITION			

SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS PATRIMONIALES

Ques. No	DESCRIPTIF	Quantité	Montant au 31/12/2014	Coût historique
300	OPERATIONS PATRIMONIALES			

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV

A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
Structure	(A) Taux fixe simple, Taux variable simple, Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement, Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (verse déduit), Taux variable simple plafonné (Cap) ou encadré (Floor)	Nombre de produits	10				
		% de l'encours	59,57				
		Montant en euros	4 260 432,18				
(B) Barrière simple, Pas d'effet de levier		Nombre de produits	3		4		
		% de l'encours	32,70		7,73		
		Montant en euros	2 341 229,92		553 149,53		
(C) Option d'échange (Swaption)		Nombre de produits					
		% de l'encours					
		Montant en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 8 capé		Nombre de produits					
		% de l'encours					
		Montant en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5		Nombre de produits					
		% de l'encours					
		Montant en euros					
(F) Autres types de dérivés		Nombre de produits					
		% de l'encours					
		Montant en euros					

(1) Cette colonne résume le stock de données à l'12/31/2015 après prise en compte des opérations effectuées.

ETATS DE LA CHARENTE - BUDGET PRINCIPAL - 2015

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

A1.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couvert	Instrument de couverture										Primes Acquises		
	Montant de l'opération	Capital restant au 31/12/15	Date de fin de validité	Organisation contractuelle	Type de couverture (2)	Nature de la couverture (réponse au tableau)	Montant de l'opération de couverture	Date de début de contrat	Date de fin du contrat	Primes acquises ou augmentées des primes (3)	Montant des opérations dérivées	Primes payées pour fausse d'option	Primes reçues pour fausse d'option
Taux fixe (Total)													
(A)													
Taux variable simple (Total)													
(B)													
Taux variable simple (Total) (2)													
(C)													
Total													

(1) La colonne Instrument de couvert correspond à la ligne de l'annexe IV - Annexe 1. Les autres lignes de l'annexe IV - Annexe 1 sont des opérations de couverture effectuées en point de passage.
 (2) A l'origine de la table, les données sont classées par nature de la couverture et non par type de couverture.
 (3) Les primes acquises ou augmentées des primes sont les primes acquises ou augmentées des primes pour fausse d'option.

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

Intitulé des opérations (Prévisions ligne, budgétaire ou hors budgétaire)	Nomenclature de l'opération suivie	Taux d'index			Charges et produits constatés depuis l'origine de l'opération			Évolution de l'encours des opérations de couverture	
		Index (1)	Niveau de taux (2)	Index (3)	Niveau de taux	Charges constatées	Produits constatés	Avant l'opération de couverture	Après opération de couverture
Taux d'index (1)									
Taux de taux (2)									
Taux constatés (3)									
Taux									

- (1) à décrire (max. 450 caractères de code)
- (2) Pour les opérations à taux variable, indiquer en regard de la date de vote du budget
- (3) à compléter à l'issue de l'exercice en fin de l'année
- (4) Catégorie du produit. Prendre en compte la désignation des comptes relatifs à l'opération de la devise 10030120000 du 05 juin 2010 sur les produits financiers et les opérations financières

2015
 2016
 2017
 2018
 2019
 2020
 2021
 2022
 2023
 2024
 2025
 2026
 2027
 2028
 2029
 2030
 2031
 2032
 2033
 2034
 2035
 2036
 2037
 2038
 2039
 2040
 2041
 2042
 2043
 2044
 2045
 2046
 2047
 2048
 2049
 2050
 2051
 2052
 2053
 2054
 2055
 2056
 2057
 2058
 2059
 2060
 2061
 2062
 2063
 2064
 2065
 2066
 2067
 2068
 2069
 2070
 2071
 2072
 2073
 2074
 2075
 2076
 2077
 2078
 2079
 2080
 2081
 2082
 2083
 2084
 2085
 2086
 2087
 2088
 2089
 2090
 2091
 2092
 2093
 2094
 2095
 2096
 2097
 2098
 2099
 2100

ELEMENTS DU BILAN - ANNEXES CHIFFRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		IV A2	
Biens de faible valeur Si l'actif est en 493 évaluer les impositions de peu de valeur s'incrémentent en n. en : 6	Catégories de biens amortis Biens de faible valeur : Seul d'amortissement sur un an : 500 € Catégorie de biens amortis : voir détermination du 28/12/2014 Chiffres	Date (en années)	Période du
Procédure d'amortissement linéaire, dégressif, variable			

Désignation	Durée anticipée	Durée réelle
Frais d'études non rattachés au projet	5 ans max	5 ans
Frais de recherche et de développement, réussite du projet	5 ans max	5 ans
Frais de recherche et développement, échec du projet	Immédiat	Immédiat
Frais d'entretien et de fonctionnement	3 ans max	5 ans
Subventions d'équipement versées	3 ans max	5 ans
Fonds de concours	15 ans max	15 ans

Désignation	Durée anticipée	Durée réelle
Logiciels	1 à 5 ans	5 ans
Matériel informatique	2 à 5 ans	5 ans
Matériel radio	5 à 10 ans	5 ans
Matériel transmission	5 à 10 ans	5 ans
Matériel téléphonie	5 à 10 ans	5 ans
Matériel médical	5 à 20 ans	5 ans
Matériel secours	5 à 20 ans	5 ans
Autre matériel	5 à 10 ans	5 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans	5 ans
Autre		
- Photocopieurs		4 ans
- Télécopieurs		4 ans
- Matériel audiovisuel		3 ans
- Mobilier		15 ans

Désignation	Durée anticipée	Durée réelle
Équipement de protection et tenues spéciales	3 à 50 ans	3 ans
Véhicules de liaison radio	5 à 15 ans	7 ans
sauf véhicules enregistrés	5 à 15 ans	5 ans
Véhicules légers	5 à 15 ans	20 ans
Véhicules de transport	5 à 15 ans	20 ans
Motos	5 à 15 ans	5 ans
Véhicules de secours et de lutte contre l'incendie	5 à 20 ans	7 ans
- VSAV		15 ans
- VSA		15 ans
- CDF		25 ans
- EPAS		25 ans
- FFT		22 ans
- VPE		10 ans
Matériel remorqueur et celliers	5 à 20 ans	10 ans
Équipements légers	20 à 50 ans	20 ans*
Pylons	10 à 30 ans	15 ans
Constructions mobiles et bâtiments traditionnels	30 à 50 ans	40 ans*
Installations électriques et outillage technique	10 à 15 ans	10 ans
Installations générales, agencement et constructions	10 à 30 ans	15 ans
Agencement et aménagement de locaux	25 à 30 ans	15 ans

SDIS DE LA CHARENTE - BUDGET PRINCIPAL - 2015

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

IV
A3

Nature et objet de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 31/12/N A	Montant des provisions de l'exercice B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises D	SOLDE E = C - D
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges et contentieux						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour grosses réparations						
Autres provisions pour risques						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers						
- des créances financières						
TOTAL						

(1) Fourniture successive et dépréciation de la provision au cas échéant.
 (2) Indiquer les dates de la provision (comptes, pertes de change, pertes de change, provisions pour risques et charges des immobilisations, pertes de change, etc.)

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A4 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Date de réalisation	Montant de la dépense transférée au comptable (I)	Montant amorti sur des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (en €) (III)	Solde (I)
TOTAL						

(1) Sont pris en compte les versements effectués au 31/12/2015

(2) Crédit au mandant à transférer - L. 110-1

SECS DE LA CHARENTE - BUDGET PRINCIPAL - 2015
IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détaillé) (1)

N° opération	Intitulé de l'opération	Sur l'exercice			Date de la délibération	
		Cumul des réalisations de l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR.N. - II)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler
DÉPENSES (a)						
(a)						
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire					
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
Annulations sur dépenses (c) (3)						
Dépenses nettes (a - c)						
RECETTES (b)						
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)						
040	Financement par le mandataire					
041	Financement par apport à la charge du tiers					
Annulations sur recettes (d) (3)						
Recettes nettes (b - d)						

(1) Détaillé en deux parties : par compte de tiers.
 (2) Tous les chiffres du bilan des travaux.
 (3) Le chapitre 40 du bilan est établi en contrepartie des opérations effectuées.
 (4) Indique l'origine.

IV - ANNEXES
 ELEMENTS DU BILAN
 VARIATION DU PATRIMOINE - ENTREES
 (anciennement au passif)
 ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Montant comptable N° de l'opération	Montant comptable net	Montant net	Date de fin
00000			
00001			
00002			
00003			
00004			
00005			
00006			
00007			
00008			
00009			
00010			
00011			
00012			
00013			
00014			
00015			
00016			
00017			
00018			
00019			
00020			
00021			
00022			
00023			
00024			
00025			
00026			
00027			
00028			
00029			
00030			
00031			
00032			
00033			
00034			
00035			
00036			
00037			
00038			
00039			
00040			
00041			
00042			
00043			
00044			
00045			
00046			
00047			
00048			
00049			
00050			
00051			
00052			
00053			
00054			
00055			
00056			
00057			
00058			
00059			
00060			
00061			
00062			
00063			
00064			
00065			
00066			
00067			
00068			
00069			
00070			
00071			
00072			
00073			
00074			
00075			
00076			
00077			
00078			
00079			
00080			
00081			
00082			
00083			
00084			
00085			
00086			
00087			
00088			
00089			
00090			
00091			
00092			
00093			
00094			
00095			
00096			
00097			
00098			
00099			
00100			

IV - ANNEXES
 ELEMENTS DU BILAN
 VARIATION DU PATRIMOINE - ENTREES
 (anciennement au passif)
 ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Montant comptable N° de l'opération	Montant comptable net	Montant net	Date de fin
00001			
00002			
00003			
00004			
00005			
00006			
00007			
00008			
00009			
00010			
00011			
00012			
00013			
00014			
00015			
00016			
00017			
00018			
00019			
00020			
00021			
00022			
00023			
00024			
00025			
00026			
00027			
00028			
00029			
00030			
00031			
00032			
00033			
00034			
00035			
00036			
00037			
00038			
00039			
00040			
00041			
00042			
00043			
00044			
00045			
00046			
00047			
00048			
00049			
00050			
00051			
00052			
00053			
00054			
00055			
00056			
00057			
00058			
00059			
00060			
00061			
00062			
00063			
00064			
00065			
00066			
00067			
00068			
00069			
00070			
00071			
00072			
00073			
00074			
00075			
00076			
00077			
00078			
00079			
00080			
00081			
00082			
00083			
00084			
00085			
00086			
00087			
00088			
00089			
00090			
00091			
00092			
00093			
00094			
00095			
00096			
00097			
00098			
00099			
00100			

1201 GENERAL 3 07 2024

ÉTAT DES SORTIES DES BIENS DIMENSIONNELS

ÉLÉMENTS DU BILAN
VARIATION DU PATRIMOINE - SORTIES
(article R3137 et 1050)

N°	ANNEES	N°	N°		N°		N°	
			1999	2000	2001	2002	2003	2004
Montants en milliers d'euros								
1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007

N°	ANNEES	N°	N°		N°		N°	
			1999	2000	2001	2002	2003	2004
Montants en milliers d'euros								
1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007

N°	ANNEES	N°	N°		N°		N°	
			1999	2000	2001	2002	2003	2004
Montants en milliers d'euros								
1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007

N°	ANNEES	N°	N°		N°		N°	
			1999	2000	2001	2002	2003	2004
Montants en milliers d'euros								
1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007

ÉTAT DES SORTIES DES BIENS DIMENSIONNELS

ÉLÉMENTS DU BILAN
VARIATION DU PATRIMOINE - SORTIES
(article R3137 et 1050)

N°	ANNEES	N°	N°		N°		N°	
			1999	2000	2001	2002	2003	2004
Montants en milliers d'euros								
1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007

N°	ANNEES	N°	N°		N°		N°	
			1999	2000	2001	2002	2003	2004
Montants en milliers d'euros								
1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007

N°	ANNEES	N°	N°		N°		N°	
			1999	2000	2001	2002	2003	2004
Montants en milliers d'euros								
1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007

N°	ANNEES	N°	N°		N°		N°	
			1999	2000	2001	2002	2003	2004
Montants en milliers d'euros								
1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIIONS		AB.3

Pour mémoire		Crédits ouverts
Chapitre 024	PRODUITS DES CESSIIONS D'IMMUNISATIONS	
Produit des cessions		Réalizations
Compte 775 Compte 875	PRODUITS DES CESSIIONS D'IMMUNISATIONS VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS CERTIFIES	31 986,00

2014
024
775
875

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIIONS		AB.3
Pour mémoire		Crédits ouverts
Compte 024	Produit des cessions d'immobilisations	
Produit des cessions		Réalizations
Compte 775 Compte 875	Produit des cessions d'immobilisations Valeurs comptables des immobilisations certifiées	31 986,00

ELEMENTS DU BILAN - VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES					A6.4
Modalité et date d'acquisition (1)	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL					
Acquisitions à titre onéreux					
Acquisitions à titre gratuit					
Mise à disposition					
Affectation					
Mise en concession ou affermage					
Divers					

(1) En application de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il est interdit de transférer à un autre établissement public les biens affectés pendant la durée de l'exercice, par de simples mutations directes, sauf si le bien a été affecté à un autre établissement public.

IV - ANNEXES									IV
ELEMENTS DU BILAN - VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES									A6.5
Modalité et date de sortie (1)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée susceptible d'être en années	Cumul des amortissements au 31/12/N	Valeur nette comptable le jour de la sortie	Prix de cession	Plus ou moins value (2)	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (3)
TOTAL GENERAL									
Cessions à titre onéreux									
Cessions à titre gratuit									
Mise à disposition									
Affectation									
Mise en concession ou affermage									
Mise à la réforme									
Divers									

(1) En application de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il est interdit de transférer dans cet établissement public les biens affectés pendant la durée de l'exercice par de simples mutations directes, sauf si le bien a été affecté à un autre établissement public.

(2) Plus ou moins value = Prix de cession - Valeur nette comptable le jour de la cession.

(3) La valeur au 31/12 est l'élément de 5° et 6° de la colonne partielles.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)

IV
A7

SECTION DE FONCTIONNEMENT		Depenses	Recettes
Article (2)	Libelle (2)	Marsés émis	Tires émis
011	Charges à caractère général		
012	Charges de personnel et frais assimilés		
72	Travaux en régie		
TOTAL GENERAL			

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT		Libelle (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles		
23	Immobilisations en cours		
TOTAL GENERAL			

(1) Les travaux réalisés au titre de la section de fonctionnement sont destinés à l'entretien et à la réparation des biens de la commune. Les travaux réalisés au titre de la section d'investissement sont destinés à l'acquisition de biens de nature durable. Les travaux réalisés au titre de la section d'investissement sont destinés à l'acquisition de biens de nature durable.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES TRAVAUX EN REGIE

IV
A7

RATIO		Montant
Recettes 72 (1)		
Recettes réelles de fonctionnement		
Recettes 71 / Recettes réelles de fonctionnement		

IV - ANNEXES
 ENGAGEMENTS HORS BILAN - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires		Montant du fonds de concours ou de la subvention (numérique)	Présentations en nature
TOTAL GENERAL		184 000,00	
Personnes de droit privé			
Associations			
Entreprises			
Personnes physiques			
Autres			
Personnes de droit public			
Etat			
Régions			
Departements			
Communes			
Etat (assurances, eau, électricité, ...)			
Autres			

IV - ANNEXES
 ENGAGEMENTS HORS BILAN - SUBVENTIONS VERSEES PAR LE SDIS
 (Art. L. 2311-7 du CGCT par renvoi de l'art. L. 3241-1 et L. 3312-7 du CGCT)

Article	Subventions	Objet	Nom de l'organisme	Nature Juridique de l'organisme	Montant €
65/4	SUBVENTIONS SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATION 154 UDSP 16 186 AJSP CHARENTE 187 AMICALE ETAT MAJOR SDIS 6204 OEUVRE FAMILLE ORPHELINS 7181 CDS SDIS CHARENTE		UDSP 16 AJSP CHARENTE AMICALE ETAT MAJOR SDIS OEUVRE PUPILLE ORPHELINS CDS SDIS CHARENTE	Personne morale de droit privé Personne morale de droit privé Personne morale de droit privé Personne morale de droit privé Personne morale de droit privé autre	184 000,00 26 500,00 7 100,00 30 800,00 170,00 139 000,00

IV - ANNEXES										IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)										B2
Type et nature du bien objet de l'objet du contrat	Désignation du contrat	Désignation du créancier bailleur	Termes du contrat (en mois)	Nombre de la réalisation de Tranches	Montant des réalisations restant à courir					Total (1)
					E11	E42	E43	E44	Global restant	
Crédits-bail mobiliers										
Crédits-bail immobiliers										
TOTAL										

(1) Total = (E11, E-2, E43, E44) + contrat restant.

IV - ANNEXES										IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE										B3
B3 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE										
Libellé du contrat	Année de signature du contrat (de PPP)	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP TTC	Montant de la régularisation du contrat (1)	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat (de PPP)	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)	

(1) Somme des régularisations relatives à l'exécution du contrat de partenariat par la date reportée en colonne de PPP sur B3 B3.
 (2) Montant investi à la colonne précédente - déduction faite de la somme des prestations à court terme réalisées et payées au titre du contrat de PPP.

IV - ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES ENGAGEMENTS DONNES IV
B4

Code de chapitre	Code de fonction	Code de sous-fonction	Code de section	Code de sous-section	Code de chapitre	Code de fonction	Code de sous-fonction	Code de section	Code de sous-section	Code de chapitre	Code de fonction	Code de sous-fonction	Code de section	Code de sous-section	Code de chapitre	Code de fonction	Code de sous-fonction	Code de section	Code de sous-section
ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN																			
TOTAL																			

IX - ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS IX
B5

Code de chapitre	Code de fonction	Code de sous-fonction	Code de section	Code de sous-section	Code de chapitre	Code de fonction	Code de sous-fonction	Code de section	Code de sous-section	Code de chapitre	Code de fonction	Code de sous-fonction	Code de section	Code de sous-section	Code de chapitre	Code de fonction	Code de sous-fonction	Code de section	Code de sous-section
ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN																			
TOTAL																			

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B5

AUTORISATION DE PROGRAMME	Lib. 2	Crédits APVCS en/à valoir	Péché de budget	Titre de crédit	Crédit de paiement	Crédit de paiement en/à valoir	Rest à payer	Rest à payer en/à valoir
4700003.005	Établissement de la loi de finances	733000000	733000000	4967444	34788354	302200000	4253114	130000000
4720003.005	Établissement de la loi de finances	325000000	325000000	24959855	54029302	52000000	5130375	5130375
4730003.007	Secours d'urgence - handicap	153000000	153000000	14000000	2054004	13000000	13000000	13000000
4740003.003	Plan de secours - handicap	551000000	551000000	10000000	7935002	77500000	77500000	77500000
4750003.003	Plan de secours - handicap	500000000	500000000	82000000	240019100	230000000	230000000	230000000
4760003.003	Plan de secours - handicap	140000000	140000000	80000000	3175246	27000000	27000000	27000000
4770003.003	Plan de secours - handicap	140000000	140000000	80000000	3175246	27000000	27000000	27000000
TOTAL		2858000000	2858000000	13019445	73915223	62915000	18738000	18738000

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B5

AUTORISATION DE PROGRAMME	Lib. 2	Crédits APVCS en/à valoir	Péché de budget	Titre de crédit	Crédit de paiement	Crédit de paiement en/à valoir	Rest à payer	Rest à payer en/à valoir
TOTAL								

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT ADHÉRENTS AU SDIS

IV

C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MONTANT DE PARTICIPATION	MONTANT DU FINANCEMENT
Syndicat mixte (article L. 5721-1 du CGCT)			
Autres organismes de regroupement			

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS

IV

C3.2

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'établissement (S/N/D/S/P/A)	TVA (ou non)

(1) La liste des établissements publics doit être actualisée par le conseil municipal au moins une fois par an, à la fin de l'exercice budgétaire. Elle doit être présentée au conseil municipal en vue de son approbation. Elle doit être mise à disposition du public sur le site internet du SDIS. Elle doit être mise à disposition du public sur le site internet du SDIS. Elle doit être mise à disposition du public sur le site internet du SDIS.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

Categorie de services	Intitule / objet du service	Date de creation	Date de deliberation	N° SIRET	Nature de l'entité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

IV - ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C4

1 - BUDGET PRINCIPAL : **BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits Ouverts	Réalizations	Restes à réaliser	crédits annulés
INVESTISSEMENT		2 536 572,26	-2 636 572,26	
DEPENSES	10 188 460,00	3 816 004,78	6 536 572,36	815 882,86
RECETTES	10 188 460,00	8 352 577,14	3 000 000,00	815 882,86
FONCTIONNEMENT		1 790 439,97		-1 790 439,97
DEPENSES	27 002 495,00	26 940 634,41		1 661 690,91
RECETTES	27 002 495,00	27 731 274,38		-128 779,33

3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

SECTION	Crédits Ouverts	Réalizations	Restes à réaliser	crédits annulés
INVESTISSEMENT		2 536 572,38	-2 636 572,26	
DEPENSES	10 188 460,00	3 816 004,78	6 536 572,36	815 882,86
RECETTES	10 188 460,00	8 352 577,14	3 000 000,00	815 882,86
FONCTIONNEMENT		1 790 439,97		-1 790 439,97
DEPENSES	27 002 495,00	26 940 634,41		1 661 690,91
RECETTES	27 002 495,00	27 731 274,38		-128 779,33

701	CENTRE HOSPITALIER ANGULEME	FRSOMBER	4 578.02	4 079.00
	ETAT DES INTERVENTIONS POUR CARENCE DU SV-KI			

La direction départementale

Colloque Jean MONNE

Code	Libelle	Montant	Montant
6002	SUPPLY MARKET	1 201,00	1 000,00
6002	CHANGEMENT FOURNITURE		
6002	STATION AVIA	1 364,90	1 364,90
6002	CHANGEMENT MACKEREL		
6002	SUPER UCHENMAYE	5 394,61	5 394,61
6002	CARREFOUR CHENKAYE		
6002	SUPER U CHENKAYE	2 700,00	1 700,00
6002	CHANGEMENT CHATEAUBERT		
6002	SUPER U ROULAC	1 424,15	2 200,15
6002	CARREFOUR ROULAC		
6002	SUPER U VILLEDOR	780,00	759,19
6002	CARREFOUR ALLEBOUR LAVALLETTE		
6002	ETAL MACKEREL SPANISH	85,48	84,46
6002	CARREFOUR CHENKAYE KOUTCH		
6002	TOTAL MACKEREL SERVICES	1 364,90	1 364,90
6002	CARREFOUR SERVICES MACKEREL		
6002	TOTAL MACKEREL SERVICES	739,66	739,66
6002	CARREFOUR MONTMAYE		
6002	VINDET QUEL	954,24	954,24
6002	CARREFOUR SAINT SEVERIN		
6002	ANGOULEME BOISSONS	303,59	303,59
6002	PALETTE VENU EN 12 BOUTILLE		
6002	INTER MACKEREL SERVICES	100,21	100,21
6002	ALIMENTATION		
6002	LE FOURNIL D'ENKA S.A.R.L.	21,20	21,20
6002	VERMORELLES		
6002	LE MOULIN DES DELICES	20,00	20,00
6002	VERMORELLES		
6002	LE MOULIN DES DELICES	39,00	39,00
6002	MINI VERMORELLES		
6002	LE MOULIN DES DELICES	34,20	34,20
6002	VERMORELLES : CHOCOLATIERES/BOISSONS		
6002	LE MOULIN DES DELICES	18,20	16,50
6002	MINI VERMORELLES		
6002	LE MOULIN DES DELICES	180,70	179,70
6002	EPICERIE DIVERSE		

Code	Libelle	Montant	Montant
6002	LEBLENQ MARAIS	24,20	23,90
6002	BOISSONS POUR NUTRITION JOURS DE VACANCES		
6002	LEBLENQ MARAIS	29,20	29,00
6002	BOULE GAZONNE POUR JUMES DES FEMMES		
6002	LEBLENQ MARAIS	40,20	40,00
6002	ALIMENTATION		
6002	LEBLENQ MARAIS	90,20	90,00
6002	ALIMENTATION		
6002	LEBLENQ MARAIS	98,20	98,00
6002	BOITE DE CHOCOLATS		
6002	LEBLENQ MARAIS	100,00	100,00
6002	ALIMENTATION & BOISSONS		
6002	VERMORELLES		
6002	CHATEAUBERT	135,00	135,00
6002	1 PALETTE VENU 1 LITRE POUR CVA		
6002	SMPLTY MARKET	197,11	197,11
6002	ADMINSITRACION DE ORGANIZACION EMO SERRA		
6002	LEBLENQ MARAIS	1,15	1,15
6002	Produit meuble		
6002	VERMORELLES	45,85	45,85
6002	STENER		
6002	NY S&L	28,62	20,04
6002	Support pour navigation pc/35400	420,20	420,00
6002	PROLIBE		
6002	AD ELLEATELIER		
6002	ACTESV	781,39	781,28
6002	pad 3 new		
6002	ACTIVELY	504,00	504,00
6002	BOE portable 3 doc	278,20	223,50
6002	ALBATTERES		
6002	Pic pillos fibres fibre que dx cv 17m		
6002	ALBATTERES	810,49	810,00
6002	BATTERIES 34000 MAH		
6002	ALBATTERES EXTERNA AEROCOLE	20,00	20,00
6002	RESENC-COUPRES		

RATTACHEMENTS

Budget : BUDGET PRINCIPAL

Exercice : 2015

RATTACHEMENTS

Budget : BUDGET PRINCIPAL

Exercice : 2015

Code	Description	Code	Montant	Code	Montant
60632	RECHUT TUBES D'ESSE	AT192M419	437,16		437,16
	NOT REPAIRING COMPRESSOR AIR				
60632	REVEL	AT192M419	57,05		57,05
	CATRESECTIOS				
60632	REVEL	AT192B219	98,74		98,74
	REPAIRS + JETANT				
60632	REVEL	947301419R	431,27		431,27
	KAFADRETTIVA				
60632	REVEL	2479028419R	220,35		220,35
	SHIPPING CONDUSE 250V 18A 1P4E				
60632	REVEL	247902019R	8,27		8,27
	250V 2P 1A 520				
60632	REVEL	947301419R	79,29		79,29
	DEFECT PLACIND SEMENC 200 04X0				
60632	REVEL	BA192M419	27,73		27,73
	BATTREY 77MCH 6CLAB 6A300 7AH 12V				
60632	REVEL	BA192M419R	191,07		191,07
	MAGNETRONNES				
60632	REVEL	BA192M419R	273,07		273,07
	RAYON 206 152				
60632	REVEL	BA192M419R	25,15		25,15
	CHAUPE REOLITE 2066 110X				
60632	REVEL	0475013019R	197,85		197,85
	PROJONTR 1000 RT5 102AK 100R				
60632	REVEL	247901419R	197,84		197,84
	REK 2012750/1				
60632	REVEL	MH192M419	145,70		145,70
	250 SOCLE POLY BLEU				
60632	REVEL	MH192M419R	1790,30		1790,30
	OLEVON				
60632	ROSEBEIJER	AT192B219R	1042,87		1042,87
	FLAQUE COUL ESAYTES				
60632	SIEKXSDUYMCVILLE	AT192B219R	71,00		71,00
	TVA PICTURE ROSE BEIJER				
60632	SE ANSCOLENE MULL	AT192B219R	208,01		208,01
	TVA SACTURE ROSEBEIJER				

Code	Description	Code	Montant	Code	Montant
60632	SIGNETTES	247902019R	162,00		162,00
	RT COMPLETE MICROFILM ATLAS ROLUX 20X30				
60632	STYL RUFED INTERSPORT	Q1192M419R	173,14		173,14
	ASPERE SPORT				
60632	TIX SERVICES	AT192M419	72,54		72,54
	Ordnre ordinaire passajo				
60632	TVA BRYNLE DE COMBINATION	TR1924419R	375,00		375,00
	PIECES DE RECHERS ERI3				
60632	ARCADIS COCHON	247902019R	444,83		444,83
	TREVAJYHAKK				
60632	ARCADIS CONCEPT	247902019R	150,20		150,20
	MADJUM HAKK				
60632	AL VOELX FONDUR	247902019R	320,00		320,00
	VALNENKARTIQUARTTO				
60632	3A-250W	247902019R	658,70		658,70
	250W 2P 1A 520				
60632	SALSAH	Q1192M419R	20,33		20,33
	2000 2000/1000 - 2000/1000				
60632	COPIE TANTO DADO BLANCO	247902019R	285,99		285,99
	RESIDUE DE BIAS TOURE DR - CHEBOTEUR				
60632	INTERSPORT CLUB ET COLLECTIFITES	MH192M419R	12345,00		12345,00
	GRANDSPEE INTERSPORT - 3E				
60632	MICHAEL DUNLOP HASBOW	247902019R	2185,75		2185,75
	Pandora 80				
60632	POKKE SPORT FUSILITE	247902019R	64,00		64,00
	SUBVENTENT MICROFILM ATLAS ROLUX 20X30				
60632	POKKE SPORT PUBLICITE	247902019R	1489,10		1489,10
	GIUC 8007 SHALL FEMME & FEMME RECHODIX 20X30 20X30				
60632	PROJONTR	247902019R	6792,40		6792,40
	Centre de d'ecris - 1				
60632	20X30	MH192M419R	172,15		172,15
	20X30 - DEUTERANT				
60632	20X30	MH192M419R	167,14		167,14
	20X30 20X30				
60632	BALAN	247902019R	205,53		205,53
	20X30 20X30				

Code	Libelle	Code	Libelle	Montant	Montant
6000	PEKSE SPORT PUBLISITE	6126	6728		
6000	SNELT & POLO SUJAKI DENIS CUCONT				
6000	REBUHI	4281	1121		
6000	SHAWABIT-RE				
6000	SPC	4450	4650		
6000	Condominium - 72				
6000	SPC	4450	8117		
6000	Chauxures de deutoin Pawaus - 15				
6000	SPC	4450	6160		
6000	Fondat - 03				
6000	CHAUENTE IN POKANTE OPHISOW	7002	1002		
6000	cligne dur 510 0100				
6000	LEOLENO ANSIEIE	6600	6800		
6000	JOURNALES ADMINISTRATIVES				
6000	LYREDO FRANCE	4600	4638		
6000	EBTELBERG 2015 - 6603				
6000	LYREDO FRANCE	4610000010	10258		
6000	3 cadres de papier A4 & balles de conservations temps work (induit)				
6000	LYREDO FRANCE	4610000010	7201		
6000	tanpans, surpans, gencours, legedes, qeie fee				
6000	LYREDO FRANCE	4610000010	8638		
6000	LOT PL COSEIERE SUBREVUIS FOUR AVADORE				
6000	LYREDO FRANCE	4610000010	3028		
6000	BTULUS - POCHITES POUR PLASTIFICATION ...				
6000	LYREDO FRANCE	4610000010	4458		
6000	Remplissage de bureau				
6000	LYREDO FRANCE	4610000010	8000		
6000	POJANTJES DE BUREAU JAKIJA JAKIJA				
6000	LYREDO FRANCE	4610000010	2332		
6000	Requilles de bureau JAKIJA JAKIJA				
6000	LYREDO FRANCE	4610000010	3008		
6000	consommables informatiques				
6000	LYREDO FRANCE	4610000010	12008		
6000	amouchee hani LEVADAK				
6000	LYREDO FRANCE	4610000010	17020		
6000	Paillie Kauridaha 60 Kauridaha pa tek				

Code	Libelle	Code	Libelle	Montant	Montant
6000	LYREDO FRANCE	4610000010	14010		
6000	TOYER BROYER POUR IMPRIMANTE BUREAU CIS T11 2200				
6000	LYREDO FRANCE	4610000010	40000		
6000	TOULANTOIR DE BUREAU JAKIJA				
6000	LYREDO FRANCE	4610000010	28024		
6000	STRUCTUREUR POU LUYES 803 1007 202				
6000	LYREDO FRANCE	4610000010	20020		
6000	TAVOUR POUR K-PRINKANTE				
6000	LYREDO FRANCE	4610000010	6597		
6000	RAMETTES				
6000	LYREDO FRANCE	4610000010	5125		
6000	Fourniture de bureau				
6000	LYREDO FRANCE	4610000010	1457		
6000	CALENDRIERS ET BUCLES JIVE				
6000	LYREDO FRANCE	4610000010	10020		
6000	Fourniture administratif				
6000	LYREDO FRANCE	4610000010	114180		
6000	ADMINISTRATIVES				
6000	AIR LIQUIDE QUANTE				
6000	PHILOSOPHIE	9141	9841		
6000	CHANGE D'ORFÈRE				
6000	DUPRA DIT APFRO	45800	140000		
6000	NOX PHARMACEUTIC 3016 SU PHILIPPOIS				
6000	GLACIANTIKOURE	6704	88784		
6000	BOE PHARMACEUTIC 3016 SU PHILIPPOIS				
6000	CAJASA DIR APFRO	28048	30000		
6000	3000 PEAKIBAP N° 2010 01 1000005				
6000	3000 PEAKIBAP N° 2010 01 1000005				
6000	BON PHARMACEUTIC 3016 SU PHILIPPOIS				
6000	BON PHARMACEUTIC 3016 SU PHILIPPOIS				
6000	BOX PHARMACEUTIC 3016 SU PHILIPPOIS				
6000	BOX PHARMACEUTIC 3016 SU PHILIPPOIS				
6000	KIT PEU DE OPERAIES				
6000	SHILIX	8735	8735		
6000	INSECTICIDES POUORE SUCRE 5 KG				
6000	SIE ANGOULEME VILVA	352020	852020		
6000	TVA FACTURE POUVA				

6155	ETB	ATTENDU	654,39	604,39
SOT DISTRIBUTION				
6155	ETB	ATTENDU	1 247,78	1 147,78
AT DISTRIBUTION				
6155	ETB	ATTENDU	0,418	596,31
A.C.43.23				
6155	PA	ATTENDU	13,00	185,00
L'usage du service - 2015 04 16				
6155	BA	ATTENDU	150,00	102,00
L'usage du service - 2015 04 16				
6155	PA	ATTENDU	115,00	185,00
L'usage du service - 2015 04 16				
6155	PA	ATTENDU	2 865,23	2 533,20
MAGASIN CANVA				
6155	ATTENDU	6 711,87	6 711,87	
MELZ SERVICE 10				
000000 - 000000 - 000000				
6155	ATTENDU	070,25	070,25	
VIA ROLLIT				
6155	ATTENDU	1 279,02	1 279,02	
VIA ROLLIT				
6155	ATTENDU	2 244,00	2 244,00	
BOBER SAFETY FOAMCE				
6155	ATTENDU	1 098,32	1 098,32	
BOBER SAFETY FOAMCE				
REDUPLICATION BOUTILLE DE POLYURE				
6155	ATTENDU	257,00	257,00	
REPERFORM				
REPERFORM				
6155	ATTENDU	312,00	312,00	
REPERFORM				
6155	ATTENDU	012,00	012,00	
REPERFORM				
6155	ATTENDU	207,76	207,76	
REPERFORM				
REPERFORM				
6155	ATTENDU	411,35	411,35	
REPERFORM				
6155	ATTENDU	409,53	409,53	
REPERFORM				

6156	ANCIEN	INDICATEUR	5 000,00	4 500,00
MANTENANCE ANUELLE LOGICIEL INGENIERIE SAV				
6156	ANCIEN	INDICATEUR	1 500,00	1 000,00
ANCIEN				
CONTRAT pour 2 sites Eperan				
6156	ANCIEN	INDICATEUR	10 200,00	9 200,00
ANCIEN TELECOM				
6156	ANCIEN	INDICATEUR	344,45	344,45
ANCIEN TELECOM				
6156	ANCIEN	INDICATEUR	2 170,00	2 170,00
ANCIEN TELECOM				
6156	ANCIEN	INDICATEUR	1 140,00	1 140,00
ANCIEN TELECOM				
6156	ANCIEN	INDICATEUR	58,79	58,79
ANCIEN TELECOM				
6156	ANCIEN	INDICATEUR	4 200,00	4 200,00
ANCIEN TELECOM				
6156	ANCIEN	INDICATEUR	505,04	505,04
ANCIEN TELECOM				
Commodités				
6156	ANCIEN	INDICATEUR	200,00	200,00
ANCIEN TELECOM				
6156	ANCIEN	INDICATEUR	200,00	200,00
ANCIEN TELECOM				
6156	ANCIEN	INDICATEUR	400,00	400,00
ANCIEN TELECOM				
6156	ANCIEN	INDICATEUR	14 883,23	14 883,23
ANCIEN TELECOM				
6156	ANCIEN	INDICATEUR	484,00	484,00
ANCIEN TELECOM				
6156	ANCIEN	INDICATEUR	204,00	204,00
ANCIEN TELECOM				
6156	ANCIEN	INDICATEUR	140,00	140,00
ANCIEN TELECOM				

OPERATION	REVENUS	CHARGES	RESERVE	NET
61821	ABONNEMENT	1150000	30000	30000
61821	TERMINAL	24622919	7523	7523
61821	LA MONTAGNE DU PATRIMOINE BÂTI			
61821	TERMINAL	353019	0	0
61821	LE NOUVEAU CODE DES MARCHÉS FIBERIS			
61821	TERMINAL	353019	0	0
61821	LE GUIDE DES FRANCHISES DE LA FONCTION PUBLIQUE			
61825	COGNAC POLYVE	3811622919	68116	38116
61825	DOCTRINATION			
61825	RECITAINS DU JOURNAIS	151194919	7000	7000
61825	TOME 1 - LES EVALUATIONS DES PORTANT TOUTS LE SP - TRICOCOTAMU - TOME 1 : SENSIBILITES & CONCLUSIONS			
61825	ETUDE LA ROBERT D'ENTREPRISE	151194919	15116	15116
61825	RECUEIL DE COMMISSAIRE A L'USAGE DES OFFICERS DE 2 ^e - SECTION 018			
61825	LIBRAIRIE LA MONTAGNE	353019	6200	6200
61825	OPTIONNAIRE DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX			
6184	APPROPRIATION	1511601419	54000	54000
6184	FORNATION D'EDUCATION	1511601419	43000	43000
6184	ASTUCE	1511601419	43000	43000
6184	Travail de conception Gestion du compte SP			
6184	DIRIGES BIENVERIE	1511601419	187430	187430
6184	USE A DEPOSITION DE LAISONS OCTOBRE A DECEMBRE 2015			
6182	COLLEGE JEROME SARRAZIN	3511601419	3620	3620
6184	COLLEGE JEROME SARRAZIN	3511601419	3620	3620
6184	DOUJOUR 683H			
6184	ONISOP	101811419	101810	101810
6184	C. BOURNEAU - M. JUREB - T. PAINT - FROUS LOGISTIQUE			
6184	ENREG	101811419	337300	337300
6184	FAIR LOGISTIQUE			
6184	ENREG	101811419	337300	337300
6184	ENREG	3511601419	500000	500000
6184	FORNATION 2015			
6184	EXERCICE LA ROBERT D'ENTREPRISE	1511601419	36000	36000
6184	FORNATION RECHERCHES ENTREPRISES - MANAGER			
6184	EVENTS LA FORET MONTAGNE	3511601419	500000	500000
6184	FORNATION 2015			
6184	FORNATION 2015	1511601419	17755	17755

PROJET	OPERATION	REVENUS	CHARGES	RESERVE	NET
6184	INSTITUT PAKKAS FROM	1511601419	16000	16000	
6184	FBI 3000 - DISCIPLINA				
6184	KAGERIS CAMPA	1511601419	25000	25000	
6184	PERSONNEL : BOISSERAC S.A. - POUSSIER D. - EPOCH 4300 - CHEMILLERIE S.C.				
6184	SHS DE LA VIGNE	1511601419	20000	20000	
6184	PIPA RICH TOWN'S - DOSSIER KIERNY				
6184	SOCIETE FRANCAISE DE L'EDUCATION	1511601419	35000	35000	
6184	COLLEGE SU 27 - ANVY ER				
6184	ASCI	1511601419	172000	172000	
6184	REALISATION DE 100 TROUSSES POMPIERS EN INOX 334L				
6184	AU JARDIN DES DELICES	1511601419	4500	4500	
6184	patrice rous				
6184	AU JARDIN DES DELICES	1511601419	3500	3500	
6184	ATELIER REPAS				
6184	AU JARDIN DES DELICES	1511601419	7000	7000	
6184	REDON CAMPY				
6184	AU JARDIN DES DELICES	1511601419	7000	7000	
6184	REPAS				
6184	AZURE	1511601419	1200	1200	
6184	REPAS TRAIPROT LOGISTIQUE				
6184	BOISSERIE DU CENTRE	1511601419	20000	20000	
6184	PHOTOGRAPHIE				
6184	COP CONSTRUCTION	1511601419	215000	215000	
6184	9.400000 7.400000				
6184	CAJOUILLON FRERES	1511601419	21000	21000	
6184	REPRODUCTION DE CIE				
6184	CAJOUILLON FRERES	1511601419	15000	15000	
6184	Cartes plaques pour médailles de la CSP				
6184	CAJOUILLON FRERES	1511601419	2000	2000	
6184	Diplôme d'Etat de				
6184	CAJOUILLON FRERES	1511601419	10000	10000	
6184	Chèques et mandats				
6184	CAJOUILLON FRERES	1511601419	20000	20000	
6184	CAJOUILLON FRERES	1511601419	20000	20000	
6184	CAJOUILLON FRERES	1511601419	40000	40000	

Budget : BUDGET PRINCIPAL

Exercice : 2015

Budget : BUDGET PRINCIPAL

Exercice : 2015

FONCTION	DESIGNATION	EMANANT DE	SCHEMAS	CLASSE	LIBELLE
6185	CHAUSSURES PNEUS	011010101R		80,00	20,00
6186	NECESSAIRES DE CORPS DIRECTIONNELS ET REMEDIATION ET 2 anneaux d'us Bureau du CADRES				
6186	CHAUSSURES PNEUS	011010101R		20,00	20,00
6186	Garde-malade du corps				
6185	CHAUSSURES PNEUS	011010101R		40,50	40,50
6185	5 places et gilettes pour militaires du COSP - Poste pour route 0101-2018				
6185	CHAUSSURES PNEUS	011010101R		22,80	22,80
6185	Remplacement des				
6185	CHAUSSURES DE LA CROIX ROUGE	011010101R		22,80	22,80
6185	Repas d'office de 1 émetteur				
6185	DOSE	011010101R		120,00	120,00
6185	REMANIEMENT DE LA MONTRE ALIMENTATION OFFICE DE PRIX				
6185	EPONGE	011010101R		4,0000	4,0000
6185	SAO BREVET FORMAT NORMAL AVEC BREVET PLEIN SANS LAISSER DEBUT D'ADAPT				
6185	BESILIC BREVET PREVENT	011010101R		5,0000	3,0000
6185	CHANGEMENT VERRE A BREVETES DE DECEMBRE 2015				
6185	ORFÈVRE	011010101R		4,7500	4,7500
6185	IMPRESSOR CE 1 S100 POUR BREVETEMENT VITRE JA ET SUIVRE A A BREVETES SUR VEHICULES TRACTEURS PNEUS				
6185	LA OMBRE NICHELLET	011010101R		0,75	0,75
6185	REPAR TRANSPORT LOURDIER				
6185	LA ROUTE DE LOUEST	011010101R		48,00	48,00
6185	TOUTURE VTL				
6185	LA ROUTE DE LOUEST	011010101R		22,00	12,00
6185	PEPAS				
6185	US PNEUMATIQUE	011010101R		0,40	0,40
6185	Remplacement de 5 lms				
6185	LE BISTROT DU MARCHÉ	011010101R		11,50	11,50
6185	Repar d'office de 5 anneaux				
6185	LE CHAUFF	011010101R		12,00	22,00
6185	Facture sur mot				
6185	LE COMMERCE	011010101R		21,00	27,00
6185	REPAR TRANSPORT LOURDIER				
6185	LE PNEUMATIQUE	011010101R		48,00	63,00
6185	REPAR PNEUMATIQUE DE LA COURONNE				
6185	LE PNEUMATIQUE DE LA COURONNE	011010101R		09,00	19,50
6185	REPAR TRANSPORT LOURDIER				

FONCTION	DESIGNATION	EMANANT DE	SCHEMAS	CLASSE	LIBELLE
6185	LE BREVET DES TROIS RANGIERS	011010101R		12,00	12,00
6185	Spécial Form de 20 ans				
6185	LE SAUT SÉRIEN	011010101R		24,00	24,00
6185	Spécial Form de 20 ans				
6185	LE BREVET SÉRIEN	011010101R		24,00	24,00
6185	REPAR TRANSPORT LOURDIER				
6185	LE ZINC	011010101R		37,00	37,50
6185	REPAR TRANSPORT LOURDIER				
6185	LE ZINC	011010101R		42,90	12,50
6185	REPAR TRANSPORT LOURDIER				
6185	LE ZINC	011010101R		28,00	20,00
6185	PROBLEME d'entretien pour le matériel				
6185	LE ZINC	011010101R		1,0000	1,0000
6185	CAPPE LA 301 305F VANT CHENIE MAT 3000000				
6185	LE ZINC	011010101R		12,50	12,50
6185	REPAR d'office de 5 lms				
6185	LE ZINC	011010101R		75,00	75,00
6185	REPAR TRANSPORT LOURDIER				
6185	LOGIS DES SÉRIENS	011010101R		1,00	4,50
6185	Remplacement du conducteur de la conduite client groupe				
6185	LOGIS DES SÉRIENS	011010101R		27,50	27,50
6185	REPAR TRANSPORT LOURDIER				
6185	LE ZINC	011010101R		24,00	141,00
6185	REPAR TRANSPORT LOURDIER				
6185	REPAR TRANSPORT LOURDIER				
6185	CONDUCTEUR ETUDIANT SUR BREVET DE 2500				
6185	PREMIER PLUS	011010101R		10,00	10,00
6185	RETOUR D'OFFICE COMMISSION DE 2015				
6185	QUICK SERVICES DE REPARATION	011010101R		18,00	42,00
6185	REPAR TRANSPORT LOURDIER				
6185	QUICK SERVICES DE REPARATION	011010101R		97,50	37,50
6185	REPAR TRANSPORT LOURDIER				
6185	QUICK SERVICES DE REPARATION	011010101R		54,00	54,00
6185	REPAR TRANSPORT LOURDIER				
6185	QUICK SERVICES DE REPARATION	011010101R		80,00	80,00
6185	REPAR TRANSPORT LOURDIER				

PROG	FONCTION	LIBELLE	DEBIT	CREDIT	ANNULAT
6106	6106	PAVA	302.40	372.40	
6108	6108	ADRESSE PVC BLANC 540 DIM 2 X 60 X 2000 100			
6108	6108	RESTAURANT POISSON	21.00	26.00	
6108	6108	REPAS FRENCH CUISINE			
6108	6108	SOCIETE ENCH 250000 CHARENTA	42.75	40.75	
6108	6108	Colonne Papier aluminium			
6108	6108	REPAS	315.21	375.57	
6108	6108	QUINTURE DES PORTES DU RESERVOIR			
6108	6108	SH 21005 SAVIERS	14.57	14.57	
6108	6108	REPAS			
6108	6108	STRA SUC OLEST	618.25	585.25	
6108	6108	VALENTIN DOREL			
6108	6108	STERNES	62.50	62.50	
6202	6202	REPAS TRAVERTIN LIOUSTOILE			
6202	6202	SOCIETE DES DEUX SEVRES	270.58	210.69	
6202	6202	PLAS COORDONNATEUR VIVANT-HABILLEMENT			
6202	6202	SOIR DES DEUX SEVRES	1405.55	1456.75	
6202	6202	PRESENTATION S'AVANTAGE TOUTES LES RALES COORDONNATEURS			
6202	6202	SOCIETE DES DEUX SEVRES	119.00/200	123.52	
6202	6202	ENTREE PRODUIS COORDONNATEUR MAGASIN EPOUSEURS			
6202	6202	SOCIETE DES DEUX SEVRES	413.42/450R	1505.54	
6202	6202	ENTREE DE FRAIS COORDONNATEUR SOUSMARE DE VEUVY			
6202	6202	REPAS	1210.00/100	1200.02	
6202	6202	RESERVEMENT AMMOXES			
6202	6202	AU JARDIN DES DELICES	300.00/100	280.00	
6202	6202	Cartonni aluvalle			
6202	6202	AU JARDIN DES DELICES	0105/1000R	340.00	340.00
6202	6202	Definition des vœux des personnes de l'association 2e 1er Janvier 2015(association caritative pour l'acquisition de			
6202	6202	AUGERAN LA COURONNE	50.00/100	52.00	
6202	6202	REPAS SAISONNIERS			
6202	6202	AUGERAN LA COURONNE	0214/1000R	102.00	100.00
6202	6202	REPAS SAISONNIERS			
6202	6202	AUGERAN LA COURONNE	0215/1000R	40.00	50.00
6202	6202	REPAS 31 DECEMBRE			
6202	6202	AUGERAN LA COURONNE	0216/1000R	100.00	100.00
6202	6202	REPAS 1ER JANVIER 2015			

PROG	FONCTION	LIBELLE	DEBIT	CREDIT	ANNULAT
6202	6202	BOUCHERIE SORDON	2105.11/270R	450.00	450.00
6202	6202	Le panier pour le panier pour le panier			
6202	6202	COMPTON BOULE LES TRAVES CND	150.00/100	200.00	200.00
6202	6202	EMPLETES AGRICULTES SUJANT D'ENF C'JOINT			
6202	6202	DEPARTILAN 1000	2500/200R	870.85	875.55
6202	6202	RESERVEMENT SAISONNIERS SOCIETE ENCH 250000 CHARENTA			
6202	6202	HT COMPTON - OPERAING AMXZING FEE	2500/450R	1400.00	1400.00
6202	6202	TOUTES LES CREATIENS PERSONNELLES			
6202	6202	ROC FRANCE	2500/200R	70.00	70.00
6202	6202	DESIGNERS			
6202	6202	COMPTON BOULE LES TRAVES CND	150.00/100	200.00	200.00
6202	6202	CARTEL DE BONNEILLEREMENT MATERIEL			
6202	6202	COMPTON BOULE LES TRAVES CND	150.00/100R	1072.20	1072.80
6202	6202	PCHEES S'AVANTAGE			
6202	6202	COMPTON BOULE LES TRAVES CND	150.00/100R	714.40	704.40
6202	6202	CAFE DE LA SAURE	250.00/450R	125.00	125.00
6202	6202	REPAS FORMATION CHEF 210000			
6202	6202	CAN PAINLE	250.00/450R	400.00	400.00
6202	6202	RESERVEMENT SAISONNIERS SOCIETE ENCH 250000 CHARENTA			
6202	6202	REPAS	250.00/100R	825.00	525.00
6202	6202	FRAIS RESERVEMENT	250.00/100R	1200.00	1225.00
6202	6202	HEBERGEMENT			
6202	6202	REPAS	250.00/100R	200.00/100	200.00/100
6202	6202	FORMATION DES 2015			
6202	6202	ENTREE LA FORET MEDTERANEE	250.00/100R	1200.00	1200.00
6202	6202	FORMATION S'AVANTAGE BATHYMERIQUES - FAVORISATI			
6202	6202	LE BAR DES AMIS	250.00/100R	200.00	200.00
6202	6202	REPAS FORMATION DES 2015			
6202	6202	LE BAR DES AMIS	250.00/100R	150.00	150.00
6202	6202	REPAS			
6202	6202	LEONIEO ANDOIR	250.00/100R	90.00	90.00
6202	6202	OMERS			
6202	6202	LE BAR LA ROCHEBOUCAUD	250.00/100R	300.00	300.00
6202	6202	REPAS FRAIS CND			

Code	Nature	Section	Intensiv	Extensiv	Observ
6291	LEGERER LA ROS-HE-O-SALUD	ESTR-04999	127.40	125.41	
SERAB FIA FIA-TOKO-SAIHFRMERS					
6251	LEGERER LA ROS-HE-O-SALUD	FS19M00IR	197.44	197.44	
6293	LEGERER LA ROS-HE-O-SALUD	FS19M00IR	156.90	152.10	
REPARS					
6291	LEGERER LA ROS-HE-O-SALUD	FS19M00IR	17.22	17.22	
REPARS					
6251	MAJICIS FRANJA	ATF-50022IR	882.72	882.72	
OCCUPA FIAOMIALE-DE-VIDEALU					
6293	TOTAL MAJICIS SERVICES	PARC-50042IR	4412.13	4417.13	
CHAMBAIRAT CARTES ACCESIONNES FR					
6293	LA POSTE EXPED BARDOLUX	AS15-50029IR	2700.00	1700.00	
FRANZ-APPANCO-RESERVECT-DE-DECEMBRE-2015					
6291	LA POSTE EXPED BARDOLUX	ACT1503307IR	882.52	882.52	
Frais d'envoi ou courriel en FR					
6292	STAT MAJICIS-FRERE OPTIQUE	TR15-50051R	1182.62	1182.62	
6292	ADISTA	TR15-50051R	211.47	211.47	
COGNAC-FRERE OPTIQUE					
6292	ADISTA	TRC-50050IR	488.20	487.20	
LA COGNAC-FRERE OPTIQUE					
6292	ADISTA	TR15-50053R	113.47	128.47	
ADRES SATYLINK					
6292	ORANGE BUSINESS SERVICES	TR15-50054R	0.87	0.87	
ALIBRE-LOT2					
6292	ORANGE BUSINESS SERVICES	TR15-50055R	50.98	50.98	
AYDOLLENE-LOT2					
6291	ORANGE BUSINESS SERVICES	TR15-50056R	1.56	1.56	
SAINTE-LOT2					
6292	ORANGE BUSINESS SERVICES	TR16-00057R	0.26	0.26	
BURBESDI-LOT2					
6292	ORANGE BUSINESS SERVICES	TR15-50058R	4.81	4.81	
ELANZA-LOT2					
6292	ORANGE BUSINESS SERVICES	TR16-00059R	1.76	1.76	
BRIGELMIL-LOT2					

Code	Nature	Section	Intensiv	Extensiv	Observ
6292	ORANGE BUSINESS SERVICES	TR15-50059R	5.88	5.88	
SHADIBEL-LOT2					
6292	ORANGE BUSINESS SERVICES	TR15-50060R	2.20	2.00	
SHALIS-LOT2					
6292	ORANGE BUSINESS SERVICES	TR15-50061R	2.20	2.00	
ORANGE BUSINESS SERVICES					
6292	ORANGE BUSINESS SERVICES	TR15-50062R	8.21	8.21	
CHASSEVEL-LOT2					
6292	ORANGE BUSINESS SERVICES	TR15-50063R	2.86	2.58	
CENTRENEUF-LOT2					
6292	ORANGE BUSINESS SERVICES	TR15-50064R	422.0	422.0	
COZZINE-LOT2					
6292	ORANGE BUSINESS SERVICES	TR15-50065R	26.71	26.71	
COMPLET-LOT2					
6292	ORANGE BUSINESS SERVICES	TR15-50066R	10.92	10.92	
JOBARD-LOT2					
6292	ORANGE BUSINESS SERVICES	TR15-50067R	28.41	28.42	
LA COLTONE-LOT2					
6292	ORANGE BUSINESS SERVICES	TR15-50068R	24.26	24.26	
LA ROS-HE-O-SALUD-LOT2					
6292	ORANGE BUSINESS SERVICES	TR15-50069R	6.20	6.20	
KANBLE-LOT2					
6292	ORANGE BUSINESS SERVICES	TR15-50070R	7.25	7.25	
KOTIRON-LOT2					
6292	ORANGE BUSINESS SERVICES	TR16-00071R	1.21	1.21	
KIKINORSAU-LOT2					
6292	ORANGE BUSINESS SERVICES	TR15-50072R	2.51	2.51	
ROUILLE-LOT2					
6292	ORANGE BUSINESS SERVICES	TR15-50073R	2.52	2.52	
ROUJAZERES-LOT2					
6292	ORANGE BUSINESS SERVICES	TR15-50074R	20.00	20.00	
RUTFO-LOT2					
6292	ORANGE BUSINESS SERVICES	TR16-00075R	3.82	3.82	
SAINT COLCAL-LOT2					
6292	ORANGE BUSINESS SERVICES	TR16-00076R	1.92	1.92	
SECHIZAN-LOT2					



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INTEGRACTION ET DE SECOURS DE LA CHARENTE

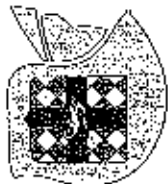
ETAT DES RESTES A REALISER ANNEE 2016
DEPENSES HORS AP

ARTICLES	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CREDITS 2016	REALISE 2016	PLA 2016
001	Residual d'investissement reporté			
020	Depenses d'investissement	20 000,00 €		
13912	Religions		705,96 €	
13918	Autres	29 000,00 €	17 841 €	
13931	Fonds d'aide à l'investissement des S.O.S	90 433,00 €	28 116,05 €	
139	Neufvillages des amandissements		50 482,00 €	
1541	Emprunts en euro	850 000,00 €	842 825,00 €	
2031	Frais d'études	20 000,00 €	2 520,00 €	17 480,00 €
2037	Concessions, brevets	38 075,00 €	30 075,00 €	
21311	Immobilisations bâtiment administratif	59 000,00 €	91 070,16 €	27 715,08 €
21312	Immobilisations centres de secours	488 139,28 €	79 847,43 €	399 590,34 €
21391	Recenseur de transmission	192 182,00 €	68 199,22 €	69 400,00 €
21561	Matériel de transmission et de secours	83 540,00 €	22 540,00 €	96 570,44 €
21562	Mat. Non mobile d'équipement et de secours	250 775,61 €	60 053,30 €	193 507,90 €
21568	Matériel financier et secours	975 453,48 €	281 200,85 €	85 503,18 €
2158	Autres matériels et outillages	170 070,02 €	111 047,23 €	22 853,80 €
2184	Mobilier et matériel de bureau	61 425,38 €	22 535,34 €	40 940,00 €
251911	Extension Bât	100 000,00 €		100 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS AP		1 000 214,16 €	1 000 214,16 €	1 000 214,16 €

L'Etat d'Espérance, le 05 JAN. 2016

Le directeur départemental

Colonel Jean YOUNG



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA GIRONDE

05 JAN 2016 10:00

ETAT DES RESTES A REALISER ANNÉE 2016
DEPENSES EN AF

ARTICLES	AF	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CREDITS 2016	REALISE 2016	RESTES A REALISER
31551	AP201401	Int. acquit d'incendie et de secours	75 592,42 €	73 944,99 €	1 647,43 €
31551	AP201401		1 225 458,17 €	1 201 520,81 €	23 937,36 €
32051	AP201491	Mat. volant d'incendie et de secours	2 295 458,17 €	1 201 520,81 €	1 093 937,36 €
2182	AP201401	Mat. de transport	257 282,86 €	148 320,79 €	108 962,07 €
2051	AP201401	Composants, boîtes	52 548,54 €	30 521,70 €	22 026,84 €
2051	AP201402	Concessions, brevets	217 463,59 €	58 087,08 €	159 376,51 €
2051	AP201402	Concessions, brevets	6 550,00 €	5 000,00 €	1 550,00 €
2183	AP201402	Mobilier et matériel informatique	94 522,00 €	78 045,14 €	16 476,86 €
TOTAL			4 42 87 372 €	271 987 31 €	170 885 06 €
2051	AP200525	Extinction locaux vau	3 625 895,54 €	2 11 062,04 €	1 514 833,50 €
2051	AP200525	Extinction locaux vau	100 000,00 €	100 000,00 €	0 €
TOTAL			4 42 87 372 €	271 987 31 €	170 885 06 €
21913	AP201401	Construction CAS Inmate	100 000,00 €	100 000,00 €	0 €
TOTAL			4 42 87 372 €	271 987 31 €	170 885 06 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT EN AF			4 42 87 372 €	271 987 31 €	170 885 06 €

C.1816 d'Espagnac, le 05 JAN. 2016

Le directeur départemental

Colonel Jean MOUNI



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA GIRONDE

ETAT DES RESTES A REALISER ANNÉE 2015
RECETTES

ARTICLE	LIBELLÉ	PRELÈVEMENTS	RECETTES	RESTES À RÉALISER
01	Restes reports de l'exercice antérieur	1 645 863,30 €	1 022 863,30 €	623 000,00 €
02	Prélèvement à la section de fonctionnement	496 206,57 €		496 206,57 €
04	Produits des cessibles de l'immobilier			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 623 003,20 €	2 658 581,40 €	-35 578,20 €
10	Prélèvements sur les fonds d'investissement	1 988 475,23 €	1 992 440,44 €	-3 965,21 €
1313	Diverses	466 200,00 €	116 200,00 €	350 000,00 €
1441	Prélèvements sur les fonds de réserve	3 002 082,00 €		3 002 082,00 €
23	Amortissements des immobilisations			
27	Autres immobilisations financières			

L'Yveline d'Espagnac, le

05 JAN. 2016

Le Directeur départemental


Emmanuel Jean MOJINE

MAJ 2015

SDIS DE LA CHARENTE
 BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION
 EXERCICE 2015

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
 H. GUYOT-PIERRE PARRON

ETANT EXPOSÉ AU COURS DE SA GESTION
 DU 01/01/2015 AU 31/03/2015

Date d'édition : 15/02/2016

Montant/taux Net sdls

SOMMAIRE

Publié à
 la Charente régionale des comptes
 l'opérateur comptable de P.N.P. CHARENTE

SDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2015

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale 7
 1 Bilan synthétique Etat I-1 4
 2 Bilan Etat I-2 5
 2.1 Bilan Actif
 2.2 Bilan Passif
 3 Compte de résultat synthétique Etat I-3 17
 4 Compte de résultat Etat I-4 24
 5 Annexe 28
 Etat des opérations pour compte de tiers Etat I-5 10
 2EME PARTIE : Exécution budgétaire 21
 1 Résultats budgétaires de l'exercice Etat II-1 22
 2 Résultats d'exécution Etat II 23
 3 Etat de consommation des crédits Etat II-3 24
 4 Etat de réalisation des opérations Etat II-4 26
 3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs 38
 1 Balance des comptes Etat III-1 38
 2 Situation des valeurs immobilisées Etat III-2 58
 4EME PARTIE : Valeurs signalées 65

N° CODES DE COTE COMPTABLE : 015090

NOM DU FOURN COMPTABLE : H. GUYOT-PIERRE

LOCALISATION : SDIS DE LA CHARENTE

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

17100 - SDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2015

ACTIF NET (1)	Total (En milliers d'euros)	PASSIF	Total (En milliers d'euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	270,02	Dotation	5 034,33
Terrains	822,07	Fonds d'équipement	12 742,29
Constructions	20 145,51	Reserves	13 007,31
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	492,11	Différences sur réalisations d'immobilisations	-1 922,75
Immobilisations corporelles en cours	686,71	Report à l'exercice	113,74
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	Immobilisations de l'exercice	1 476,50
Autres immobilisations corporelles	11 457,71	Subventions transférables	26,62
Total Immobilisations corporelles (nettes)	23 564,24	Subventions non transférables	350,60
Immobilisations financières	0,00	Droits de placement, de crédit, de placement et de rattachement	1 400,00
TOTAL ACTIF NET (1)	24 208,75	Autres fonds propres	0,00
Stocks	0,00	TOTAL FONDS PROPRES	21 334,64
Créances	24,82	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00
Valeurs mobilières de placement	0,30	Dettes financières à long terme	7 274,51
Disponibilités	5 983,35	Emprunts (2)	570,55
Autres actifs circulants	0,00	Autres dettes à court terme	1 140,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 988,47	Total dettes à court terme	1 678,24
Comptes de régularisations	0,00	TOTAL DETTES	8 952,75
		Comptes de régularisations	0,63
TOTAL NET (1)	40 187,22	TOTAL PASSIF	40 187,22

(1) Déduction faite des provisions et réserves

(2) Y compris mandats de paiement la journée complémentaire en retard sur l'exercice 2014

BILAN (en Euros)

10790 - BILAN DE LA CHEREMIN

Exercice 2015

ACTIF	Exercice 2015			Exercice 2014
	NET	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
Trésorerie et encaisses				
Autres titres				
Redevables et autres créances	20 576,12	0,00	20 576,12	25 077,53
Créances irrécouvrables non payées				
Créances sur l'Etat et autres publiques	4 013,82	0,00	4 013,84	1 070 192,73
Créances sur les autres entités				
Opérations pour le compte de tiers				
Prêts et avances	228,54	0,00	228,54	6 515,09
Autres immobilisations				
Immobilisations financières	0 000 045,65	0,00	0 000 045,65	0 000 126,77
Autres immobilisations				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT TOTAL ET	5 925 864,13	0,00	5 925 864,13	5 174 468,51

BILAN (en Euros)

10790 - BILAN DE LA CHEREMIN

Exercice 2015

ACTIF	Exercice 2015			Exercice 2014
	NET	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
Charges à répartir sur plusieurs exercices de remboursement des obligations				
Dépenses à classer et à régulariser				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION TOTAL ET	55 875 925,55	10 620 100,00	40 187 075,77	39 075 585,83

BILAN (en Euros)

10700 - SOUS DE LA CHARENTAIS

Exercice 2015

PASSIF		Exercice 2015	Exercice 2014
	Emplois obligatoires		8 015 060,72
	Dettes financières ; Autres emprunts	7 174 513,95	
	Avances et dettes financières divers		1 757 833,02
	Crédits et lignes de trésorerie	525 532,99	75 000,00
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 110 423,27	
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes envers l'Etat et les collectivités		
	Dettes envers les BA		
	Opérations pour le compte de tiers	34 957,10	38 385,13
	Autres divers : Autres dettes	4 321,80	173 000,00
	Fournisseurs d'inventaires		
	Provisions constatées d'avance		
	BILAN ACTIF III	8 852 745,23	9 958 614,35

11/20

BILAN (en Euros)

10700 - SOUS DE LA CHARENTAIS

Exercice 2015

PASSIF		Exercice 2015	Exercice 2014
	Reserves à classer ou à régulariser	76,00	70,00
	Ecart de conversion - Basif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	76,00	70,00
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	10 187 625,77	10 078 707,35

Compte de Résultat Synthétique

En milliers d'Euros

10700 - SECS DE LA CHARENTAIS

Exercice 2015

POSTES	Exercice 2015	Exercice 2014
Impôts et taxes payés		
Dotations et subventions reçues	26 805,08	26 151,69
Produits des services	35,25	15,67
Autres produits	24,01	17,75
Transferts de financements		
Produits courants non financiers	26 364,33	26 284,40
Traitement, salaires, charges sociales	18 241,15	17 592,35
Achats et charges externes	4 980,73	4 920,42
Participations et incertitudes	200,29	226,13
Dotations aux amortissements et provisions	2 536,89	2 513,77
Autres charges	410,78	438,39
Charges courantes non financières	25 452,75	24 750,53
RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER	1 410,62	1 468,64
Produits courants financiers	3,03	0,01
Charges courantes financières	221,70	158,34
RÉSULTAT COURANT FINANCIER	-218,67	-215,53
RÉSULTAT COURANT	1 191,95	1 253,11
Produits exceptionnels	300,05	257,89
Charges exceptionnelles	10,08	55,37
Reprises sur provisions	400,20	242,52
IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES	1 475,90	1 375,03
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		

12/50

N° COMPTON DE PAGES COMPTABLES : 11/01/04

NOM DU POSTE COMPTABLE : D.1000 CHARENTAIS

ETABLISSEMENT : SECS DE LA CHARENTAIS

COMPTE DE RESULTAT 2015

10700 - SECS DE LA CHARENTAIS

Exercice 2015

POSTES	Exercice 2015	Exercice 2014
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Produits services, drogues et ventes div	35 151,04	35 424,30
Production stockée		
Reprises sur provisions et provisions		
Produits non financiers : Transferts obligés		
Autres produits	24 044,21	17 782,61
Contributions	26 805 075,51	26 151 685,79
Autres participations		
RÉSULTAT	26 860 371,16	26 284 292,70
CHARGES COURANTES NON FINANCIÈRES		
Traitement et salaires	18 241 285,92	17 592 098,20
Charges sociales	6 500 062,13	6 271 240,57
Achats et charges externes	4 980 733,05	4 920 415,26
Impôts et taxes	780 574,60	390 085,03
Dotations aux amortissements des biens	2 536 889,40	2 513 771,58
Dotations aux amortissements des charges		
Dotations provisions (non financières)		
Autres charges	26 295,77	20 126,14
Contributions obligatoires		

COMPTE DE RESULTAT 2015

10700 - EDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2015

POSTES	Exercice 2015		Exercice 2014	
Participations		25 285,55		29 260,50
Particip et interventions : Etablissements		184 080,00		185 365,00
TOTAL II		209 365,55		214 625,50
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (II-III)		1 410 647,50		1 489 143,72
CHARGES COURANTES FINANCIERES				
Valeurs mobilières en cédence				7,02
Autres intérêts et produits assimilés	6,12			
Plus de change				
Produit net sur cessions de VBS				
Produits finés - Reprises provisions				
Plus financiers : Transferts de charges				
TOTAL III		6,24		7,02
CHARGES COURANTES FINANCIERES				
Impôts et charges assimilés		253 707,53		255 338,02
Coûts de gestion				
Charges nettes sur cessions de VBS				
Total finés aux amort et aux provisions				
TOTAL IV		253 707,53		255 338,02
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)		-243 041,21		-245 331,80
A + B - RESULTAT COURANT		1 167 606,29		1 243 811,92

10700 - EDIS DE LA CHARENTE
 15/03

COMPTE DE RESULTAT 2015

10700 - EDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2015

POSTES	Exercice 2015		Exercice 2014	
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Vds except de gestion : Subventions		9 176,25		
Vds except de gestion : Autres opérations		79 058,42		78 370,01
Produits des cessions d'immobilisations		31 885,00		46 294,00
Différences sur réalisations (négatives)				
Neutralisation des amortissements		36 130,00		30 430,00
Vds except de capital : Autres opérations		124 435,74		145 736,35
Vds except : Reprises sur provisions				
Vds except : Transferts de charges				
TOTAL V		324 685,41		297 860,37
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charg except de gestion : Subventions				
Charg except de gestion : Autres opérations		7 056,29		8 212,50
Valeurs amortissables des immo cédées				5 100,00
Différences sur réalisations (positives)		7 907,00		40 530,00
Vds except de capital : Autres opérations				0,00
Dotations aux et prov exceptionnelles				
TOTAL VI		14 963,29		53 842,50
C.1 - RESULTAT EXCEPTIONNEL COMPTABLE (V-VI)		309 722,12		244 017,87
C.2 - RESULTAT EXCEPTIONNEL SUBSTITUE (V-VI)		309 722,12		244 017,87

COMPTES DE RESULTAT 2015

10700 - SNTS DE LA CHARENTA

Exercice 2015

POSTES	Exercice 2015		Exercice 2014	
Total des produits hors neutralisation (I+III+V+VII)	27 102 008,39		26 418 852,25	
Total des charges hors neutralisation (II+IV+VI+VIII)	25 684 955,53		25 030 671,67	
D.I - RESULTAT COMPTABLE hors neutralisation (A+B+C+D)	1 418 150,07		1 408 190,00	
Neutralisation budgétaire des plus et moins values (VII+VIII)	-31 885,00		-40 592,00	
Neutralisation budgétaire d'annulations (IX+X)	20 430,00		50 430,00	
P.X - RESULTAT DE L'EXERCICE (A+B+C+D)	1 406 695,07		1 418 028,00	

10/69

N° COMPTES DU POSTE COMPTABLE : 016090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P. 0000 CHERENTE

ETABLISSEMENT : SNTS DE LA CHARENTA

Opérations Compte de Tiers

10700 - SNTS DE LA CHARENTA

Exercice 2015

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2015

Opérations pour le compte de tiers	Balances d'entrées		Régences de l'exercice	Recettes de l'exercice	Balances de sorties	
	solde débiteur	solde créditeur			solde débiteur	solde créditeur

100 09/69

Opérations Compte de Tiers

10700 - SOUS DE LA CASERNE

Exercice 2015

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2015

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'ouverture		Dépenses de l'exercice	Recettes de l'exercice	Balance de clôture	
	solde débiteur	solde créditeur			solde débiteur	solde créditeur

10700
10700
10700
10700
10700

20/62

N° COMPTABLE DU BUDGET COMPTABLE : 016090

COM DU BUDGET COMPTABLE : P.002 CHARGES

ETABLISSEMENT : SOUS DE LA CASERNE

Résultats budgétaires de l'exercice

10700 - SOUS DE LA CASERNE

Exercice 2015

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	20 160 480,00	27 630 380,00	47 802 540,00
Titres de créance (b)	4 747 623,84	27 216 205,32	32 166 550,22
Prévisions de taxes (c)	0,00	1 195,30	1 196,00
Recettes totales (d = a + b + c)	4 747 623,84	27 217 399,32	32 166 750,22
DEPENSES			
Engagements budgétaires totales (e)	20 160 480,00	27 630 380,00	47 802 540,00
Mandats émis (f)	3 816 004,78	27 027 528,96	31 473 153,66
Opérations de crédits (g)	0,00	1 716 324,43	1 716 324,43
Engagements totaux (h = e + f + g)	3 816 004,78	28 743 853,39	32 559 858,17
PRATIQUES DE L'EXERCICE			
(h - e) Excédent	931 019,16	3 406 056,00	4 337 075,16
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

10700 - MOIS DE LA CHARPENTE

Trimestre 2015

	RÉSULTAT À LA CLOSURE DE L'EXERCICE PRÉVISIONNEL 2014	VALEUR EFFICACE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2015	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015	CHANGEMENT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOSURE DE L'EXERCICE 2015
I - Budget principal					
Engagement	1 605 500,00	0,00	931 019,26	0,00	1 535 572,56
Financement	1 813 070,43	1 498 475,23	1 476 880,87	0,00	1 780 429,97
TOTAL I	3 417 570,43	1 498 475,23	2 407 915,03	0,00	4 327 022,32
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel ou commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	3 417 570,43	1 498 475,23	2 407 915,03	0,00	4 327 022,32

N° INDIQUE DE POSTES COMPTABLES : 016090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.000 CHARGES

ÉTABLISSEMENT : SIÈGE DE LA CHARPENTE

Etat Consommation des Crédits

Section 01 INVESTISSEMENT
CHARGES

10700 - MOIS DE LA CHARPENTE

Trimestre 2015

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Titre/point	Budget primitif	Modifications	Total provisions	Engagements	Annulations	Dépenses nettes	Saldo provisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
15	Emprunts et dettes assimilées	850 000,00		850 000,00	642 825,00		842 028,00	7 275,00
20	Emprunts assimilés (intergouvernementaux)		50 075,00	50 075,00	50 075,00		52 598,00	17 400,00
21	Emprunts assimilés (régionaux)	870 000,00	728 392,77	1 678 292,77	630 410,00		663 613,00	1 010 570,57
22	Emprunts assimilés (autres)	50 000,00	50 000,00	100 000,00				100 000,00
230	Dépenses imprévues - section d'investissement	20 000,00		20 000,00				20 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES RELEVÉS VOUS ANNE OPERATIONS	1 810 000,00	828 567,77	2 698 667,77	1 829 029,00		1 539 033,90	1 559 433,87
Programme n° 200502	Programme d'équipement n° 200502	1 000 000,00	2 020 075,51	3 028 595,51	211 035,64		271 075,64	3 417 829,20
Programme n° 200505	Programme d'équipement n° 200505	300 000,00	102 075,00	642 075,00	377 597,31		279 227,31	356 087,61
Programme n° 200707	Programme d'équipement n° 200707		32 548,84	32 548,84	30 021,70		20 521,70	2 027,14
Programme n° 201001	Programme d'équipement n° 201001		75 560,00	75 560,00	73 843,59		55 941,99	1 676,05
Programme n° 201401	Programme d'équipement n° 201401	1 350 000,00	903 751,00	2 552 751,00	1 127 801,60		1 427 961,50	1 124 049,43
Programme n° 201402	Programme d'équipement n° 201402	475 000,00	143 926,46	618 926,46	106 112,22		135 132,22	181 794,26
Programme n° 201501	Programme d'équipement n° 201501	100 000,00		100 000,00				100 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES RELEVÉS VOUS PAR OPERATIONS	3 235 000,00	4 124 562,23	7 359 562,23	2 157 542,16		2 199 542,16	5 143 020,07
TOTAL	OPÉRATIONS RELEVÉS D'INVESTISSEMENT	5 045 000,00	4 553 037,00	10 099 037,00	3 596 576,97		3 696 576,26	6 392 451,84
040	Opérations d'ordre de transfert	219 430,00		219 430,00	113 428,42		113 428,42	7,58
TOTAL	OPÉRATIONS D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	5 264 430,00	4 553 037,00	10 318 467,00	3 710 005,39		3 810 004,68	6 392 459,42

Etat Consommation des Crédits

SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES

10000 - SIBS DE LA CHARENTE

Exercice 2015

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif	Modifications	Total prévisions	Emissions	Annulations	Recettes nettes	Saldo prévisions/réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
10	Allocations fonds divers et réserves	470 000,00	1 570 478,23	1 960 478,23	1 102 440,54		1 932 440,54	-7 937,99
13	Subventions d'investissement	116 000,00	330 000,00	446 000,00	116 000,00		116 000,00	330 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 713 000,00	1 250 000,00	2 963 000,00				2 963 000,00
024	Produits de cessions (valeur nette)		-21 907,00	-21 907,00	31 985,00			31 985,00
0002-2070	OPÉRATIONS LIÉES VOTE 0002 GÉNÉRALISÉ	2 328 000,00	2 098 490,23	4 426 490,23	2 108 440,54		2 108 440,54	2 318 049,69
TOTAL	RECETTES BUDGÉES D'INVESTISSEMENT	2 748 000,00	3 056 490,23	5 422 525,23	2 108 440,54		2 108 440,54	3 314 084,69
000	Virement de la section de fonctionnement	337 190,00	150 001,57	487 191,57				487 191,57
040	Opérations d'ordre de transfert	2 550 000,00	21 985,00	2 571 985,00	2 630 503,40		2 630 503,40	2 550 000,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2 887 190,00	250 986,57	3 138 176,57	2 630 503,40		2 630 503,40	499 781,17
001	Saldo d'exécution de la section d'invest		1 604 353,20	1 604 353,20				1 604 353,20
TOTAL GÉNÉRAL		2 887 190,00	1 604 353,20	4 491 543,20	2 630 503,40		2 630 503,40	1 861 039,80

10000 - SIBS DE LA CHARENTE
 10 - ALLOCATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES
 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES
 024 - PRODUITS DE CESSIONS (VALEUR NETTE)
 0002-2070 - OPERATIONS LIEES VOTE 0002 GENERALISE
 000 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT
 001 - SALDO D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
 TOTAL GENERAL

25/50

Etat Consommation des Crédits

SECTION DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

10700 - SIBS DE LA CHARENTE

Exercice 2015

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif	Modifications	Total prévisions	Emissions	Annulations	Dépenses nettes	Saldo prévisions/réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	4 430 000,00	88 072,00	4 518 072,00	1 626 576,50	600 015,88	1 091 260,82	3 426 811,18
012	Charges de personnel et frais assimilés	19 330 000,00	65 026,43	19 395 026,43	10 046 207,50	1 026 251,50	10 046 207,50	9 348 818,93
65	Autres charges de gestion courante	770 000,00	100,00	770 100,00	235 494,52		235 494,52	534 605,48
10	Charges financières	270 000,00		270 000,00	240 704,65	17 017,12	235 707,53	34 292,47
07	Charges exceptionnelles	4 000,00	10 000,00	14 000,00	7 059,75		7 059,75	6 940,25
022	Dépenses imprévues - section de fonction	20 000,00	20 000,00	40 000,00				40 000,00
TOTAL	DEPENSES REPRESES DE FONCTIONNEMENT	24 824 000,00	167 998,43	25 496 026,43	12 150 576,40	1 716 324,47	10 434 251,93	15 061 774,50
000	Virement à la section d'investissement	337 190,00	150 001,57	487 191,57				487 191,57
040	Opérations d'ordre de transfert	2 550 000,00	21 985,00	2 571 985,00	2 630 503,40		2 630 503,40	2 550 000,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	27 711 190,00	250 986,57	28 496 176,57	2 630 503,40		2 630 503,40	25 865 673,17
TOTAL GÉNÉRAL		27 711 190,00	250 986,57	28 496 176,57	2 630 503,40		2 630 503,40	26 865 673,17

Etat Consommation des Crédits

SECTION DES FONCTIONNEMENTS
RECETTES

16700 - SECS DE LA COMMUNE

exercice 2015

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Montant primitif	Décretés Modificatifs	Total prévisions	Exécution	Annulations	Recettes nettes	Solde prévisionnel/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 - 3 - 6
613	Régularisations de charges	180 000,00		180 000,00	221 200,00		224 200,00	-44 200,00
70	Comptes de produits	37 688,00		37 688,00	37 200,00		35 251,04	1 709,36
71	Contributions et participations	26 800 000,00		26 800 000,00	26 800 000,00		26 800 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	30 000,00	50 279,90	80 279,90	34 044,21		34 044,21	55 235,69
76	Produits financiers				6,32		6,32	-6,32
77	Produits exceptionnels	41 300,00	55 161,00	96 461,00	270 026,43	1 196,00	228 630,43	-171 666,49
TOTAL	SECTION DES FONCTIONNEMENTS	27 096 088,00	105 440,90	27 201 528,90	27 299 497,86	1 196,00	27 298 301,86	-96 787,96
662	Opérations d'ordre de transferts entre MA	119 430,00		119 430,00	119 430,42		119 430,42	-0,42
VIVANT	SECTION DES FONCTIONNEMENTS	119 430,00		119 430,00	119 430,42		119 430,42	-0,42
6602	Résultat de transferts		313 544,10	313 544,10				313 544,10
TOTAL GENERAL		27 215 498,00	418 985,00	27 634 483,00	27 418 928,28	1 196,00	27 417 732,28	216 754,72

37/39

Etat de réalisation des opérations

SECTION DES INVESTISSEMENTS
EXPENSES

16700 - SECS DE LA COMMUNE

exercice 2015

N° chapitre puis totalisation au chapitre	Intitulé	Exécution	Annulations	Décrétés nettes
		1	2	3 = 1 - 2
1041	Engagements de travaux	642 025,00		642 025,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Engagements et dettes assimilées	642 025,00		642 025,00
2041	Travaux d'entretien	4 530,00		4 530,00
2051	Concessions et droits similaires, brevets	30 000,00		30 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Travaux d'entretien	34 530,00		34 530,00
2151	Bâtiments administratifs	31 070,16		31 070,16
2152	Centres d'incendie et de secours	79 847,42		79 847,42
2153	Salles de conférences	60 189,22		60 189,22
2154	Matériel mobile d'incendie et de secours	23 640,00		23 640,00
2155	Matériel non mobile d'incendie et de secours	66 050,50		66 050,50
2156	Autres matériels d'incendie et de secours	251 200,92		251 200,92
2158	Autres	111 037,23		111 037,23
2194	Autres matériels de bureau et mobilier	32 565,34		32 565,34
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Travaux d'équipement	663 613,90		663 613,90
SOUS-TOTAL	CHAPITRES 10 ET 20	1 339 168,90		1 339 168,90
Programme n° 2010100002	Programme public	214 950,04		214 950,04
SOUS-TOTAL OPERATION n° 200502	Programme d'équipement n° 200502	214 950,04		214 950,04
Programme n° 2010200005	Centres d'incendie et de secours	277 287,21		277 287,21
SOUS-TOTAL OPERATION n° 200505	Programme d'équipement n° 200505	277 287,21		277 287,21
Programme n° 2005200707	Concessions et droits similaires, brevets	30 521,70		30 521,70
SOUS-TOTAL OPERATION n° 200707	Programme d'équipement n° 200707	30 521,70		30 521,70
Programme n° 2156100001	Matériel mobile d'incendie et de secours	73 943,53		73 943,53
SOUS-TOTAL OPERATION n° 201001	Programme d'équipement n° 201001	73 943,53		73 943,53
Programme n° 2005201401	Matériel mobile d'incendie et de secours	1 291 820,81		1 291 820,81

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

10700 - EDIS DE LA CHARRENYE

Exercice 2015

N° chapitre puis totalisation au chapitre	Intitulé	Prévisions 1	Annulations 2	Écarts nets 3 = 1 - 2
PROGRAMME N° 20120102	Matériel de transport	145 580,79		145 580,79
SOUS-TOTAL OPERATION N° 201401	Programme d'équipement n° 201401	1 427 561,00		1 427 561,00
PROGRAMME N° 20120102	Concessions et droits similaires, brevets, logiciels	58 067,00		58 067,00
PROGRAMME N° 20120102	Services informatiques	78 045,14		78 045,14
SOUS-TOTAL OPERATION N° 201502	Programme d'équipement n° 201502	176 092,22		176 092,22
SOUS-TOTAL	CHAPITRE DEBTS VOTES PAR OPERATIONS	2 257 762,46		2 257 762,46
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 556 576,36		3 556 576,36
13312	Subvention équipement transféré au com.	705,36		705,36
13318	Subventions d'équipement transférées au	176,41		176,41
13321	Fonds d'aide à l'investissement des EPA	26 115,65		26 115,65
159	Neutralisation des amortissements opérations d'aide de transfert entre EA	90 430,00		90 430,00
SOUS-TOTAL OPERATION N° 040		119 428,42		119 428,42
TOTAL	DEPENSES D'EDIS D'INVESTISSEMENT TOTAL ANNUEL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 816 004,78		3 816 004,78

25/04

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

10700 - EDIS DE LA CHARRENYE

Exercice 2015

N° chapitre puis totalisation au chapitre	Intitulé	Prévisions 1	Annulations 2	Écarts nets 3 = 1 - 2
1022	Fonds opération taxe valeur ajoutée	493 956,77		493 956,77
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 498 475,23		1 498 475,23
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	1 992 440,54		1 992 440,54
1323	Dépassement	116 000,00		116 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	116 000,00		116 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRE REVENUS VOTES PAR OPERATIONS	2 108 440,54		2 108 440,54
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 108 440,54		2 108 440,54
132	Fisc ou transferts au- services d'immob.	32 085,00		32 085,00
20031	Amortissements transférés	3 235,50		3 235,50
20051	Concessions et droits similaires, brevets, logiciels	215 869,55		215 869,55
20131	Services administratifs	50 819,36		50 819,36
20132	Services d'incendie et de secours	331 737,16		331 737,16
20152	Services de transmission	368 859,77		368 859,77
20153	Matériel mobile d'incendie et de secours	7 064 831,29		7 064 831,29
20154	Matériel non mobile d'incendie et de secours	67 675,49		67 675,49
20155	Amortissements autres matériels d'incendie	289 541,12		289 541,12
20159	Amortissements autres	708 496,82		708 496,82
201715	Services d'incendie et de secours	7 528,44		7 528,44
201740	Services de transmission	3 627,00		3 627,00
20182	Matériel de transport	271 151,64		271 151,64
20183	Matériel informatique	124 365,73		124 365,73
20184	Autres matériels de bureau et mobilier	62 599,73		62 599,73
SOUS-TOTAL OPERATION N° 040	Opérations d'aides de transfert entre EA	2 638 583,69		2 638 583,69
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 638 583,69		2 638 583,69

Etat de réalisation des opérations

Section 01 FONCTIONNEMENT
NATUREL

10700 - SOUS DE LA CHARBONN.

Exercice 2015

N° chapitre puis totalisation au chapitre	Intitulé	Exécution 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
	TOTAL GÉNÉRAL DES RELEVÉS D'EXERCICES	4 747 023,94		4 747 023,94

014090
P. DEV.
CHARBONN.

11/69

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 016090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P. DEV. CHARBONN.

ETABLISSEMENT : SOUS DE LA CHARBONN.

Etat de réalisation des opérations

Section 02 FONCTIONNEMENT
NATUREL

10700 - SOUS DE LA CHARBONN.

Exercice 2015

N° chapitre puis totalisation au chapitre	Intitulé	Exécution 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
50611	Sal et appointement	46 356,93	738,46	45 618,47
50612	Energie - électricité	176 142,97		176 142,97
50621	Combustibles	17 514,91		17 514,91
50622	Carburants	776 160,00	43 427,57	732 732,43
50623	Alimentation	36 399,74	5 776,71	30 623,03
50631	Fournitures d'électricité	58 234,51	3 234,70	55 000,81
50632	Fournitures de gaz et équipements	489 230,29	44 746,71	444 483,58
50656	habillement et vêtements de travail	355 178,24	93 205,31	261 972,93
5066	Installations administratives	59 291,25	13 727,34	45 563,91
50661	Médicaments	17 957,25	450,00	17 507,25
50662	Vaccins et sérum	2 551,00		2 551,00
50663	Autres produits pharmaceutiques	59 611,00	7 100,34	52 510,66
5067	Produits d'entretien	54 477,94		54 477,94
5068	Autres produits et fournitures	40 702,20	3 018,12	37 684,08
6122	Locations immobilières	52 814,34	5 729,52	47 084,82
6135	Locations mobilières	55 551,24	10 472,14	45 079,10
614	Charges locatives et de copropriété	114 677,28	27 541,73	87 135,55
6521	Matériel	15 756,67	3 627,50	12 129,17
6522	Matériaux	131 475,77	25 509,04	105 966,73
6523	Matériel roulant	151 809,71	2 227,05	149 582,66
6524	Autres biens mobiliers	39 014,17	5 559,16	33 455,01
615	Maintenance	428 208,85	28 181,64	400 027,21
615	Frais d'assurance	450 231,10		450 231,10
6162	Procurements généraux et techniques divers	25 650,95	565,40	25 085,55

106 22/50

Etat de réalisation des opérations

RECETTES DE FONCTIONNEMENT
DECEMBRE

10700 - SEUS DE LA CHARENTE

Exercice 2015

N° chapitre puis localisation au chapitre	Intitulé	Exécution		Dépenses nettes 2 = 1 - 2
		1	2	
6182	Autres	15 702,28	3 576,75	12 125,53
6184	Versements à des organismes de formation	783 613,26	55 127,16	728 486,10
6185	Frais de colloques séminaires conférences	100,00		100,00
6188	Autres frais divers	170 504,42	70 077,14	100 427,28
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	3 051,73		3 051,73
6226	Indemnités	29 735,64	5 154,58	24 581,06
6227	Frais d'abonnement et de contentieux	52,26		52,26
6231	Annouces et insertions	25 007,20	173,06	24 834,14
6232	Fêtes et réceptions	24 500,53	1 935,29	22 565,24
6245	Catalogues - imprimés et publications	20 077,15	4 000,94	16 076,21
6247	Transport collectifs et personnel	1 670,00		1 670,00
6248	Divers	2 740,10		2 740,10
6251	Voyages délégués et missions	122 565,22	21 465,37	101 099,85
6255	Frais de rémunération	7 572,24		7 572,24
6261	Frais d'affranchissement	10 205,46	2 321,22	7 884,24
6262	Frais de télécommunications	110 202,07	590,19	109 611,88
6297	Frais de nettoyage des locaux	204 413,52	2 342,55	202 070,97
6298	Remboursement de frais à des tiers	122 529,51	27 046,40	95 483,11
6299	Autres	21 454,01	348,75	21 105,26
6302	Autres fondations	4 023,03		4 023,03
6311	Autres impôts locaux	7 329,65	2 297,67	5 031,98
6325	Autres impôts sur les véhicules	156,00		156,00
637	Autres impôts taxes et versements assimilés	116 871,97	13 000,00	103 871,97
6000-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	4 694 976,00	603 015,58	4 091 960,42

23/65

Etat de réalisation des opérations

RECETTES DE FONCTIONNEMENT
DECEMBRE

10700 - SEUS DE LA CHARENTE

Exercice 2015

N° chapitre puis localisation au chapitre	Intitulé	Exécution		Dépenses nettes 2 = 1 - 2
		1	2	
6231	Versement de transport	100 492,52		100 492,52
6232	Cotisations versées au FRS	35 730,55		35 730,55
6235	Cotisations au crup et au centre de ges	131 211,71		131 211,71
6411	Rémunération principale	6 505 492,01		6 505 492,01
6412	Supplément forfaitaire de traitement	58 506,61		58 506,61
6413	IR P I	59 609,87		59 609,87
6414	Autres indemnités	7 507 567,80	4 200,00	7 503 367,80
6415	Rémunérations	705 717,62		705 717,62
6416	Variations versées aux agents principaux	3 254 404,51	983 200,00	2 271 204,51
6418	Allocations versées aux employés	4 540,23		4 540,23
6419	Services de santé	155 155,55	17 256,00	137 899,55
6420	Autres variations	324 000,00	174 500,00	149 500,00
6421	Autres régimes liés	136 132,26		136 132,26
6422	Rémunérations des apprentis	22 922,04		22 922,04
6423	Allocations à l'URSERF	841 256,78		841 256,78
6424	Allocations aux classes de retraite	2 787 772,29		2 787 772,29
6425	Allocations aux ASSÉDIC	14 108,61		14 108,61
6426	Allocations aux autres organismes sociaux	364 075,00		364 075,00
646	Allocation de vétérance	255 717,00		255 717,00
6472	Allocations familiales directes	365 015,00		365 015,00
6475	Secours au travail pharmacia	31 185,01	125,37	30 859,64
6478	Autres charges sociales diverses	112 975,56		112 975,56
6000-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	19 840 281,02	1 095 291,37	18 744 989,65
6531	Indemnités	24 215,15		24 215,15

Etat de réalisation des opérations

SECTION DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

10700 - SOUS DE LA CHARITRE

Exercice 2015

N° chapitre puis totalisation au chapitre	Intitulé	Exécution 1	Annulations 2	Excédent ou déficit 3 = 1 - 2
6572	Salaires de personnel	1 590,59		1 590,59
658	Participations	25 282,85		25 282,85
6574	Subventions de fonctionnement aux associés	184 000,00		184 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	209 873,44		209 873,44
6611	Impôts réglés à l'échelon	20 861,03		20 861,03
6612	Impôts - rattachement des ions	14 484,78	17 017,14	2 532,34
6628	Autres	6 378,79		6 378,79
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	41 724,60	17 017,14	24 707,46
6718	Autres charges exceptionnelles sur crédits	6 819,35		6 819,35
673	Autres charges exceptionnelles sur crédits	280,00		280,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	7 109,35		7 109,35
TOTAL	DEPENSES RELEVANT DE FONCTIONNEMENT	26 018 175,48	1 716 324,47	24 302 251,01
676	Différences sur réalisations (positives)	31 985,00		31 985,00
6817	Dotations aux Amortissements des immobilisations	2 606 598,10		2 606 598,10
SOUS-TOTAL CHAPITRE N° 68	Opérations d'ordre de transfert entre comptes	2 638 583,10		2 638 583,10
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	2 638 583,10		2 638 583,10
	TOTAL GÉNÉRAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	27 657 158,58	1 716 324,47	25 940 834,11

15/10

Etat de réalisation des opérations

SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

10700 - SOUS DE LA CHARITRE

Exercice 2015

N° chapitre puis totalisation au chapitre	Intitulé	Exécution 1	Annulations 2	Excédent ou déficit 3 = 1 - 2
6410	Recherchements sur rémunérations du pays	125 290,58		125 290,58
6490	Recherchements sur charges de sécurité	50 982,18		50 982,18
6490	Recherchements sur autres charges sociales	67 002,25		67 002,25
SOUS-TOTAL CHAPITRE 64	Attributions de charges	243 275,01		243 275,01
7051	Intéressements sociaux A	20 654,00		20 654,00
7051	Intéressements sociaux B			
7058	Autres produits d'activités sociales	10 597,00		10 597,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits de produits	31 251,00		31 251,00
7471	Impôts	12 328 156,00		12 328 156,00
7474	Charges	6 000 000,00		6 000 000,00
7475	Groupements de collectivités	14 000 000,00		14 000 000,00
7478	Autres organismes	4 013,84		4 013,84
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Contributions et participations	26 332 070,84		26 332 070,84
750	Produits divers de gestion courante	24 044,22		24 044,22
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	24 044,22		24 044,22
768	Autres produits financiers	6,32		6,32
SOUS-TOTAL CHAPITRE 76	Produits financiers	6,32		6,32
7711	Intérêts et pénalités perçus	1 075,75		1 075,75
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations	75 182,67		75 182,67
774	Différences exceptionnelles	7 176,15		7 176,15
775	Facilités des sociétés d'immobilisations	31 985,00		31 985,00
7785	Produits exceptionnels divers	94 595,32	1 125,00	93 470,32
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	210 885,19	1 125,00	209 760,19
TOTAL	RECETTES RELEVANT DE FONCTIONNEMENT	27 282 457,86	1 125,00	27 161 332,86
7760	Centralisation des opérations	90 430,00		90 430,00

Etat de réalisation des opérations

Section 03 FONCTIONNEMENT
RÉCAPITULÉ

10500 - SDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2015

N° Chapitre puis établissement et chapitre	Entitulé	Exécution		Annulations	
		1	2	1	2
577	Coûte-part des subventions d'investissement		28 298,42		28 298,42
SOUS-TOTAL OPERATIONS n° 043	Opérations d'ordre de transfert entre n°		119 430,42		119 430,42
	TOTAL RECETTES N° ORDRE DE FONCTIONNEMENT		119 628,82		119 628,82
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		27 418 926,28	1 156,00	27 417 770,28

2015
 2016
 2017
 2018
 2019
 2020
 2021
 2022
 2023
 2024
 2025

2/16

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2015

10500 - SDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2015

Comptes	Entitulé	Balance d'ouverture		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1001	Dotation		2 331 742,23		257 491,25				2 589 233,48		2 589 233,48
1002	Fonds		10 622 569,26				493 965,31		11 419 168,05		11 417 555,26
1002B	Autres Fonds globaux		2 325 737,40						2 325 737,40		2 325 737,40
1003	Sous-total compte 1002		13 249 527,66				493 965,31		13 743 292,98		13 740 292,76
1007	aide à l'investissement		1 659 568,16						1 659 568,16		1 659 568,16
100	Sous Total compte 100		17 298 740,01		257 491,25		493 965,31		18 049 214,57		18 045 714,57
1008	Excédent Fonctionnement		11 044 734,95				1 198 475,23		12 043 210,21		12 043 210,21
1009	Reprise capitalisés	35 898,17							35 898,17	35 898,17	
105	Sous Total compte 100	35 898,17	11 514 734,95				1 490 475,23		39 098,17	13 043 210,21	12 507 512,04
10	Sous Total compte 10	35 898,17	26 365 508,99		453 491,25		1 982 440,54		35 898,17	31 086 424,76	31 052 526,61
110	Report à nouveau solde créditeur		555 391,05	1 490 475,23	1 490 475,40			1 490 475,23	1 612 019,23		313 594,10
31	Sous Total compte 11		555 391,05	1 490 475,23	1 455 527,48			1 490 475,23	1 612 019,23		313 594,10
12	Résultat exercice excédent		1 455 527,48	1 455 527,48				1 455 527,48	1 455 527,48		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2015

19700 - HOPITAL DE LA CHARENTE

Exercice 2015

Compte	Intitulé	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
12	Sous Total compte 12		1 455 627,48	1 455 627,48				1 455 627,48	1 455 627,48		0,00
1312	Région		28 214,00						28 214,00		28 214,00
1313	Dépt		224 000,00	224 000,00				224 000,00	224 000,00		0,00
1318	Autres		7 056,48						7 056,48		7 056,48
131	Sous Total compte 131		269 270,48	224 000,00				234 000,00	269 270,48		38 270,52
1321	CGPT				234 000,00					350 000,00	350 000,00
132	Sous Total compte 132				234 000,00		116 000,00			350 000,00	350 000,00
1331	Fonds d'aide à l'investissement des SDS		166 093,35	71 507,54				74 507,54	166 093,35		91 585,01
133	Sous Total compte 133		166 093,35	71 507,54				74 507,54	166 093,35		91 585,01
1341	Subv Région	3 000,00				705,26			3 705,26		3 705,26
134	Sous Total compte 134	3 000,00				705,26			3 705,26		3 705,26
1351	Subv Région	152,82				176,13			328,95		328,95
135	Sous Total compte 135	152,82				176,13			328,95		328,95
1391	Sous Total compte 1391	2 559,92				881,39			3 441,31		3 441,31
139	Sous Total compte 139	2 559,92				881,39			3 441,31		3 441,31
1411	Fonds d'aide à l'investissement des SDS	104 385,00			74 507,54	28 176,65		132 561,72	74 507,54	57 994,17	

16/01

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2015

19700 - HOPITAL DE LA CHARENTE

Exercice 2015

Compte	Intitulé	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1393	Sous Total compte 1393	104 385,00			74 507,54	28 176,65		132 561,72	74 507,54	57 994,17	
139	Sous Total compte 139	104 385,00			74 507,54	28 176,65		132 561,72	74 507,54	57 994,17	
14	Sous Total compte 14	104 385,00	435 363,76	308 507,54	308 507,54	28 980,42	756 000,00	414 250,92	859 871,30		445 620,38
1641	Esprimes en euro	8 002 851,20				842 825,00		842 825,00	8 002 851,20		7 160 026,20
164	Sous Total compte 164	8 002 851,20				842 825,00		842 825,00	8 002 851,20		7 160 026,20
1686	Int sur compte émis crédit	17 017,12		17 017,12	14 404,78			17 017,12	51 501,30		14 404,78
1688	Sous Total compte 1688	17 017,12		17 017,12	14 404,78			17 017,12	51 501,30		14 404,78
169	Sous Total compte 169	17 017,12		17 017,12	14 404,78			17 017,12	51 501,30		14 404,78
18	Sous Total compte 18	8 019 868,32		27 017,24	14 484,78	842 825,00		859 842,12	8 034 889,20		7 175 510,98
192	Frais en moins-value lors d'imm		200 900,37						200 900,37		200 900,37
193	Autres diff sur réalisation immo	1 784 000,00							1 784 000,00		1 784 000,00
199	Amortissement des immobilisations	271 282,62				80 350,00		351 632,62		351 632,62	
19	Sous Total compte 19	2 056 102,62	200 900,37			80 350,00		351 632,62	2 257 735,27	1 923 747,50	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2015

10700 - 2015 DE LA CARENTE

Exercice 2015

Compte	Intitulé	Balance d'entrées		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classes 1	2 206 745,82	39 531 854,67	2 279 827,27	2 631 107,28	562 253,43	2 140 425,54	8 450 628,61	42 483 081,36	2 251 666,70	39 286 121,56
2001	Frais d'habitat	141 571,04			7 853,56	2 520,00		147 093,56	7 853,56	139 240,00	
203	Sous Total	141 571,04			7 853,56	2 520,00		147 093,56	7 853,56	139 240,00	
	Comptes 202				401,06	118 607,70		1 767 500,44	401,06	1 165 101,58	
205	Sous Total	1 045 519,65			401,06	118 607,70		1 185 503,14	401,06	1 165 101,58	
20	Sous Total	1 191 393,90			0 255,36	141 203,98		1 312 586,78	0 255,36	1 301 301,43	
	Compte 20							7 134,30		7 134,30	
2111	Terrains non	7 134,30						552 523,27		552 523,27	
2115	Terrains bâtis	352 523,27						223 382,51		223 382,51	
2119	Autres	233 702,53								593 100,10	
	Terrains							593 100,10		593 100,10	
2121	Sous Total	593 100,10						4 296,03		4 296,03	
2122	Compte 211										
2123	Sous Total	4 296,03						4 296,03		4 296,03	
	Compte 212										
2124	Bâtiments	2 150 948,53				31 070,15		2 181 918,70		2 151 918,70	
	Administratif										

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2015

10700 - 2015 DE LA CARENTE

Exercice 2015

Compte	Intitulé	Balance d'entrées		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21712	Recherches	19 802 592,05		474 775,44		73 047,02		19 455 615,51		19 455 615,51	
	Prévisions et										
	de secours										
2171	Sous Total	19 802 592,05		474 775,44		110 247,50		19 638 639,28		19 638 639,28	
217	Sous Total	19 802 592,05		474 775,44		110 247,50		19 638 639,28		19 638 639,28	
	Compte 217										
21521	Recherche	1 232 501,04		23 707,45	146 948,67	68 139,20		1 354 407,72	146 948,67	1 237 459,05	
	Recherche										
2152	Sous Total	1 232 501,04		23 707,45	146 948,67	68 139,20		1 354 407,72	146 948,67	1 237 459,05	
	Compte 2152										
21522	Recherche	14 825 158,57				1 370 104,50		15 212 263,37		15 212 263,37	
	Recherche										
21523	Recherche	743 740,12				68 052,60		835 753,75		835 753,75	
	Recherche										
21524	Recherche	3 153 130,99				78 192,43		3 436 321,92	78 192,43	3 256 129,49	
	Recherche										
21525	Sous Total	17 754 020,68				1 516 352,53		19 456 378,01	78 192,43	19 378 185,58	
	Compte 2152										
21526	Autre	17 471,21						17 471,21		17 471,21	
	Compte 2152										
21527	Sous Total	17 471,21						17 471,21		17 471,21	
	Compte 2152										
21528	Autre	3 442,63				1 11 337,20		1 145 960,34	3 442,63	1 142 517,71	
	Compte 2152										
21529	Sous Total	20 206 078,04		23 707,46	326 903,82	1 275 595,78		22 208 118,28	326 903,83	21 881 214,45	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2015

10700 - SOUS DE LA CHARENTA

EXERCICE 2015

Compte	Titulaire	Balance d'entrées		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit
21710	Autres	15 477,17						15 477,17		15 477,17	
	Sous Total	15 477,17						15 477,17		15 477,17	
21731	Centres d'investissement et de travaux	920 175,95			222 295,19			920 175,95	222 295,19	717 880,36	
	Sous Total	920 175,95			222 295,19			920 175,95	222 295,19	717 880,36	
21732	Autres	910 175,95			222 295,19			910 175,95	222 295,19	717 880,36	
	Sous Total	910 175,95			222 295,19			910 175,95	222 295,19	717 880,36	
21733	Centres d'investissement et de travaux	43 189,10			23 707,43			43 189,10	23 707,43	19 481,64	
	Sous Total	43 189,10			23 707,43			43 189,10	23 707,43	19 481,64	
21734	Autres	998 841,82			246 002,65			998 841,82	246 002,65	752 839,17	
	Sous Total	998 841,82			246 002,65			998 841,82	246 002,65	752 839,17	
2180	MM de	6 074 719,51			172 216,09	146 580,73		6 247 100,49	172 216,09	6 340 254,61	
	Sous Total	6 074 719,51			172 216,09	146 580,73		6 247 100,49	172 216,09	6 340 254,61	
2190	MM de	2 564 239,75			82 549,41	79 845,14		2 646 789,16	82 549,41	2 729 338,57	
	Sous Total	2 564 239,75			82 549,41	79 845,14		2 646 789,16	82 549,41	2 729 338,57	
2191	Autres	797 074,43			1 076,40	73 505,34		870 656,17	1 076,40	871 732,57	
	Sous Total	797 074,43			1 076,40	73 505,34		870 656,17	1 076,40	871 732,57	
2192	Autres	6 736 864,34			256 570,10	256 951,27		7 249 894,71	256 570,10	7 506 464,81	
	Sous Total	6 736 864,34			256 570,10	256 951,27		7 249 894,71	256 570,10	7 506 464,81	

44/49

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2015

10700 - SOUS DE LA CHARENTA

EXERCICE 2015

Compte	Titulaire	Balance d'entrées		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit
21	Sous Total	49 683 981,55		498 483,90	731 188,99	2 243 504,63		500 416 070,08	731 188,99	51 703 663,51	
21131	Autres	3 827,20						3 827,20		3 827,20	
21132	Centres d'investissement et de travaux	53 787,72				277 987,31		53 787,72		301 775,03	
	Sous Total	57 614,92				277 987,31		57 614,92		305 602,23	
21133	Autres	567 621,12				211 055,64		578 676,76		578 676,76	
	Sous Total	567 621,12				211 055,64		567 621,12		567 621,12	
21134	Sous Total	354 616,09				489 042,95		843 659,04		843 659,04	
21135	Centres d'investissement et de travaux	3 017,66						3 017,66		3 017,66	
	Sous Total	3 017,66						3 017,66		3 017,66	
21136	Autres	3 017,66						3 017,66		3 017,66	
	Sous Total	3 017,66						3 017,66		3 017,66	
221	Sous Total	387 663,70				683 643,95		871 307,65		871 307,65	
22	Sous Total	387 663,70				683 643,95		871 307,65		871 307,65	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2015

10700 - SOUS DE LA CREANERE

Exercice 2015

Compte	Intitulé	Balance d'ouverture		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28031	Avant crédit		11 269,00	7 053,50			3 236,50	7 053,50	14 509,50		6 652,00
	Solde										
2803	Sous Total		11 269,00	7 053,50			3 236,50	7 053,50	14 509,50		6 652,00
	compte 2803										
28051	Commission et droits assimilés, honoraires		544 405,37	401,86			14 852,65	401,86	659 279,73		659 279,73
2805	Sous Total		543 405,37	501,86			115 868,65	401,86	659 279,73		659 279,73
	compte 2805										
2807	Sous Total		554 674,37	9 455,36			119 106,15	8 255,36	673 789,23		665 325,10
	compte 2807										
28091	Régie		543 022,25				50 010,36		594 741,61		594 741,61
	subventionnaire										
280911	subvention		1 200 555,42	15 873,36			100 737,16		1 607 166,95		1 607 166,95
	de l'Etat et de la région										
280912	Sous Total		1 200 555,42	15 873,36			100 737,16		1 607 166,95		1 607 166,95
	compte 280912										
28092	Sous Total		1 743 479,69	25 073,36			362 556,32		2 201 908,56		2 201 908,56
	compte 28092										
28093	Sous Total		1 743 479,69	25 073,36			362 556,32		2 201 908,56		2 201 908,56
	compte 28093										
28101	Régime de l'Etat		100 533,50	140 948,67	11 195,20		100 958,55	140 948,67	222 987,25		777 028,58
	de l'Etat										
281012	Sous Total		202 833,50	140 948,67	11 195,20		100 958,55	140 948,67	222 987,25		777 028,58
	compte 281012										
281061	Net. Régie		5 820 533,00				1 000 041,07		6 840 344,55		6 840 344,55
	de l'Etat et de la région										
281062	Sous Total		610 072,50				57 675,47		677 748,30		677 748,30
	compte 281062										

66/55

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2015

10700 - SOUS DE LA CREANERE

Exercice 2015

Compte	Intitulé	Balance d'ouverture		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28156	Avant crédit		3 244 332,57	70 102,52			258 643,32	70 102,52	3 559 977,99		2 456 782,47
	solde										
28156	Sous Total		3 244 332,57	70 102,52			1 426 149,56	70 102,52	3 559 977,99		3 080 879,72
	compte 28156										
28157	Avant crédit		17 471,21						17 471,21		17 471,21
	solde										
28157	Sous Total		17 471,21						17 471,21		17 471,21
	compte 28157										
28158	Avant crédit		924 395,41	3 412,63			700 496,55	3 412,63	1 024 757,96		1 024 757,96
	solde										
28158	Sous Total		10 479 519,72	230 503,86	11 195,20		1 030 502,73	230 503,86	12 129 517,68		12 129 517,68
	compte 28158										
281731	Commission d'habillage et de maintenance		27 375,04	70 073,36			7 519,44	15 873,36	34 854,28		19 360,92
	de l'Etat et de la région										
281731	Sous Total		27 375,04	15 873,36			7 519,44	15 873,36	34 854,28		19 360,92
	compte 281731										
281732	Sous Total		27 375,04	15 873,36			7 519,44	15 873,36	34 854,28		19 360,92
	compte 281732										
281733	Régime de l'Etat		7 000,00	12 195,20			2 657,60	11 195,20	19 805,20		7 000,00
	de l'Etat										
281733	Sous Total		16 289,00	12 195,20			2 657,60	11 195,20	19 805,20		7 000,00
	compte 281733										
281734	Sous Total		16 289,00	12 195,20			2 657,60	11 195,20	19 805,20		7 000,00
	compte 281734										
281735	Régime de l'Etat		7 000,00	12 195,20			2 657,60	11 195,20	19 805,20		7 000,00
	de l'Etat										
281735	Sous Total		16 289,00	12 195,20			2 657,60	11 195,20	19 805,20		7 000,00
	compte 281735										
2817	Sous Total		47 621,64	27 066,56			10 325,64	27 066,56	55 837,60		26 720,91
	compte 2817										

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2015

10990 - SUD DE LA CREANNE

Exercice 2015

Compte	Intitulé	Balance d'entrées		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Solde	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2018	Aut. de fonctionnement		7 000 200,40	172 948,63				174 948,63	3 276 361,00		3 101 114,37
2018	Mut.		1 105 239,34	02 649,21				126 358,78	02 649,21	1 279 708,75	1 197 086,52
2018	Autres rest. de budgets et opérations		532 077,00	1 674,40				63 049,72	1 674,40	529 876,81	504 002,81
2018	Sous Total		1 693 626,44	256 672,24				468 117,13	356 672,24	5 251 763,65	4 895 173,30
202	Sous Total		17 020 246,49	213 222,68	27 068,56			2 487 492,25	574 222,68	19 534 807,39	19 022 564,62
203	Sous Total		17 874 020,86	220 478,04	27 068,56			2 806 598,40	20 208 587,02	19 688 109,72	
4012	Dotations	51 279 048,23	17 574 940,04	1 018 960,99	966 460,69	2 823 751,30	2 606 598,40	58 151 703,53	20 547 059,95	57 881 861,38	19 688 109,72
4013	Dotations		55 136,07	3 604 378,50	1 500 246,13			1 804 372,50	1 604 372,50		0,00
4017	Dotations			1 947,60	1 947,60			1 947,60	1 947,60		0,00
407	Sous Total		95 126,37	3 606 926,10	3 511 193,73			3 606 926,10	3 606 926,10		0,00
408	Sous Total		17 020 246,49	3 274 892,10	3 081 067,02			5 274 892,10	3 254 892,10		0,00
4042	Dotations			703,12	5 196,25			703,12	5 196,25		4 387,30

48/69

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2015

10990 - SUD DE LA CREANNE

Exercice 2015

Compte	Intitulé	Balance d'entrées		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Solde	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4042	Dotations			271 020,00	271 020,00			271 020,00	271 020,00		0,00
4047	Sous Total			272 703,13	272 024,93			272 703,13	272 024,93		4 387,30
404	Sous Total		173 026,00	3 527 528,23	3 350 000,99			3 527 528,23	3 529 317,03		4 321,89
400	Dotations		1 012 005,45	2 562 808,45	526 526,36			1 502 000,45	2 307 337,44		226 532,59
40	Sous Total		1 032 760,90	8 796 721,78	7 305 315,87			8 796 721,78	9 320 576,57		530 059,79
4171	Dotations - variables	25 045,15		47 458,49	57 023,63			73 132,75	55 023,63	15 009,12	
4170	Dotations - non variables	100,00		1 070,99	436,50			1 259,50	436,50	420,00	
417	Sous Total	25 045,15		48 529,48	57 460,13			74 392,25	57 460,13	15 498,12	
41201	Crédit de SFCE - variable			712 709,67	122 709,67			112 709,67	112 709,67		0,00
4121	Sous Total			112 709,67	122 709,67			112 709,67	112 709,67		0,00
41221	Crédit de SFCE - variable			112 709,67	112 709,67			112 709,67	112 709,67		0,00
41226	Crédit de SFCE - variable			4 936,75	4 936,75			4 936,75	4 936,75		0,00
4123	Sous Total			117 646,42	117 646,42			117 646,42	117 646,42		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2015

10700 - SDIS DE LA CREANTIS

Exercice 2015

Compte	Intitulé	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
432	Sous Total compte 43			230 356,23	230 356,23			230 356,23	230 356,23		0,00
438	Redevables produits non encodés facturés			4 078,00				4 078,00		4 078,00	
441	Sous Total compte 41	25 833,89		282 961,52	280 739,35			308 755,90	282 215,36	30 575,12	
441	Personnel - rémunérations			13 041 292,40	13 091 379,40			12 031 275,40	13 041 292,40		0,00
441	Personnel - allocations			41 606,00	42 606,00			41 606,00	41 606,00		0,00
4382	Dotations provisions pour risques & payés				160 300,00				160 300,00		160 300,00
438	Sous Total compte 438				160 300,00				160 300,00		160 300,00
439	Impôts et taxes			40,00	40,00			40,00	40,00		0,00
442	Sous Total compte 42			12 132 910,40	12 300 928,40			13 744 918,40	12 300 918,40		168 000,00
450	Dotations			2 350 610,74	2 350 610,74			2 350 610,74	2 350 610,74		0,00
457	Dotations affectées			4 019 426,16	4 019 426,16			4 019 426,16	4 019 426,16		0,00
4387	Charges sociales				3 980,00				3 980,00		3 980,00
4387	Charges sociales à payer				902 652,50				902 652,50		902 652,50

ED/65

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2015

10700 - SDIS DE LA CREANTIS

Exercice 2015

Compte	Intitulé	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
438	Sous Total compte 438				312 352,96				312 352,96		312 352,96
43	Sous Total compte 43			6 370 044,90	7 202 197,00			6 370 044,90	7 202 197,00		512 152,96
4411	Etat aut coll publ subv 3	54 353,73		26 690 656,47	26 700 243,34			26 750 035,16	26 700 243,32	4 015,84	
4415	Etat aut coll pub	575 470,00		1 001 614,50	2 001 054,20			2 067 054,77	2 001 054,67		0,00
441	Sous Total compte 441	1 079 302,93		27 722 271,16	28 701 297,54			28 797 089,93	28 701 297,99	4 015,84	
442	Etat-impôts taxes redevs sur impôts			2 281,10	2 281,10			2 281,10	2 281,10		0,00
4412	Etat-impôts taxes redevs sur impôts			403 965,31	403 965,31			403 965,31	403 965,31		0,00
443	Sous Total compte 443			403 965,31	403 965,31			403 965,31	403 965,31		0,00
444	Dotations			44 607,34	44 607,34			44 607,34	44 607,34		0,00
445	Sous Total compte 445			44 607,34	44 607,34			44 607,34	44 607,34		0,00
447	Autres			289 363,93	289 363,93			289 363,93	289 363,93		0,00
4482	Charges financières sur opérations à payer				26 767,60				26 767,60		26 767,60
448	Etat - subv 3 payés		15 000,00	15 000,00	3 000,00			15 000,00	3 000,00		3 000,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2015

10700 - SUDS DE LA CHARENTE

Exercice 2015

Compte	TITRE	Solde d'ouverture		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Solde	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
410	Sous Total compte 410		15 000,00	15 000,00	30 270,37			15 000,00	45 270,37		30 270,37
44	Sous Total compte 44	1 070 382,73	15 000,00	28 573 025,84	29 634 679,10			29 643 428,57	29 669 679,10		26 256,33
4621	Charges courantes			31 985,00	32 005,00			31 985,00	31 985,00		0,00
462	Sous Total compte 462			31 985,00	31 985,00			31 985,00	31 985,00		0,00
4632	Emp. Publics - Indirects & payés			6 437,09	6 437,09			6 437,09	6 437,09		0,00
463	Sous Total compte 463			6 437,09	6 437,09			6 437,09	6 437,09		0,00
464	Dotations de l'Etat			134,20	134,20			134,20	134,20		0,00
4671	Autres Charges courantes		7 677,90	642 569,35	634 041,91			642 569,35	642 569,35		0,00
467	Sous Total compte 467		7 677,90	642 569,35	634 041,91			642 569,35	642 569,35		0,00
46721	Dotations de l'Etat	6 515,00		164 581,87	171 096,89			172 096,91	171 588,58	238,50	
4672	Sous Total compte 4672	6 515,00		164 581,87	171 096,89			172 096,91	171 588,58	238,50	
467	Sous Total compte 467	6 515,00	7 677,90	808 151,86	805 768,30			814 066,32	814 437,78	238,50	
468	Dotations de l'Etat		21 308,65	21 308,65	26 937,19			21 308,65	26 937,19		56 457,20

52/60

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2015

10700 - SUDS DE LA CHARENTE

Exercice 2015

Compte	TITRE	Solde d'ouverture		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Solde	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
468	Sous Total compte 468		21 308,65	21 308,65	26 937,19			21 308,65	58 245,84		26 937,19
46	Sous Total compte 46	5 515,00	38 966,13	804 915,76	882 273,78			876 532,26	911 259,92		26 937,19
4712	Ventes cédées			11 720,00	11 720,00			11 720,00	11 720,00		0,00
47131	Rent. : cour.			2 169 356,00	2 169 356,00			2 169 356,00	2 169 356,00		0,00
4713	Sous Total compte 4713			2 169 356,00	2 169 356,00			2 169 356,00	2 169 356,00		0,00
47131	Rent. : cour. cédées			1 156,00	1 156,00			1 156,00	1 156,00		0,00
47132	Rent. : cour. cédées			269,00	269,00			269,00	269,00		0,00
47141	Sous Total compte 47141			1 464,40	1 464,40			1 464,40	1 464,40		0,00
4714	Sous Total compte 4714			1 464,40	1 464,40			1 464,40	1 464,40		0,00
4718	Autres recettes régulières			2 899 244,54	2 899 244,54			2 899 244,54	2 899 244,54		0,00
471	Sous Total compte 471			5 003 785,61	5 003 785,61			5 003 785,61	5 003 785,61		0,00
47211	IMC - rentes annuelles			1 034 205,55	1 034 205,55			1 034 205,55	1 034 205,55		0,00
4721	Sous Total compte 4721			1 034 205,55	1 034 205,55			1 034 205,55	1 034 205,55		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2015

10700 - CLASSE DE LA CHERENT

Exercice 2015

Comptes	Intitulé	Balance d'entrées		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
472	Sous Total compte 472			1 398 819,39	1 398 819,39			1 398 819,39	1 398 819,39		0,00
473	Sous Total compte 473			1 398 819,39	1 398 819,39			1 398 819,39	1 398 819,39		0,00
473	Valeurs de provisions rattachées		30,00						30,00		30,00
474	Sous Total compte 474		30,00						30,00		30,00
47	Sous Total compte 47		30,00	6 480 605,00	6 480 605,00			6 480 605,00	6 480 605,00		30,00
5	Total classe 5	1 291 726,77	1 291 726,77	68 504 293,94	68 504 293,94			69 795 920,71	69 795 920,71	24 218,50	1 678 365,35
65170	Auxiliaire de gestion			42 463,43	42 463,43			42 463,43	42 463,43		0,00
65171	Sous Total compte 65171			42 463,43	42 463,43			42 463,43	42 463,43		0,00
6518	Auxiliaire de gestion			210,40	210,40			210,40	210,40		0,00
6518	Sous Total compte 6518			210,40	210,40			210,40	210,40		0,00
6519	Auxiliaire de gestion			42 693,83	42 693,83			42 693,83	42 693,83		0,00
6519	Sous Total compte 6519			42 693,83	42 693,83			42 693,83	42 693,83		0,00
652	Sous Total compte 652	4 271 726,77		20 970 336,81	20 970 336,81			25 242 063,58	25 242 063,58	5 955 045,56	
652	Sous Total compte 652	4 271 726,77		20 970 336,81	20 970 336,81			25 242 063,58	25 242 063,58	5 955 045,56	
653	Sous Total compte 653			2 759 011,02	2 759 011,02			2 759 011,02	2 759 011,02		0,00
653	Sous Total compte 653			2 759 011,02	2 759 011,02			2 759 011,02	2 759 011,02		0,00

51/6

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2015

10700 - CLASSE DE LA CHERENT

Exercice 2015

Comptes	Intitulé	Balance d'entrées		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
504	Amortissements			828,62	828,62			828,62	828,62		0,00
505	Autres			387,56	387,56			387,56	387,56		0,00
50	Sous Total compte 50			1 216,18	1 216,18			1 216,18	1 216,18		0,00
5	Total classe 5	4 271 726,77		31 775 280,64	31 587 565,73	46 355,93	118,40	47 131,33	30 697 950,72	5 055 045,56	0,00
65171	Auxiliaire de gestion					470 142,97		470 142,97		470 142,97	
65171	Sous Total compte 65171					470 142,97		470 142,97		470 142,97	
6518	Auxiliaire de gestion					516 490,90	118,40	516 609,30		516 380,44	
6518	Sous Total compte 6518					516 609,30	118,40	516 727,70		516 380,44	
6519	Auxiliaire de gestion					17 514,81		17 514,81		17 514,81	
6519	Sous Total compte 6519					17 514,81		17 514,81		17 514,81	
652	Auxiliaire de gestion					426 174,50	44 204,40	470 378,90	44 204,40	379 970,55	
652	Sous Total compte 652					426 174,50	44 204,40	470 378,90	44 204,40	379 970,55	
653	Auxiliaire de gestion					50 234,51	3 075,70	53 310,21	3 075,70	47 158,81	
653	Sous Total compte 653					50 234,51	3 075,70	53 310,21	3 075,70	47 158,81	
653	Auxiliaire de gestion					385 220,39	44 743,71	429 964,10	44 743,71	345 172,13	
653	Sous Total compte 653					385 220,39	44 743,71	429 964,10	44 743,71	345 172,13	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2015

10700 - SPTS DE LA CHARENTAIS

Exercice 2015

Compte	Titulaire	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60010	Enlèvement et remplacement de matériel					355 178,14	99 205,91	355 178,14	99 205,91	255 972,23	
6063	Sous Total					794 333,54	147 030,32	794 333,54	147 030,32	646 303,22	
6064	Fournitures administratives					69 291,25	10 727,34	69 291,25	10 727,34	58 563,91	
60661	Médicaments					17 557,95	150,00	17 557,95	150,00	17 507,95	
60662	Vaccins et sérum					2 552,50		2 552,50		2 552,50	
60682	Autres produits pharmaceutiques					10 617,55	1 100,34	10 617,55	1 100,34	9 517,21	
6066	Sous Total					34 728,05	1 250,34	34 728,05	1 250,34	33 477,71	
6067	Progrès d'investissement					40 703,20	8 070,70	40 703,20	8 070,70	32 632,50	
606	Sous Total					1 386 604,74	212 649,02	1 386 604,74	212 649,02	1 173 955,72	
600	Sous Total					2 304 804,74	212 649,02	2 304 804,74	212 649,02	1 773 355,72	
6102	Locatifs immobiliers					58 014,34	5 783,56	58 014,34	5 783,56	52 230,78	
6103	Logiciels informatiques					85 751,70	10 470,44	85 751,70	10 470,44	75 281,26	

56/59

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2015

10700 - SPTS DE LA CHARENTAIS

Exercice 2015

Compte	Titulaire	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
613	Mat. Matériel					148 563,48	16 260,02	148 563,48	16 260,02	132 303,46	
614	Locatifs et de copropriété					116 677,70	67 361,54	116 677,70	67 361,54	49 316,16	
61521	Travaux					15 756,64	2 829,65	15 756,64	2 829,65	12 926,99	
61522	Bâtiments					121 016,17	28 500,84	121 016,17	28 500,84	92 515,33	
6152	Sous Total					147 809,91	31 330,54	147 809,91	31 330,54	116 479,37	
6153	Mat. Matériel					171 609,71	2 227,05	171 609,71	2 227,05	169 382,66	
61538	Autres biens mobiliers					17 517,12	7 359,16	17 517,12	7 359,16	10 157,96	
6153	Sous Total					189 126,83	9 586,21	189 126,83	9 586,21	179 540,62	
615	Bâtiments					450 208,85	28 181,64	450 208,85	28 181,64	422 027,21	
615	Sous Total					766 834,74	67 098,35	766 834,74	67 098,35	699 736,39	
616	Primes					350 351,30		350 351,30		350 351,30	
6161	Aut. de la région					25 050,35	566,46	25 050,35	566,46	24 483,89	
6162	Autres					15 719,99	1 579,15	15 719,99	1 579,15	13 904,84	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2013

10000 SOUS DE LA CHARTE

Exercice 2013

Compte	Titulaire	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit
6182	Sous Total compte 6182					41 570,53	4 142,55	41 570,53	4 142,55	37 428,38	
6184	Vente à des associations de l'éducation					709 819,78	55 127,76	202 819,76	95 127,16	107 692,60	
6185	Frais de coll. administr. confér. compta					100,00		100,00		100,00	
6188	Autres frais divers					179 504,42	70 277,14	179 504,42	70 277,14	109 227,28	
618	Sous Total compte 618					513 595,13	769 346,85	513 595,13	160 346,85	343 248,28	
621	Sous Total compte 621					1 891 303,00	300 246,50	1 891 303,00	300 246,50	1 591 056,50	
6225	Primes et honoraires					3 013,40		3 013,40		3 013,40	
6226	Frais de gestion et de maintenance					25 128,54	6 134,53	25 128,54	5 120,53	20 008,01	
6227	Frais de gestion et de maintenance					32 212,07	6 154,58	32 212,07	6 154,58	26 057,49	
6228	Frais de gestion et de maintenance					26 037,30	475,00	26 037,30	475,00	25 562,30	
6229	Frais de gestion et de maintenance					24 160,39	1 925,24	24 160,39	1 925,24	22 235,15	
6230	Frais de gestion et de maintenance					20 277,10	4 038,94	20 277,10	4 038,94	16 238,16	

0/0

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2013

10000 SOUS DE LA CHARTE

Exercice 2013

Compte	Titulaire	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit
623	Sous Total compte 623					71 324,74	6 442,90	71 324,74	6 442,90	64 881,70	
6247	Primes et honoraires collectifs du personnel					1 670,80		1 670,80		1 670,80	
6248	Primes					2 140,10		2 140,10		2 140,10	
624	Sous Total compte 624					4 018,96		4 018,96		4 018,96	
6251	Voyages					182 568,33	21 463,53	182 568,33	21 463,53	161 104,80	
6252	Déplacements et missions					7 572,24		7 572,24		7 572,24	
625	Sous Total compte 625					290 138,57	21 463,53	290 138,57	21 463,53	268 675,04	
6251	Frais de déplacement					30 203,45	1 724,22	30 203,45	5 324,22	24 879,23	
6252	Frais de déplacement					110 302,09	550,30	110 302,09	690,70	109 611,39	
625	Sous Total compte 626					141 051,52	1 024,52	141 051,52	1 024,52	139 027,00	
6261	Frais de voyage des agents					104 419,22	6 342,95	104 419,22	5 342,55	99 076,67	
6262	Frais de voyage des agents					125 629,51	27 848,40	125 629,51	17 040,40	108 589,11	
6267	Sous Total compte 6267					125 629,51	27 848,40	125 629,51	27 848,40	97 781,11	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2015

10700 - SDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2015

Compte	Titulaire	Balance d'ouverture		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
5190	AuLec					21 481,04	340,75	21 481,04	340,75	21 135,29	
620	Sous Total compte 519					249 532,77	34 540,10	249 532,77	34 540,10	214 992,67	
62	Sous Total compte 52					588 318,63	72 597,71	688 318,63	72 597,71	615 720,92	
6011	Vaste de transport					106 405,52		106 405,52		106 405,52	
6012	Allocations versées au					25 730,45		25 730,45		25 730,45	
6013	Contributions au compte n. n. centre de					131 211,74		131 211,74		131 211,74	
622	Sous Total compte 522					263 347,71		263 347,71		263 347,71	
62512	Primes					4 022,00		4 022,00		4 022,00	
6271	Autres impôts locaux					7 299,85	2 294,65	7 299,85	2 294,65	5 105,20	
6281	Sous Total compte 6281					11 421,65	2 294,65	11 421,65	2 294,65	9 127,00	
6371	Impôts sur les véhicules					426,00	228,00	426,00	228,00	329,90	
638	Sous Total compte 638					11 897,65	2 522,65	11 897,65	2 522,65	9 349,00	
639	Autres impôts locaux et versements					116 871,97	15 060,00	116 871,97	15 060,00	101 811,97	

60/60

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2015

10700 - SDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2015

Compte	Titulaire	Balance d'ouverture		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
63	Sous Total compte 63					402 077,33	27 522,65	402 077,33	27 522,65	374 554,68	
6411	Rémunération principale					6 707 427,07		6 707 427,07		6 707 427,07	
6412	SP de IR					158 506,61		158 506,61		158 506,61	
6413	IBI					59 604,87		59 604,87		59 604,87	
6418	Autres indemnités					3 585 563,80	4 000,00	3 585 563,80	4 000,00	3 579 563,80	
6411	Sous Total compte 6411					10 711 172,29	4 000,00	10 711 172,29	4 000,00	10 707 172,29	
6413	Allocations					106 111,62		106 111,62		106 111,62	
6414	Variations					106 111,62		106 111,62		106 111,62	
64141	Variations					3 351 620,51	500 000,00	3 351 620,51	500 000,00	2 851 620,51	
64142	Autres dépenses					4 540,00		4 540,00		4 540,00	
64143	Allocations					159 300,00	77 000,00	159 300,00	77 000,00	127 400,00	
64144	Allocations					24 000,00	174 000,00	24 000,00	174 000,00	170 000,00	
64145	Sous Total compte 6414					3 838 380,00	1 091 000,00	3 838 380,00	1 091 000,00	2 747 380,00	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2015

10700 - SUDS DE LA MAROITTE

Exercice 2015

Compte	Intitulé	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6410	Autres emplois aidés					136 132,36		136 132,36		136 132,36	
6416	Sous Total compte 641					136 132,36		136 132,36		136 132,36	
6415	Rémunérations des apprentis					23 922,04		23 922,04		23 922,04	
6419	Montet sur rémunérations du perso						126 250,36		126 250,36		126 250,36
6421	Sous Total compte 642					14 815 719,20	1 233 195,36	14 815 719,20	1 822 146,36	13 993 572,84	
6451	Contributions à l'impôt					641 256,78		641 256,78		641 256,78	
6453	Contributions aux dépenses de retraites					2 767 779,35		2 767 779,35		2 767 779,35	
6454	Contributions aux dépenses sociales					14 108,61		14 108,61		14 108,61	
6455	Montet charges de cotisants						50 981,18		50 981,18		50 981,18
645	Sous Total compte 645					3 507 221,30	50 981,18	3 507 221,30	50 981,18	3 456 240,12	
647	Allocations de solidarité familiales					360 015,35		360 015,35		360 015,35	

62/5

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2015

10700 - SUDS DE LA MAROITTE

Exercice 2015

Compte	Intitulé	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6475	Prévisions du conseil général					21 185,71	415,77	21 185,71	415,77	20 770,94	
6476	Autres charges sociales diverses					112 076,59		112 076,59		112 076,59	
6479	Montet sur autres charges sociales						17 022,35		17 022,35		17 022,35
647	Sous Total compte 647					133 262,30	415,77	133 262,30	415,77	132 846,53	
64	Sous Total compte 64					75 565 933,31	1 320 581,25	75 565 933,31	1 320 581,25	74 245 352,06	
6521	Impôts directs					24 215,19		24 215,19		24 215,19	
6523	Impôts indirects					1 950,59		1 950,59		1 950,59	
653	Sous Total compte 653					26 165,78		26 165,78		26 165,78	
656	Participations au budget					25 288,85		25 288,85		25 288,85	
6574	Contributions des usagers					184 000,00		184 000,00		184 000,00	
657	Sous Total compte 657					184 000,00		184 000,00		184 000,00	
64	Sous Total compte 64					225 494,62		225 494,62		225 494,62	
66111	Impôts directs					215 861,09		215 861,09		215 861,09	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2015

10700 - SOUS DE LA CHARENTAISE

Exercice 2015

Compte	Intitulé	Balances d'ouverture		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6412	Opérations rattachement des ions					14 434,78	17 017,12	14 434,78	17 017,12		2 582,34
5012	Sous Total compte 6412					234 345,04	17 017,12	234 345,04	17 017,12	217 327,92	
661	Sous Total compte 661					234 345,04	17 017,12	234 345,04	17 017,12	217 327,92	
668	Sous Total compte 668					6 378,79		6 378,79		6 378,79	
66	Sous Total compte 66					6 378,79		6 378,79		6 378,79	
672	Sous Total compte 672					240 724,65	17 017,12	240 724,65	17 017,12	223 707,53	
673	Sous Total compte 673					6 818,39		6 818,39		6 818,39	
671	Sous Total compte 671					6 818,39		6 818,39		6 818,39	
677	Sous Total compte 677					280,00		280,00		280,00	
676	Sous Total compte 676					31 985,00		31 985,00		31 985,00	
675	Sous Total compte 675					31 985,00		31 985,00		31 985,00	
674	Sous Total compte 674					39 083,35		39 083,35		39 083,35	
6811	Sous Total compte 6811					2 606 598,40		2 606 598,40		2 606 598,40	

64/69

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2015

10700 - SOUS DE LA CHARENTAISE

Exercice 2015

Compte	Intitulé	Balances d'ouverture		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
601	Sous Total compte 601					2 606 598,40		2 606 598,40		2 606 598,40	
60	Sous Total compte 60					2 606 598,40		2 606 598,40		2 606 598,40	
	Total classe 6					37 477 280,80	1 540 012,50	37 477 280,80	1 540 012,50	35 937 268,30	228 012,50
7061	Interv soumises à facturation 11334-42						26 654,00		26 654,00		26 654,00
706	Sous Total compte 706						20 654,00		20 654,00		20 654,00
7085	Sous Total compte 7085						14 597,04		14 597,04		14 597,04
707	Sous Total compte 707						14 597,04		14 597,04		14 597,04
70	Sous Total compte 70						35 251,04		35 251,04		35 251,04
7472	Impôt						12 320 135,00		12 320 135,00		12 320 135,00
7473	Impôt						490 859,10		490 859,10		490 859,10
7475	Impôt						16 076 087,87		16 076 087,87		16 076 087,87
7471	Impôt						6 017,54		6 017,54		6 017,54
747	Sous Total compte 747						26 895 079,51		26 895 079,51		26 895 079,51

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2015

10766 - SIEG DE LA CHARENTE

Exercice 2015

Compte	Intitulé	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Solde	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
74	Sous Total compte 74						26 805 075,91		26 805 075,91		26 805 075,91
750	Produits divers de gestion courante					24 044,21		24 044,21			24 044,21
75	Sous Total compte 75					24 044,21		24 044,21			24 044,21
760	Autres produits					6,32		6,32			6,32
76	Sous Total compte 76					6,32		6,32			6,32
771	Produit de gestion					1 875,75		1 875,75			1 875,75
7718	Produit de gestion					75 192,67		75 192,67			75 192,67
771	Sous Total compte 771					77 068,42		77 068,42			77 068,42
772	Produit de gestion					7 176,15		7 176,15			7 176,15
7728	Produit de gestion					31 885,00		31 885,00			31 885,00
7728	Produit de gestion					50 430,00		50 430,00			50 430,00
7728	Produit de gestion					50 430,00		50 430,00			50 430,00
777	Produit de gestion					28 598,42		28 598,42			28 598,42

01/01

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2015

10766 - SIEG DE LA CHARENTE

Exercice 2015

Compte	Intitulé	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Solde	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
778	Produit de gestion divers					1 196,00	94 596,92	1 196,00	94 596,92		93 400,92
778	Sous Total compte 778					1 196,00	94 596,92	1 196,00	94 596,92		93 400,92
77	Sous Total compte 77					1 196,00	320 254,85	1 196,00	320 254,85		320 254,85
	Total divers ?					1 196,00	27 594 632,39	1 196,00	27 594 632,39	0,00	27 193 436,36
	Total général	50 362 252,56	50 362 252,56	50 478 171,59	97 170 256,66	32 474 379,66	53 882 274,62	32 914 783,21	53 914 783,21	28 072 759,00	31 072 759,00

Balance des valeurs inactives

Arrêté à la date du 31/12/2015

Monnaie: 2015

10700 - SDIS DE LA CHARENTE

DÉSIGNATION DES COMPTES N° Initial	DEBIT			CREDIT		TOTAL	SOLDES	
	Balance d'ouverture	Année en cours	TOTAL	Balance d'ouverture	Année en cours		Débiteurs	Créditeurs
661								
Portafeuille								
SEPN	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Somme Total compte 661	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
662								
Correspondants								
CRÉDIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Somme Total compte 662	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
663								
Prélevé en réserve titre et valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PLACEMENTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Somme Total compte 663	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

62/63

Page des signatures

10700 - SDIS DE LA CHARENTE

Monnaie: 2015

Je certifie par la présente responsabilité de son délégué qui déclare que le présent compte est exact et ses résultats.

Observations :

CHARBONNIER Karine (charbonnier-ep), IRIV VIV HORS CLASSE, CHEF DE DIVISION

A BOUILLON DE LA CHARENTE, Le 22/02/2016

Le comptable titulaire affirme véritablement, sous les peines de droit, la présente constat.

Le comptable titulaire, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses mentionnées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour

Le service de SDIS DE LA CHARENTE pendant l'année 2015 et qu'il n'existe aucune dette à la comptabilité.

A BOUILLON, Le 29/02/2016

BOUILLON Jean-Pierre (bouillon-ep), IRIV VIV HORS CLASSE, COMPTABLE

Tu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte doit le montant des titres à recevoir et des mandats émis est conforme aux écritures de la

comptabilité administrative, et que sous la ... par l'organe délibérant.

A, Le



ARRÊTÉ N° 109 / 2016

portant tableau annuel d'avancement
au grade de lieutenant hors classe de sapeur-pompier professionnel
au titre de l'année 2016 pour le SDIS de la Charente

LE PRÉSIDENT DE LA CHARENTE
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu le code général des collectivités territoriales;
 - Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
 - Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
 - Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
 - Vu le décret n° 90-830 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels,
 - Vu le décret n° 2012-522 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des hommes de sapeurs-pompiers professionnels,
 - Vu l'avis favorable émis par la commission administrative paritaire compétente du 18 février 2016.
- Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Charente.

ARRÊTÉ

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de lieutenant hors classe de sapeur-pompier professionnels de la Charente est établi, au titre de l'année 2016 sous l'ordre suivant :

- 1- Denis BONNEAU

Article 2 : Cet arrêté est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers pendant un délai de deux mois à compter du jour de sa publication.

Article 3 : Le préfet de la Charente et le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Fait à Niort, le 01 MARS 2016

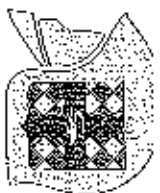
Pour le président et par délégation,

Le 3^{ème} vice-président,

Christian FALBERT

Le Préfet,

Stéphane ESTERIZ



ARRÊTÉ N° 110 / 2016

portant tableau annuel d'avancement
au grade de lieutenant de 1^{ère} classe de sapeur-pompier professionnel
au titre de l'année 2016 pour le SDIS de la Charente

LE PRÉSIDENT DE LA CHARENTE
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu le code général des collectivités territoriales,
 - Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
 - Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
 - Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
 - Vu le décret n° 90-830 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels,
 - Vu le décret n° 2012-522 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des hommes de sapeurs-pompiers professionnels,
 - Vu l'avis favorable émis par la commission administrative paritaire compétente du 18 février 2016.
- Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Charente.

ARRÊTÉ

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de lieutenant de 1^{ère} classe de sapeur-pompier professionnels de la Charente est établi, au titre de l'année 2016 dans l'ordre suivant :

- 1- Cyril MARTINEZ
- 2- Laurent MÉARSAULT

Article 2 : Cet arrêté est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers pendant un délai de deux mois à compter du jour de sa publication.

Article 3 : Le préfet de la Charente et le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Fait à Niort, le 01 MARS 2016

Pour le président et par délégation,

Le 3^{ème} vice-président,

Christian FALBERT

Le Préfet,

Stéphane ESTERIZ

